REPUBLIQUE DU NIGER



Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant



Initiative Spotlight

Pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles

Etude sur l'Ampleur et les Determinants des Violences Basées sur le Genre au Niger

RAPPORT D'ETUDE

Juin, 2021

Sommaire

SOMMAIRE I

PREFACE VI

REMERCIEMENTS VII

ABREVIATIONS ET SIGLES VIII

LISTE DES TABLEAUX IX

LISTE DES GRAPHIQUES XI

LISTE DES FIGURES XIII

RESUME EXECUTIF XIV

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS SUR LES VBG AU NIGER XX

INTRODUCTION 1

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE 1
2. BUT ET OBJECTIFS DE L'ETUDE 2
2.1. But 2
2.2. Objectifs de l'étude 2
3. RESULTATS ATTENDUS 3
4. PLAN DU RAPPORT 3

CHAPITRE I : METHODOLOGIE DE L'ETUDE ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ENQUETEE 4

I.1. PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE 4
I.1.1. Définition et typologie des violences basées sur le genre 4
I.1.1.1. Définition des VBG 4
I.1.1.2. Opérationnalisation des types de VBG 4
I.1.2. Description de la méthodologie utilisée 6
I.1.2.1. Type d'étude et approche générale 6
I.1.2.2. Enquête quantitative 7
I.1.2.3. Enquête qualitative 9
I.1.3. Considérations éthiques 12
I.1.4. Cadre d'analyse des facteurs et déterminants 12
I.1.5. Difficultés rencontrées 13
I.1.6. Limites méthodologiques 14
I.2. PRESENTATION DE LA POPULATION ENQUETEE 15
I.2.1. Caractéristiques sociodémographiques 15
I.2.2. Caractéristiques socioéconomiques des ménages 16
I.2.3. Caractéristiques socioculturelles 17

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET POLITIQUE DES VBG 18

II.1. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE 18
II.1.1. Les instruments juridiques régionaux et internationaux 18
II.1.2. Les instruments juridiques nationaux 19
II.2. CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL 19

CHAPITRE III : APERCU GLOBAL DES VBG 22

III.1. SITUATION D'ENSEMBLE 22
III.2. ANALYSE DIFFERENTIELLE DES VBG 22
III.2.1. Variation de la prévalence des VBG selon les caractéristiques sociodémographiques et physiques 23

III.2.2. Variation de la prévalence des VBG selon les caractéristiques socioculturelles 24
III.2.3. Variation de la prévalence des VBG selon les caractéristiques socioéconomiques 25
III.3. RELATION ENTRE L'AUTEUR ET LE/LA SURVIVANT-E DE VBG 26
III.4. DETERMINANTS DES VBG 26

CHAPITRE IV : MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE OU EMOTIONNELLE 29

IV.1. AMPLEUR DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE 29
IV.1.1. Prévalence de la maltraitance psychologique/émotionnelle 29
IV.1.2. Type d'actes de maltraitance psychologique/émotionnelle 33
IV.2. RELATION ENTRE L'AUTEUR ET LE/LA SURVIVANT-E DE MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE 34
IV.3. DETERMINANTS DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE 35
IV.4. LIEU DE SURVENANCE DES ACTES 36
IV.5. MOMENT DE SURVENANCE DES ACTES 37
IV.6. REACTIONS, RECOURS ET ISSUE DES PLAINTES 37
IV.6.1. Réactions des survivant-e-s de maltraitance psychologique/émotionnelle 37
IV.6.2. Recours utilisés par les survivantes de maltraitante psychologique/émotionnelle 38
IV.6.3. Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie 39

CHAPITRE V : DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES 41

V.1. AMPLEUR DU DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES 41
V.1.1. Prévalence du déni de ressources, d'opportunités ou de services 41
V.1.2. Type d'actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services 46
V.2. RELATION ENTRE L'AUTEUR ET LE/LA SURVIVANT-E DU DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES 46
V.3. DETERMINANTS DES ACTES DE DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES ET DE SERVICES 47
V.4. LIEU DE SURVENANCE DES ACTES 48
V.5. MOMENT DE SURVENANCE DES ACTES 49
V.6. REACTIONS, RECOURS ET ISSUE DES PLAINTES 49
V.6.1. Réactions des survivant-e-s des actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services 49
V.6.2. Recours utilisés par les survivantes des actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services 50
V.6.3. Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie 51

CHAPITRE VI : AGRESSIONS PHYSIQUES 52

VI.1. AMPLEUR DES AGRESSIONS PHYSIQUES 52
VI.1.1. Prévalence des agressions physiques 52
VI.1.2. Type d'actes d'agressions physiques 55
VI.2. RELATION ENTRE L'AUTEUR ET LE/LA SURVIVANT-E DES AGRESSIONS PHYSIQUES 56
VI.3. DETERMINANTS DES AGRESSIONS PHYSIQUES 56
VI.4. LIEU DE SURVENANCE DES ACTES 59
VI.5. MOMENT DE SURVENANCE DES ACTES D'AGRESSIONS PHYSIQUES 60
VI.6. REACTIONS, RECOURS ET ISSUE DES PLAINTES 60
VI.6.1. Réactions des survivant-e-s des agressions physiques 60
VI.6.2. Recours utilisés par les survivant-e-s des agressions physiques 61
VI.6.3. Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie 62

CHAPITRE VII : AGRESSIONS SEXUELLES ET MUTILATIONS GENITALES FEMININES 63

VII.1. AGRESSIONS SEXUELLES 63
VII.1.1. Ampleur des agressions sexuelles 63
VII.1.1.1. Prévalence des agressions sexuelles 63
VII.1.1.2. Type d'actes de violences sexuelles 66
VII.1.2. Relation entre l'auteur et le/la survivant-e des agressions sexuelles 67
VII.1.3. Lieu de survenance des actes 68
VII.1.4. Moment de survenance des agressions sexuelles 68

VII.1.5. Réactions, recours et issue des plaintes *69*
VII.1.5.1. Réactions des survivant-e-s 69
VII.1.5.2. Recours utilisés par les survivantes 70
VII.1.5.3. Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie 71
VII.1.6. Conséquences des agressions sexuelles *71*
VII.2. MUTILATIONS GENITALES FEMININES 71
VII.2.1. Connaissance de l'excision *71*
VII.2.2. Pratique de l'excision *74*
VII.2.3. Age à l'excision *76*
VII.2.4. Lieu de pratique de l'excision *77*
VII.2.5. Personnes ayant pratiqué l'excision *77*

CHAPITRE VIII : LE VIOL 79

VIII.1. AMPLEUR DES ACTES DE VIOL 79
VIII.2. RELATION ENTRE L'AUTEUR ET LE/LA SURVIVANT-E DE VIOL 82
VIII.3. LIEU ET MOMENT DE SURVENANCE DES VIOLS 83
VIII.4. REACTIONS, RECOURS ET ISSUE DES PLAINTES 84
VIII.5. COMPLEXITE DES CAS DE VIOL 85
VIII.6. CONSEQUENCES DU VIOL 86

CHAPITRE IX : MARIAGE FORCE ET MARIAGE DES ENFANTS 88

IX.1. MARIAGE FORCE 88
IX.1.1. Ampleur et caractéristiques du mariage forcé *88*
IX.1.2. Type de personnes ayant pris la décision et caractéristiques des partenaires *92*
IX.1.3. Exposition aux menaces et circonstance des mariages forcés *94*
IX.1.4. Partage de l'information *94*
IX.1.5. Réactions des survivant-e-s *95*
IX.1.6. Fondements socioculturels du mariage forcé *96*
IX.1.7. Conséquences des mariages forcés *98*
IX.2. MARIAGE DES ENFANTS 99
IX.2.1. Âge à la première entrée en union *99*
IX.2.2. Ampleur du mariage des enfants *101*
IX.2.3. Déterminants du mariage des enfants *102*

CHAPITRE X : PERCEPTION DE LA QUALITE DES SERVICES DE PRISE EN CHARGE DES VBG 104

X.1. PERCEPTION DE LA QUALITE DES SERVICES DE PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE ET DES BARRIERES A LEUR UTILISATION 104
X.1.1. Opinions des populations sur la qualité des services et l'appui psychologique *105*
X.1.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC *106*
X.1.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations *107*
X.1.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services *107*
X.2. PERCEPTION DE LA QUALITE DES SERVICES DE PRISE EN CHARGE SOCIOECONOMIQUE ET DES BARRIERES A LEUR UTILISATION 107
X.2.1. Opinions des populations sur la qualité des services de PEC socioéconomique *107*
X.2.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC socioéconomique *107*
X.2.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations *108*
X.2.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services *108*
X.3. PERCEPTION DE LA QUALITE DES SERVICES DE PRISE EN CHARGE MEDICALE ET DES BARRIERES A LEUR UTILISATION 108
X.3.1. Opinions des populations sur la qualité des services de PEC médicale *108*
X.3.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC médicale *108*
X.3.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations *109*
X.3.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services *109*
X.4. PERCEPTION DE LA QUALITE DES SERVICES DE PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE ET DES BARRIERES A LEUR UTILISATION ... 110

X.4.1. Opinions des populations sur la qualité des services de PEC judiciaire 110
X.4.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC 110
X.4.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations 111
X.4.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services 111

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 113

- **CONCLUSION 113**
- **RECOMMANDATIONS 118**

BIBLIOGRAPHIE 122

ANNEXES ..... A

ANNEXE 1 : NOTE COMPLEMENTAIRE SUR LA METHODOLOGIE ..... A
A.1.1. Définition des concepts utilisés ..... a
A.1.2. Présentation de la méthode de régression logistique utilisée ..... a
A.1.3. Méthodologie de construction de l'Indice de bien-être économique ..... b
ANNEXE 2 : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES ..... D
A 2.1 : Estimation des ménages enquêtés par région (effectifs pondérés) ..... d
A.2 2 : Estimation des populations des ménages enquêtés par région selon le sexe des populations enquêtées (effectifs pondérés) ..... d
A.2.3 : Prévalences des VBG par période de référence selon le sexe (effectifs pondérés) ..... d
A 2.4 : Répartition (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois selon le type de VBG et le sexe de l'enquêté, Niger 2021 .....e

Equipe de rédaction

- MIMCHE Honoré, Sociologue
- MODIELI AMADOU Djibrilla, Démographe-statisticien
- DJIBO Saley, Socio-anthropologue

Equipe de supervision

- NDIAYE Cheikh Tidiane, Technical Advisor Prospective Analysis, Population & Development
- STORRUSTEN Maria, Technical Specialist - Women and Girls' Empowerment, Gender Equality and Population Dynamics
- ALZOUMA Mahamadou, Expert National Population et Développement
- ANIFA Soumana, NPO/GBV & SCGBV Coordinator

Equipe d'appui et de coordination

- MBENGUE Ismaila, Représentant UNFPA Niger
- SADIKU Adjao Lahissi, Coordonnateur Programme Spotlight Niger
- HACHIMOU Abdoul Karim, Secrétaire Général/ Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE)
- SAMAILA ISSA Ibrahim, Directeur des Statistiques / Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE)
- IRIE Mathurin Boué, Chargé de Suivi et Evaluation, Programme Spotlight Niger

PREFACE

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de la réalisation de cette opération d'envergure, l'équipe de rédaction a bénéficié de l'appui multiforme du personnel du Bureau UNFPA Niger et de la Coordination Spotlight, des Agences du Système des Nations Unies dans le cadre d'un groupe de travail mis en place pour accompagner le processus, ainsi que des membres du Comité technique de suivi du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Promotion de l'Enfant (MPFPE) et du « Comité ENVBG » chargé de faire l'assurance qualité de l'opération.

Les orientations techniques du Comité Ethique national ont également orienté la mise en œuvre de cette opération.

Au regard de cet appui déterminant, l'équipe tient à remercier tous ces acteurs pour leur assistance.

ABREVIATIONS ET SIGLES

AN	Assemblée Nationale
CCC	Communication pour un Changement de Comportement
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CHR	Centre Hospitalier Régional
DCPE	Document-Cadre de la Protection de l'Enfant
DPF	Direction de la Promotion de la Femme
FGD	Focus group / discussions de groupe
EDS Niger	Enquête Démographique et de Santé du Niger
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
ENVBG	Enquête Nationale sur les Violences Basées sur le Genre
IASC	Inter-Agency Standing Committee
INS	Institut National de la Statistique
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MJ	Ministère de la Justice
MSP	Ministère de la Santé Publique
MPFPE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
Ni	Nombre d'individus attendu
NPO	National Program Officer
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUFEMMES	Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEC	Prise en charge
Pi	Prévalence VBG dans la région i
PNG	Politique Nationale de Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POS	Procédures Opérationnelles Standards
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
Ri	Taux de participation individuel/ complément du taux de non réponse individuel
Rm	Taux de couverture des ménages échantillon
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violence Basée sur le Genre
ZD	Zone de dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1. : TYPES ET FORMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 5
TABLEAU 1.2. : TAUX DE COUVERTURE DES MENAGES ET DES INDIVIDUS ENQUETES PAR REGION, NIGER 2021 8
TABLEAU 1.3. : REPARTITION DE L'ECHANTILLON POUR L'ENQUETE QUALITATIVE, NIGER 2021 10
TABLEAU 1.4. : TYPES DE DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS APPORTEES 13
TABLEAU 1.5. : REPARTITION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ENQUETES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES, NIGER 2021 15
TABLEAU 1.6. : REPARTITION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ENQUETES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES, NIGER 2021 17
TABLEAU 1.7. : REPARTITION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ENQUETES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES, NIGER 2021 17
TABLEAU 3.1. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE VBG AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES, NIGER 2021 24
TABLEAU 3.2. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE VBG AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES, NIGER 2021 25
TABLEAU 3.3. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE VBG AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES, NIGER 2021 25
TABLEAU 3.4. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR UNE VBG CHEZ LES FEMMES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 27
TABLEAU 3.5. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR UNE VBG CHEZ LES HOMMES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 28
TABLEAU 4.1. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES, NIGER 2021 31
TABLEAU 4.2. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES, NIGER 2021 . 32
TABLEAU 4.3. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES, NIGER 202133
TABLEAU 4.4. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR UNE MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE CHEZ LES FEMMES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 35
TABLEAU 4.5. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR UNE MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE CHEZ LES HOMMES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 36
TABLEAU 5.1. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES, NIGER 2021 43
TABLEAU 5.2. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES, NIGER 2021 44
TABLEAU 5.3. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES, NIGER 2021 44
TABLEAU 5.4. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES CHEZ LES FEMMES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 48
TABLEAU 6.1. : REPARTITION (EN %) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE AGRESSION PHYSIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES, NIGER 2021 53
TABLEAU 6.2. : REPARTITION (EN %) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE AGRESSION PHYSIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES, NIGER 2021 54
TABLEAU 6.3. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT SUBI UNE AGRESSION PHYSIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES, NIGER 2021 55

TABLEAU 6.4. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR UNE AGRESSION PHYSIQUE CHEZ LES HOMMES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 56
TABLEAU 6.5. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR UNE AGRESSION PHYSIQUE CHEZ LES FEMMES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 57
TABLEAU 7.1. : PROPORTION (%) DES ENQUETES AYANT SUBI AU MOINS UNE AGRESSION SEXUELLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES 65
TABLEAU 7.2. : PROPORTION (%) DES ENQUETES AYANT SUBI AU MOINS UNE AGRESSION SEXUELLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES ET SOCIOCULTURELLES 66
TABLEAU 7.3. : REPARTITION (%) DES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LE LIEU DE SURVENANCE DE L'AGRESSION 68
TABLEAU 7.4. : REPARTITION (%) DES VICTIMES/SURVIVANT-E-S DE VIOLENCE SEXUELLE EN FONCTION TYPE DE RECOURS UTILISE 70
TABLEAU 7.5. : REPARTITION (EN %) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT ENTENDU PARLER D'EXCISION SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES, NIGER 2021 72
TABLEAU 7.6. : REPARTITION (EN %) DES FEMMES DE 10-59 ANS ET DES HOMMES DE 10-69 ANS AYANT ENTENDU PARLER D'EXCISION SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET SOCIOECONOMIQUES, NIGER 2021 73
TABLEAU 7.7. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS EXCISEES, SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES, NIGER 2021 74
TABLEAU 7.8. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS EXCISEES, SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES, SOCIOCULTURELLES ET SOCIOECONOMIQUES, NIGER 2021 75
TABLEAU 7.9. : REPARTITION (%) DE FEMMES DE 10-59 ANS QUI ONT ETE EXCISES PAR AGE A L'EXCISION SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES 76
TABLEAU 8.1. : PROPORTION (%) DES ENQUETES VICTIMES D'UN ACTE DE VIOL AU COURS DE LEUR VIE PAR SEXE SELON LE TYPE D'ACTE SUBI 79
TABLEAU 8.2. : PROPORTION (%) DES ENQUETES VICTIMES D'ACTE DE VIOL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE SELON LE TYPE D'ACTE 80
TABLEAU 8.3. : DISTRIBUTION DES SURVIVANT-E-S DE VIOL PAR TYPE D'ACTE SUBI SELON L'AUTEUR DE L'ACTE, LE LIEU DE SURVENANCE DE L'ACTE ET LE MOMENT DE SURVENANCE DE L'ACTE 82
TABLEAU 9.1. : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 10-59 ANS VICTIMES DE MARIAGE FORCE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES, PHYSIQUES, SOCIOCULTURELLES ET SOCIOECONOMIQUES 89
TABLEAU 9.2. : REPARTITION (%) DES ENQUETEES AYANT SUBI UN MARIAGE FORCE PAR AGE A LA SURVENUE DE L'EVENEMENT SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES, SOCIOCULTURELLES ET SOCIOECONOMIQUES 91
TABLEAU 9.3. : REPARTITION (%) DES VICTIMES DE MARIAGE FORCE SELON LA PERSONNE AVEC QUI L'INFORMATION A ETE PARTAGEE EN PREMIER 95
TABLEAU 9.4. : REPARTITION (%) DES FEMMES VICTIMES DE MARIAGE FORCE SUIVANT L'AGE DU CONJOINT, LA REACTION IMMEDIATE, LES MENACES SUBIES ET L'AVIS SUR L'OCCURRENCE DU PHENOMENE 95
TABLEAU 9.5. : REPARTITION (%) DES ENQUETEES PAR AGE A LA PREMIERE UNION SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOCULTURELLES 100
TABLEAU 9.6. : POURCENTAGE (%) DES FEMMES DE 20-24 ANS MARIEES AVANT L'AGE DE 18 ANS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES 102
TABLEAU 9.7. : FACTEURS DE RISQUE DE SUBIR LE MARIAGE CHEZ LES FILLES : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE, NIGER 2021 103

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 3.1. : PREVALENCE (%) DES VBG AU COURS DE LA VIE ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LE SEXE, NIGER 2021 22
GRAPHIQUE 3.2. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DE VBG SELON LE LIEN AVEC L'AUTEUR DE L'ACTE, NIGER 2021 26
GRAPHIQUE 4.1 : PREVALENCE (%) DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE AU COURS DE LA VIE ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (%), NIGER 2021 30
GRAPHIQUE 4.2. : REPARTITION (%) DES HOMMES ET DES FEMMES AYANT SUBI LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR TYPE D'ACTE, NIGER 2021 34
GRAPHIQUE 4.3. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DE MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE SELON LE LIEN AVEC L'AUTEUR, NIGER 2021 34
GRAPHIQUE 4.4. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/ EMOTIONNELLE SELON LE LIEU DE SURVENANCE DE L'ACTE, NIGER 2021 37
GRAPHIQUE 4.5. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/ EMOTIONNELLE SELON LE MOMENT DE SURVENANCE DE L'ACTE, NIGER 2021 37
GRAPHIQUE 4.6. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE SUIVANT LA REACTION A LA VIOLENCE, NIGER 2021 38
GRAPHIQUE 4.7. : PROPORTION (%) DES SURVIVANT-E-S DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/ EMOTIONNELLE AYANT PORTE PLAINTE A LA POLICE/GENDARMERIE, NIGER 2021 39
GRAPHIQUE 4.8. : PROPORTION DES SURVIVANT-E-S DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE/EMOTIONNELLE AYANT PORTE PLAINTE ET DONT LA PLAINTE EST PARVENUE A LA JUSTICE, NIGER 2021 40
GRAPHIQUE 5.1. : PREVALENCE (%) DU DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES AU COURS DE LA VIE ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE (%) 42
GRAPHIQUE 5.2. : REPARTITION (%) DES HOMMES ET DES FEMMES AYANT SUBI UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LE TYPE DE DENI, NIGER 2021 46
GRAPHIQUE 5.3. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DE DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES SELON LA RELATION AVEC L'AUTEUR DE L'ACTE, NIGER 2021 47
GRAPHIQUE 5.4. : REPARTITION (%) DES ENQUETES AYANT SUBI UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES SELON LE LIEU DE LA SURVENANCE DU DENI, NIGER 2021 49
GRAPHIQUE 5.5. : REPARTITION (%) DES ENQUETES AYANT SUBI UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES SELON LE MOMENT DE LA SURVENANCE DU DENI, NIGER 2021 49
GRAPHIQUE 5.6. : REPARTITION DES ENQUETES AYANT SUBI UN DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REACTION FACE AU DENI, NIGER 2021 50
GRAPHIQUE 5.7. : PROPORTION (%) DES SURVIVANT-E-S DE DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITE OU DE SERVICES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, AYANT PORTE PLAINTE A LA POLICE/GENDARMERIE, NIGER 2021 50
GRAPHIQUE 5.8. : PROPORTION (%) DES SURVIVANT-E-S DE DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES AYANT PORTE PLAINTE ET DONT LA PLAINTE EST ARRIVEE EN JUSTICE, NIGER 2021 51
GRAPHIQUE 6.1. : PREVALENCE DES AGRESSIONS PHYSIQUES DES PERSONNES AYANT DEJA SUBI UNE VBG AU COURS DE LEUR VIE ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT L'ENQUETE SELON LE SEXE (%), NIGER 2021 52
GRAPHIQUE 6.2. : REPARTITION (%) DES HOMMES ET DES FEMMES VICTIMES D'AGRESSION PHYSIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LE TYPE D'ACTE, NIGER 2021 55
GRAPHIQUE 6.3. : REPARTITION DES SURVIVANT-E-S D'AGRESSIONS PHYSIQUES SELON LE LIEN AVEC L'AUTEUR, NIGER 2021 56
GRAPHIQUE 6.4. : REPARTITION DES ENQUETES AYANT ETE VICTIMES D'AGRESSIONS PHYSIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LE LIEU DE SURVENANCE DE L'ACTE, NIGER 2021 60
GRAPHIQUE 6.5. : REPARTITION (%) DES ENQUETES AYANT ETE VICTIMES D'AGRESSIONS PHYSIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LE MOMENT DE SURVENANCE DE L'ACTE, NIGER 2021 60
GRAPHIQUE 6.6. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DES AGRESSIONS PHYSIQUES SELON LEUR REACTION 61
GRAPHIQUE 6.7. : PROPORTION (%) DES SURVIVANT-E DES AGRESSIONS PHYSIQUES AYANT PORTE PLAINTE A LA POLICE/GENDARMERIE 61
GRAPHIQUE 6.8. : PROPORTION (%) DES SURVIVANT-E DES AGRESSIONS PHYSIQUES AYANT PORTE PLAINTE DONT LA PLAINTE EST PARVENUE A LA JUSTICE (%) 62

GRAPHIQUE 7.1. : PREVALENCE (%) DES AGRESSIONS SEXUELLES AU COURS DE LA VIE ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, NIGER, 2021 64
GRAPHIQUE 7.2. : REPARTITION (%) DES ENQUETES AYANT ETE VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS SELON LE TYPE D'ACTE, NIGER 2021 67
GRAPHIQUE 7.3. : REPARTITION DES SURVIVANT-E-S D'AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE LIEN AVEC L'AUTEUR, NIGER 2021 67
GRAPHIQUE 7.4. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DES AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE MOMENT DE SURVENANCE DE L'ACTE 69
GRAPHIQUE 7.5. : REPARTITION (%) DES SURVIVANT-E-S DES AGRESSIONS SEXUELLES SELON LEUR REACTION 69
GRAPHIQUE 7.6. : REPARTITION (%) DES FEMMES EXCISEES DE 10-59 ANS SELON LE LIEU OU EU LIEU L'ACTE 77
GRAPHIQUE 7.7. : REPARTITION (%) DES FEMMES EXCISEES DE 10-59 ANS SELON LA PERSONNE QUI A PROCEDE A L'EXCISION 78
GRAPHIQUE 7.8. : REPARTITION (%) DES FEMMES EXCISEES DE 10-59 ANS SELON LE TYPE DE CONSEQUENCES SUBIES 78
GRAPHIQUE 9.1. : PROPORTION (%) DE FEMMES ET D'HOMMES VICTIMES DE MARIAGE FORCE, NIGER 2021 89
GRAPHIQUE 9.2. : REPARTITION (%) DES VICTIMES DE MARIAGE FORCE SELON L'INITIATEUR 93
GRAPHIQUE 9.3. : PROPORTION DES ENQUETES DE 20-24 ANS MARIES AVANT L'AGE DE 18 ANS PAR SEXE AU NIGER EN 2021 101

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.1. : MODELE D'ANALYSE DES DETERMINANTS DES VBG 13
FIGURE 8.1. : ENCHEVETREMENT DES ACTES DE VIOLENCE AUTOUR D'UN CAS DE VIOL..... 85

RESUME EXECUTIF

En 2015, à la demande du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE) et d'autres partenaires, a été conduite la première étude nationale sur *« l'ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre au Niger »,* avec l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Celle-ci a permis de mettre en exergue les niveaux de prévalence des différentes formes de violences basées sur le genre (VBG), suivant quelques caractéristiques individuelles et contextuelles des enquêtés telles que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'activité économique, le milieu et la région de résidence, les caractéristiques du chef de ménage et du ménage, etc.

Les différents acteurs de développement ont pu en tirer des informations en vue de mettre en place des interventions socialement adaptées autant dans la prise en charge que dans la prévention des VBG. Ces résultats ont largement contribué à l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre au Niger (2017-2021), avec un accent particulier sur les leviers socio-économiques et culturels essentiels sur lesquels il fallait se baser pour mettre fin à toutes les formes de VBG.

Face à la nécessité de disposer des informations continuellement mises à jour et fiables pour la prise de décision et la programmation basée sur des évidences, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'actualisation des connaissances sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger. Cette préoccupation rencontre les objectifs du Programme Spotlight, financé par l'Union Européenne et mise en œuvre par les quatre (4) agences que sont : UNDP, UNICEF, UNFPA et ONUFEMMES. A cet effet, il a été alors retenu de soutenir les initiatives en lien avec les données de qualité.

C'est dans cette perspective que l'Initiative Spotlight a permis la réalisation d'une nouvelle étude nationale sur « l'ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre au Niger » en 2021.

Au regard de la complexité de la thématique, l'étude combine les approches quantitative et qualitative. Dans le volet quantitatif, une enquête par sondage auprès de 2 348 ménages a permis d'interroger 5 958 individus dans les huit (8) régions du pays. Cette enquête visait à saisir l'ampleur du phénomène, ses manifestations et ses déterminants. Le volet qualitatif, quant à lui, a consisté en la réalisation de 23 entretiens semi-structurés avec les responsables des services impliqués dans la prise en charge (psychologique, sanitaire et juridique), 64 discussions de groupe (FGD) avec les hommes, les femmes et les jeunes ainsi que de 17 récits de vie avec des survivant-e-s.

- **Principaux résultats de l'étude :**

Les résultats obtenus indiquent que les femmes restent dans l'ensemble les plus touchées par le phénomène. Ainsi, la **prévalence globale des VBG** au cours de la vie est de 29,0%, soit respectivement 38,2% chez les femmes et 16,3% chez les hommes.

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête[1], la prévalence globale des VBG est de 4,8%, soit 7,8% chez les femmes et 2,0% chez les hommes.

Parmi les enquêtés ayant déclaré avoir déjà subi une VBG au cours de leur vie, 10,0% ont été victimes d'une VBG au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, soit 13,8% chez les femmes et 4,9% chez les hommes.

[1] La période des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête est : mars 2020 à février 2021

Les **principaux déterminants globaux** des VBG chez les femmes sont la région de résidence, le milieu de résidence, l'alphabétisation et le niveau de vie du ménage. Chez les hommes, les principaux facteurs qui déterminent les VBG sont le groupe d'âges, la région de résidence et le milieu de résidence.

S'agissant de la **maltraitance psychologique**[2], il ressort de l'enquête que 17,4% des personnes enquêtées ont été victimes de maltraitance psychologique/émotionnelle au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (21,8%) que chez les hommes (11,4%). Au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, la prévalence s'établit à 4,8% dont 5,8% pour les femmes et 3,6% pour les hommes.

La prévalence de la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête parmi les enquêtés ayant déclaré avoir subi une VBG au cours de leur vie est de 12,6%, avec 15,8% chez les femmes et 8,7% chez les hommes.

Le **déni de ressources, d'opportunités et de services**[3] sévit différemment les femmes et les hommes. En effet, 10,1% des personnes enquêtées ont été victimes de déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (14,6%) que chez les hommes (3,9%). Parmi les personnes ayant déclaré en être victimes au moins une fois de leur vie, 12,3% ont été victimes du déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est plus importante chez les femmes (20,0%) que chez les hommes (3,6%). Ce type de VBG touche plus la région de Dosso (21,6%).

Quant aux **agressions physiques**[4], elles concernent 8,3% de la population au cours de la vie (soit 12,0% des femmes et 3,3% des hommes). 1,7% des enquêtés ont subi ce type de violence au cours des douze derniers mois, avec 2,3% des femmes contre 0,9% des hommes. Parmi ceux des enquêtés ayant connu ce type de violence au cours de leur vie, 7,6% l'ont éprouvé au cours des douze derniers mois (12,5% des femmes et 3,3% des hommes).

Quelle que soit la période considérée, les femmes et les filles sont les plus affectées par les **agressions sexuelles**[5]. Au cours de leur vie, 3,9% des personnes interrogées ont déclaré avoir subi au moins un acte d'agression sexuelle (soit 5,1% chez les femmes contre 1,8% chez les hommes). La prévalence des agressions sexuelles au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête est de 0,3% (0,5% chez les femmes et 0,1% chez les

[2] Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

[3] Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche à une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire de participer à la vie politique, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche à une fille d'aller à l'école, etc.

[4] Violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

[5] Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, ainsi que les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.

hommes). Parmi les enquêtés ayant déclaré avoir subi un acte d'agression sexuelle au cours de leur vie, 8,1% l'ont subi au cours des douze derniers mois.

La **pratique de l'excision**[6] reste très faible car seules 0,7% des femmes enquêtées ont déclaré avoir été excisées. Elle est plus fréquente dans la région de Niamey (2,4%). De même, la pratique est plus prépondérante en milieu urbain (1,2%) qu'en milieu rural où très peu de femmes ont déclaré avoir subi la pratique (0,5%). Les vieilles générations sont plus touchées que les jeunes (2,8% chez les femmes de 45-49 ans et 2,0% chez celles de 40-44 ans alors que les proportions sont quasi-nulles chez les jeunes filles de 10-24 ans).

En ce qui concerne **le viol**[7], globalement, 1,8% des femmes enquêtées ont déclaré avoir subi un acte de **viol** à un moment de leur vie et 0,3% l'ont subi au cours des 12 derniers mois. Chez les hommes, cette prévalence est de 0,1% au cours de la vie.

La prévalence du **mariage forcé**[8] est globalement de 2,4 %. Les femmes sont plus touchées par cette pratique (4,8%). Parmi les personnes en union, la proportion de celles ayant subi un mariage forcé est de 8,4%. Chez les femmes en union, cette proportion est de 11,9%. Cette pratique sévit plus en milieu rural (4,7%) qu'en milieu urbain (2,9%) et baisse quand le niveau d'instruction augmente. En effet, la proportion des victimes passe de 5,9% chez les femmes sans instruction à 2,2% chez celles ayant le niveau du secondaire. Les proportions les plus élevés s'observent dans les régions de Dosso (6,9%) et Maradi (5,8%). Le mariage forcé des filles est le plus souvent une décision du père ou des deux parents et rarement la mère seule ou un autre parent de la fille.

Le **mariage des enfants** reste préoccupant au Niger. Parmi les enquêtées âgées entre 25 et 29 ans au moment de l'enquête, environ une femme sur quatre (24,9%) était déjà mariée avant l'âge de 15 ans. Près de deux femmes sur trois (63,6%) étaient déjà en union à 18 ans. Chez les hommes par contre, l'entrée en union est assez retardée comparativement aux femmes. En effet, si dans l'ensemble près de la moitié des femmes enquêtées (41,9%) ont déjà contracté une union avant l'âge de 18 ans, cette proportion n'est que de 3,0% chez les hommes.

La **perception de la qualité** des services de prise en charge des VBG est un facteur susceptible d'encourager ou de rebuter les utilisateurs potentiels au sein de la population. Dans les zones d'étude, la prise en charge psychologique est assurée par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations, les communautés, la famille ainsi que d'autres services comme la Police, la Gendarmerie et les centres d'écoute. Dans l'ensemble, cette assistance psychosociale est assurée sans nécessairement une formation appropriée ou une bonne maitrise des procédures standards opérationnelles. Cette observation a des disparités dans les zones du Programme Spotlight et dans celles où les acteurs humanitaires interviennent. Dans ces environnements sociaux, les prestataires psycho-sociaux sont formés.

Selon le point de vue des survivant-e-s, la prise en charge psychologique se résume au soutien et au réconfort après l'acte. La nature de ce soutien peut varier selon deux principaux paramètres : d'une part selon que l'auteur de l'acte est dans l'entourage ou dans la communauté ou alors s'il/elle n'est pas membre de la communauté ; d'autre part selon la

[6] Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

[7] Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. S'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus.

[8] Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages des enfants

nature et la gravité de l'acte. Le réconfort peut de ce fait ne pas être le même selon qu'on traite d'une agression physique légère ou grave ou encore d'un viol.

Chez les garçons, ce réconfort peut surtout venir de la « *fada* », c'est-à-dire un groupe de pairs résidant dans le même quartier ou village. Le garçon subit par contre moins de railleries de la part de ses pairs qui l'assistent dans la recherche de l'aide et du recours approprié pour sa prise en charge globale.

Quant aux principales difficultés rencontrées par les populations dans le cadre de l'appui psychosocial, elles sont relatives à la gestion de la confidentialité, les défaillances techniques et en capacités des prestataires qui sont amenés à délivrer ces services.

En outre, les activités génératrices de revenu et les transferts financiers dont les survivantes peuvent bénéficier restent très appréciés dans la mesure où ils peuvent faciliter leur autonomisation socioéconomique.

Sur la qualité des services de prise en charge (PEC), les prestataires pensent pouvoir résoudre désormais tous les problèmes auxquels ils sont confrontés mais les ressources qui sont mises à leur disposition sont très modestes et des réticences sont observées dans l'acceptabilité des formations et d'appui à l'auto-installation.

Par rapport à l'adéquation des services de prise en charge socioéconomique offerts aux attentes et besoins des populations, ces dernières estiment que les montants mis à disposition des bénéficiaires leur semblent toujours limités pour assurer une autonomisation. En revanche, les formations qui leur sont offertes leur permettent de mener des activités agropastorales.

Ces principaux résultats mettent en relief plusieurs défis qui peuvent donner lieu à un certain nombre de recommandations. Les défis majeurs concernent la nécessité de prévenir les cas de VBG, la lutte contre l'impunité, l'assistance aux survivant-e-s, la prise en charge holistique des cas selon les procédures harmonisées et la coordination multisectorielle.

- **Recommandations**

Compte tenu des domaines stratégiques à considérer dans le cadre de la lutte contre le phénomène, les actions majeures suivantes peuvent être définies selon les niveaux de priorités correspondants :

Domaine stratégique	**Recommandations et actions majeures à mener**	**Responsables et acteurs impliqués**	**Niveau de priorité 1 = Elevé 2 = Moyen**
Prévention des VBG	Prévenir les comportements à risque chez les adolescent-e-s scolarisé(e)s et en dehors de l'école	MPFPE + MEN + ONG	2
	Renforcer le plaidoyer en faveur de la prise en compte des VBG dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement	PTF + MPFPE	1
	Renforcer les activités de prévention de la stigmatisation des survivant-e-s	MPFPE	1
	Elaborer des outils de communication et de sensibilisation à grande échelle en langue locale	MPFPE + ONG	1
	Renforcer les activités de mobilisation communautaire et de sensibilisation sur les VBG	MPFPE + ONG+ Radios communautaires+	1

Domaine stratégique	Recommandations et actions majeures à mener	Responsables et acteurs impliqués	Niveau de priorité 1 = Elevé 2 = Moyen
		Chefs traditionnels	
	Renforcer les capacités des associations féminines et de jeunes dans les stratégies de lutte contre les VBG	MPFPE + ONG	1
	Former les leaders communautaires sur les VBG	MPFPE + ONG	1
Assistance aux victimes de VBG	Renforcer les services essentiels pour les VBG au niveau des services sociaux et des écoles	MPFPE + ONG+ MEN	1
	Renforcer la confidentialité dans la gestion des cas de VBG	MPFPE + ONG + Gendarmerie + Police	1
	Créer une ligne verte pour l'assistance et l'orientation des victimes de VBG	MPFPE + Gendarmerie + Police	2
	Développer un dispositif d'alerte précoce (ou de détection) des cas de VBG, y compris en milieu scolaire, familial et conjugal respectant le contexte socioculturel	MPFPE + ONG + Gendarmerie + Police+ Clubs scolaires	1
Lutte contre l'impunité	Renforcer l'assistance juridique et judiciaire aux survivantes de VBG	MJ/ANAJJ + MPFPE+ Gendarmerie + Police+ ONG	2
	Renforcer l'application des décisions de justice concernant les VBG	MJ + MPFPE + Gendarmerie + Police	2
	Créer des cliniques juridiques d'accompagnement des survivant-e-s	MJ/ANAJJ + MPFPE + Gendarmerie + Police	1
	Faire le plaidoyer pour la délivrance gratuite des certificats médicaux pour les victimes de VBG (agression physique, agression sexuelle et viol)	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF	1
	Assurer que les infractions pénales commises soient punies et fassent l'objet de poursuites	MJ/ANJJ + MPFPE + Gendarmerie + Police+ ONG	1
	Renforcer les capacités des leaders communautaires dans la gestion communautaire des cas en respectant les droits des survivant-e-s	MPFPE	1
Renforcement des moyens techniques et opérationnels des services de prise en charge	Elaborer/Harmoniser les POS pour toutes les structures impliquées dans la PEC des cas (médical, psychosocial, juridique, sécurité)	MJ/ANAJJ + MPFPE + Gendarmerie + Police+ MSP	2
	Renforcer le soutien aux ONG et associations travaillant dans le domaine de la lutte contre les VBG	MPFPE+PTF+ONG	2
	Renforcer le cadre légal et institutionnel de la PEC des cas de VBG	MJ + MPFPE + PTF + Gendarmerie + Police	**3**
	Mettre à disposition des centres de santé des Kit post viol et former les	MSP + PTF + Gendarmerie +	1

Domaine stratégique	Recommandations et actions majeures à mener	Responsables et acteurs impliqués	Niveau de priorité 1 = Elevé 2 = Moyen
	prestataires sur leur utilisation	Police	
	Renforcer les capacités opérationnelles des structures existantes en équipements	MJ + MPFPE + MSP + Gendarmerie + Police	2
	Renforcer les capacités techniques des personnels impliqués dans la PEC sur les normes standards opérationnelles	MPFPE + Gendarmerie + Police+ ONG	1
Prise en charge multisectorielle et holistique des cas de VBG	Mettre aux normes les services de PEC médicale, psychologique, sociale, juridique et de réintégration de moyens leur permettant d'être opérationnels	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	2
	Définir les normes minimales de qualité pour les services de PEC	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Renforcer le respect de la confidentialité dans le traitement des cas de VBG lors de la prise en charge	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Doter la police d'une expertise scientifique (criminalistique) pour la validité et crédibilité des preuves médico-légale des cas de viol	MI + PJ + Gendarmerie + Police	2
	Développer des modules de formations sur la prise en charge respectant les normes éthiques et les droits humains et adaptés au contexte	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Mettre en place un mécanisme pour faciliter le référencement des cas selon les normes éthiques	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Former l'ensemble des acteurs à l'utilisation des Procédures opérationnelles standards de prévention et de réponse aux VBG au Niger	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	2
	Intégrer les VBG dans les curricula de formation à l'école de gendarmerie, de police, d'infirmiers, sages-femmes, des travailleurs sociaux, des juristes)	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
Coordination multisectorielle et la collecte des données	Renforcer le dispositif de collecte des données sur les VBG et les indicateurs clés à documenter	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF+ Gendarmerie + Police	3
	Créer des cadres de concertation pour conjuguer les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à une réponse holistique	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF+ Gendarmerie + Police	1
	Favoriser des séances d'échanges d'expériences des acteurs de lutte contre les VBG au Niger, en vue d'identifier les bonnes pratiques et de les répliquer dans d'autres zones affectées par le fléau	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF+ Gendarmerie + Police	1

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS SUR LES VBG AU NIGER

Intitulé de l'indicateur (toute la population cible)	Valeur de l'indicateur (en %) 2021	Valeur de l'indicateur (en %) 2015
Prévalence globale des VBG		
• Proportion des femmes ayant subi au moins une VBG au cours de leur vie	**38,2**	**60,1**
• Proportion des femmes ayant subi au moins une VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	**7,8**	**33,5**
• Proportion des hommes ayant subi au moins une VBG au cours de leur vie	**16,3**	**43,7**
• Proportion des hommes ayant subi au moins une VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	**2,0**	**25,4**
• Prévalence globale des VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	**4,8**	**28,4**
Prévalence de la maltraitance psychologique		
• Proportion des femmes ayant subi une maltraitance psychologique au cours de la vie	**21,8**	**32,6**
• Proportion des femmes ayant subi une maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois	**5,8**	**16,6**
• Proportion des hommes ayant subi une maltraitance psychologique au cours de la vie	**11,4**	**32,1**
• Proportion des hommes ayant subi une maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois	**3,6**	**16,8**
• Prévalence globale de la maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	**4,8**	**16,7**
Prévalence de dénis de ressources, d'opportunités et de services		
• Proportion des femmes ayant subi un déni de ressources, d'opportunités et de services au cours de la vie	**14,6**	**3,2**
• Proportion des femmes ayant subi un déni de ressources, d'opportunités et de services au cours des 12 derniers mois	**4,0**	**3,2**
• Proportion des hommes ayant subi un déni de ressources, d'opportunités et de services au cours de leur vie	**3,6**	**2,3**
• Proportion des hommes ayant subi un déni de ressources, d'opportunités et de services au cours des 12 derniers mois	**0,9**	**2,3**
• Prévalence globale du déni de ressources au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	**2,6**	**2,8**
Prévalence des agressions physiques		
• Proportion des femmes ayant subi une violence physique au cours de la vie	**11,9**	**28,1**
• Proportion des femmes ayant subi une violence physique au cours des 12 derniers mois	**2,3**	**12,9**
• Proportion des hommes ayant subi une violence physique au cours de la vie	**3,3**	**34,5**
• Proportion des hommes ayant subi une violence physique au cours des 12 derniers mois	**0,9**	**15,2**
• Prévalence globale des agressions physiques au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	**1,7**	**13,9**
Prévalence des agressions sexuelles		

Intitulé de l'indicateur (toute la population cible)	Valeur de l'indicateur (en %) 2021	Valeur de l'indicateur (en %) 2015
• Proportion des femmes ayant subi une agression sexuelle au cours de la vie	**5,1**	**12,9**
• Proportion des femmes ayant subi une agression sexuelle au cours des 12 derniers mois	**0,5**	**7,3**
• Proportion des hommes ayant subi une agression sexuelle au cours de la vie	**1,8**	**2,1**
• Proportion des hommes ayant subi une agression sexuelle au cours des 12 derniers mois	**0,1**	**1,2**
• Prévalence globale des agressions sexuelles au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	**0,3**	**6,6**
Prévalence du viol		
• Proportion de femmes ayant subi un viol au cours de la vie	**1,7**	**-**
• Proportion de femmes ayant subi un viol au cours des 12 derniers mois	**0,4**	**7,1**
Prévalence du mariage forcé et mariage des enfants		
Pourcentage de femmes victimes de mariage forcé	**4,8**	**11,7**
Pourcentage de filles de 20-24 ans mariées avant 15 ans/18 ans	**53,4**	**-**

INTRODUCTION

1. Contexte et justification de l'étude

La Violence Basée sur le Genre (VBG) se pose en tant que problème de santé publique, de genre et de droits humains. En effet, les violences manifestées spécifiquement à l'égard des femmes sont la résultante, par intention ou effet, de la dominance masculine dans une société.

Dans les dix dernières années, au Niger comme dans bon nombre de pays en Afrique de l'Ouest, l'inexistence de données fiables et complètes ne permettait pas d'avoir une idée plus nette sur l'ampleur et les déterminants de cette pratique. Or, elle fait rompre la dignité des survivantes notamment les femmes, les enfants et les jeunes filles malgré l'existence de quelques lois[9] et la condamnation au niveau communautaire de quelques-unes de ces pratiques.

Cependant, des études sur les VBG ont montré la recrudescence du phénomène dans les régions d'Agadez et de Zinder (Oxfam, 2006) et dans les régions de Dosso et de Maradi (Oxfam, 2007), avec une forte prévalence des violences physiques, sexuelles et conjugales. Il s'agit d'études importantes mais qui n'ont couvert que quelques régions du pays et quelques aspects du phénomène des VBG.

Ainsi, en 2015, pour corriger cette limite dans l'appréciation des VBG, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a répondu favorablement à la demande générale de tous les acteurs intervenant dans le domaine, en appuyant techniquement et financièrement la requête du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant dans la réalisation de la première étude nationale sur « l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger ».

Cette étude a donc permis de disposer de données complètes, fiables et actualisées et de saisir toute la complexité du phénomène pour chaque région. Les résultats de cette étude ont montré l'existence de violences multiformes et une prévalence variable selon certaines caractéristiques sociodémographiques comme le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'activité économique, le lieu de résidence, le sexe du chef de ménage et la taille du ménage.

Les acteurs à tous les niveaux ont pu tirer le maximum d'informations afin de mettre en place des interventions socialement adaptées autant dans la prise en charge que dans la prévention des VBG au Niger.

Les résultats de cette étude ont largement contribué dans l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de réponse aux VBG au Niger (2017-2021) en orientant sur les leviers socio-économiques et culturels sur lesquels se baser pour mettre fin à toutes les formes de VBG.

Depuis plus de 5 ans, la situation sécuritaire est préoccupante au Niger. Elle est exacerbée par l'instabilité croissante dans les pays voisins (Libye, Mali, Nigeria, Burkina Faso, Tchad). Les attaques répétées de terroristes et la montée de groupes extrémistes fondamentalistes violents tels que Boko Haram, continuent de perpétuer l'insécurité dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi. Des déplacements massifs de populations sont observés vers d'autres localités sécurisées. Une limitation de la circulation des biens et des personnes dans le cadre de leur vie quotidienne, des incidents de protection sur les

[9]Dans le cadre de l'Initiative Spotlight, une étude spécifique sera réalisée sur l'analyse du cadre législatif nigérien en lien avec les VBG et pratiques néfastes.

populations civiles, la réduction de l'accès aux infrastructures sociales de base (eau, écoles, centre de santé etc.) et une dégradation du tissu socio-économique dans ces milieux sont les conséquences humanitaires majeures qui favorisent la prévalence des VBG. Ce contexte d'insécurité et de déplacements des populations entraîne la recrudescence des VBG, toute typologie confondue.

Depuis mars 2020, le Niger vit à l'instar de la communauté internationale, la pandémie de la COVID-19. En plus de l'insécurité, cette pandémie est venue impacter les conditions de vie socioéconomiques de la population. Elle favorise l'augmentation des cas de VBG, notamment les violences conjugales et les dénis de ressources.

Au vu des défis du moment ajoutés aux conséquences de la pandémie COVID-19 et aux limites de l'étude de 2015 (non référence à la typologie internationale des VBG), il s'est avéré nécessaire d'actualiser les indicateurs sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, afin de disposer d'évidences pour mieux appréhender le phénomène et pouvoir lutter efficacement contre ce fléau en vue d'y mettre un terme. C'est dans cette perspective que l'Initiative Spotlight a intégré dans son programme d'activités la réalisation d'une nouvelle étude nationale sur « l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger ».

2. But et objectifs de l'étude

2.1. But

Le but de l'étude est de contribuer à l'actualisation et à l'amélioration des connaissances sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger afin d'adopter des mesures appropriées en matière de lutte contre ce phénomène au Niger.

Cette étude est menée sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE), avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) et l'appui technique de l'UNFPA dans le cadre de l'Initiative Spotlight. Au-delà de ces deux utilisateurs, les résultats de l'étude aideront l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la lutte contre ce fléau à mettre en œuvre des interventions adéquates. En effet, l'Initiative Spotlight (2019-2022), a été conçue pour éliminer les violences, les pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive à l'endroit des femmes et des filles au Niger. Cette initiative vise à renforcer et consolider les efforts et les structures mis en place par le Gouvernement et les partenaires clés, particulièrement la société civile et les mouvements de femmes.

2.2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de fournir des informations et des connaissances exhaustives sur les VBG au Niger, en identifiant les types et leur prévalence, les manifestations, les facteurs de risque, les déterminants et les capacités des intervenants en matière de VBG.

Cette étude vise spécifiquement à :

- Mettre à jour l'ampleur et les manifestations du phénomène des VBG selon la classification/typologie internationale des VBG ;
- Déterminer les facteurs de risques associés aux VBG au Niger ;
- Identifier et analyser les déterminants socio-culturels et économiques de la persistance des VBG ;
- Analyser les perceptions de la qualité des services offerts par les intervenants en matière de VBG ;
- Développer les orientations stratégiques intégrées pour le changement des normes, attitudes et pratiques ;

- Formuler des recommandations à l'endroit du gouvernement nigérien, des partenaires techniques et financiers et des pourvoyeurs de services pour l'élimination des VBG ainsi que les leaders communautaires.

3. Résultats attendus

Au terme de l'étude, le rapport doit présenter les résultats ci-après :

- L'ampleur et les manifestations du phénomène des VBG au niveau national et régional via diverses méthodologies sont mise à jour selon la classification/typologie internationale des VBG ;
- Les facteurs de risques des VBG au Niger sont mis à jour ;
- Les déterminants socio-culturels et économiques de la persistance des VBG sont identifiés et analysés ;
- L'analyse de la perception de la qualité des services offerts par les intervenants en matière de VBG est mise à jour ;
- Des orientations stratégiques intégrées pour le changement des normes attitudes et pratiques sont développées ;
- Des recommandations sont formulées à l'endroit du gouvernement nigérien, des partenaires techniques et financiers et des pourvoyeurs de services pour l'élimination des VBG ainsi que les leaders communautaires.

4. Plan du rapport

Le présent rapport présente les principaux résultats de l'étude réalisée au Niger sur l'ampleur et les déterminants des VBG en 2021. Il comporte dix(10) chapitres qui sont :

Chapitre 1 : méthodologie de l'étude et caractéristiques de la population enquêtée

Chapitre 2 : environnement juridique et politique des VBG

Chapitre 3 : aperçu global des VBG

Chapitre 4 : maltraitance psychologique ou émotionnelle

Chapitre 5 : déni de ressources, d'opportunités ou de services

Chapitre 6 : agressions physiques

Chapitre 7 : les agressions sexuelles et les mutilations génitales

Chapitre 8 : le viol

Chapitre 9 : le mariage forcé et le mariage des enfants

Chapitre 10 : la qualité des services de prise en charge des VBG

Chapitre I :
METHODOLOGIE DE L'ETUDE ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ENQUETEE

Ce chapitre décrit les éléments essentiels de la méthodologie retenue, en abordant à la fois la définition des VBG retenue dans le cadre de cette étude, les éléments relatifs à l'organisation de la collecte, à sa mise en œuvre sur le terrain, de même que les méthodes d'exploitation et d'analyse des données qui ont été utilisées. En outre, il présente les caractéristiques de l'échantillon enquêté.

I.1. Présentation de la méthodologie de l'étude

I.1.1. Définition et typologie des violences basées sur le genre

I.1.1.1. *Définition des VBG*

La violence désigne tout acte perpétré sur une personne contre son gré et qui est susceptible de lui causer des dommages physiques, émotionnels et économiques.

La définition des VBG est assez complexe dans la mesure où il existe une grande variété de définitions variant selon les disciplines scientifiques et surtout les institutions qui traitent des VBG. Elles peuvent également varier d'un pays à l'autre ou d'un prestataire de la prise en charge (PEC) à l'autre. Mais par souci de comparabilité internationale, la nomenclature de l'Inter-Agency Standing Committee (IACS) sera utilisée dans le cadre de cette enquête.

D'après l'IASC, la violence basée sur le genre est un terme générique décrivant les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un, en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire les différences de genre. Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée[10].

I.1.1.2. *Opérationnalisation des types de VBG*

Selon la classification internationale de l'IASC, reprise dans le cadre de *Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) au Niger (2017-2021)*[11], il existe six types de VBG :

- **le viol,** c'est-à-dire toute pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. S'y applique également l'insertion sans consentement d'un objet dans le vagin ou l'anus. Cette définition englobe, sans s'y limiter : le viol collectif, le viol conjugal, la sodomie et les rapports bucco-génitaux forcés. Ce type de VBG n'englobe pas les tentatives de viol, au cours desquelles la pénétration n'a pas lieu ;
- **les agressions sexuelles**, c'est-à-dire toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration.

[10] Ces développements sont tirés de : IASC, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement, 2015, p.5.

[11] Cf République du Niger/Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, *Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) au Niger (2017-2021),* septembre 2017, p.11.

Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers non désirés, les caresses non désirées et les attouchements non désirés aux seins, aux parties génitales ou aux fesses, et les mutilations génitales féminines/l'excision. Ce type de VBG n'englobe pas les viols, caractérisés par un acte de pénétration ;

- **les agressions physiques** regroupant l'ensemble des actes de violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Il s'agit par exemples de : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures. Ce type de VBG n'englobe ni les mutilations génitales féminines/l'excision, ni les crimes d'honneur ;
- **le mariage forcé**, c'est-à-dire le mariage d'une personne contre sa volonté ou mariage non consenti. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages des enfants
- **le déni de ressources, d'opportunités ou de services**, c'est-à-dire, le déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités ou de services, par exemple, lorsqu'on empêche à une veuve de recevoir un héritage, lorsque les revenus d'une personne sont confisqués de force par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche à une fille d'aller à l'école, etc. Ce type de VBG n'englobe pas les déclarations de pauvreté générale ;
- **la maltraitance psychologique /émotionnelle**. Cette catégorie de VBG englobe l'Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.

L'utilisation de cette nomenclature lors des opérations de collecte de données nationales permet d'assurer des comparaisons internationales et l'usage d'un langage standard dans l'ensemble de la communauté des acteurs de lutte contre les VBG en vue de désigner les mêmes données relatives aux cas déclarés de VBG. Prenant en compte le contexte de l'étude, le tableau suivant présente les principaux actes de violences qui seront considérés pour chaque type de VBG.

Tableau 1.1. : Types et formes de violences basées sur le genre

Typologies des VBG	Actes
Maltraitance psychologique /émotionnelle	• Intimidation
	• Humiliation, mépris, dévalorisation, dénigrement, Stigmatisation
	• Isolement forcé/contre le gré
	• Harcèlement verbal
	• Attention non souhaitée
	• Remarques gênantes
	• Gestes ou messages menaçants
	• Demande de rançon
	• Injures ou insultes
	• Chantage
	• Indifférence ou Refuser de parler
Agression physique	• Coups, blessures, coupures ou brûlures
	• Gifles
	• Menace ou attaque avec arme ou tout autre produit chimique/équipements dangereux
	• Enlèvement

Typologies des VBG	Actes
	• Empêcher de rentrer chez soi avec brutalité
Déni de ressources, d'opportunités ou de services	• Empêcher quelqu'un d'avoir accès à l'héritage
	• Confisquer les revenus/biens d'une personne ou payer de rançons
	• Interdire à une personne de participer à la vie politique
	• Interdire à une femme l'usage des moyens de contraception
	• Empêcher à une fille d'aller à l'école
	• Empêcher d'avoir accès aux biens/ressources du ménage
	• Privation d'information ou de participer à un évènement familial/public ou communautaire
	• Travaux forcés/exploitation de la force de travail
	• Refus de prendre en charge les soins de santé/autoriser accès aux soins de santé
	• Refus de payer un service accompli
	• Refus de rendre un prêt, une dette
Mariage forcé	• Mariage arrangé contre le gré de la personne
	• Union traditionnelle/coutumière, religieuse ou civile contractée avant l'âge de 18 ans
Agression sexuelle	• Tentatives de viol
	• Tentative de donner des baisers
	• Tentatives de caresser/ attouchements non désirés
	• Recevoir des avances sexuelles déplaisantes
	• MGF/Excisions
Viol	• Imposition d'un acte de pénétration vaginale, sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps.
	• Imposition d'un acte de pénétration anale sans consentement (même superficielle) à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps.
	• Imposition d'un acte de pénétration buccale sans consentement (même superficielle) à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps.
	• Insertion d'un objet dans le vagin
	• Insertion d'un objet dans l'anus

I.1.2. Description de la méthodologie utilisée

I.1.2.1. *Type d'étude et approche générale*

Cette recherche est une étude transversale analytique, basée sur une approche mixte combinant les méthodes qualitatives et quantitatives.

Le volet quantitatif s'appuie sur une enquête par sondage auprès des ménages et une enquête aléatoire auprès des prestataires des services de VBG. Le volet qualitatif est basé sur une enquête par entretiens individuels, entretiens de groupe, récits de vie avec des informateurs clés et la revue documentaire.

L'approche globale qui a guidé la conduite de cette étude a été participative et inclusive. Placée sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant, l'étude a connu, dans ses différentes étapes, la participation des ministères techniques clés (Ministère de la Justice, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Santé Publique, Ministère de la Défense Nationale à travers la Cellule de

protection des femmes et des mineurs de la Gendarmerie Nationale, Ministère de l'Intérieure à travers la Division de la protection des mineurs et des femmes de la Police Nationale), des représentant des Organisations de la Société Civile, de l'Institut National de la Statistique (INS), du Département de Sociologie de l'Université de Niamey, de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre et des différents partenaires techniques et financiers (ONUFEMMES, OXFAM, OMS, PNUD, UNFPA, UNICEF, UNHCR). L'équipe technique a également bénéficié d'une autorisation du Comité éthique national auprès duquel les résultats préliminaires ont également été présentés préalablement.

I.1.2.2. *Enquête quantitative*

I.1.2.2.1. Population d'étude

La population cible pour l'étude VBG Niger 2021 est constituée des femmes de 10 à 59 ans et des hommes de 10 à 69 ans, vivant dans les ménages ordinaires[12] au Niger. Dans les enquêtes classiques, ce sont les tranches d'âge 15-49 ans chez les femmes et 15-59 ans chez les hommes qui sont retenues. L'idée de considérer les tranches d'âge 10-14 ans chez les femmes est de pouvoir cerner les indicateurs sur le mariage d'enfants, qui constitue une réalité dans le contexte socio-culturel du Niger. Les analyses sur le groupe d'âge 50-59 ans permettront de cerner les violences faites aux femmes au-delà de la période féconde (15-49 ans).

I.1.2.2.2. Base de sondage

Pour déterminer l'échantillon de l'enquête quantitative, la base de sondage utilisée est celle dont dispose l'Institut National de la Statistique (INS) et qui contient l'ensemble des zones de dénombrement (ZD) obtenues lors du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV 2012)[13]. Elle est constituée de 19 838 ZD comprenant chacune les informations suivantes : région, département, code d'identification, nombre de ménages, population totale et type de milieu de résidence (rural urbain).

I.1.2.2.3. Taille de l'échantillon et méthode de tirage

La détermination de l'échantillon de l'enquête est basée sur la prévalence des VBG obtenue à partir de l'enquête nationale sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger réalisée en 2015. Pour une précision requise avec une erreur standard relative ε=5%, la taille nette de l'échantillon individus (nombre d'entretiens terminés) nécessaire pour un domaine d'étude est donnée par la formule : $N = \frac{(1/Pi-1)}{\epsilon^2}$

Considérant l'effet de grappe (*Deff*) d'une valeur de 1,2, la taille nette ajustée de l'échantillon pour un domaine d'étude est donnée par la formule suivante : $N_I = Deff^2 * \frac{(1/Pi-1)}{\epsilon^2}$ la formule de calcul de la taille finale de l'échantillon en termes de nombre de ménages tout en tenant compte du taux de participation individuel attendu de 90%, et du taux de couverture des ménages de 92%, est donnée par la formule suivante :

$N_{HH} = N_I/(Ri \times Rm \times k) = Deff^2 * \frac{\left(\frac{1}{Pi}-1\right)}{\epsilon^2}/(Ri \times Rm \times k).$

Avec :
Pi = prévalence VBG dans la région i ;
Ri = taux de participation individuel (le complément du taux de non réponse individuel) ;
Rm = taux de couverture des ménages échantillon ;

[12] Un ménage ordinaire est l'ensemble des individus vivant sous un même toit et reconnaissant l'autorité socio-économique d'une personne (homme ou femme)
[13] Ces ZD résultent du découpage de l'ensemble du territoire national à partir des travaux de la cartographie censitaire réalisés lors du RGPH IV-2012.

k = taille moyenne de la population cible dans les ménages qui est de 4,104 (dont 60% de femme) selon les estimations de l'EDS Niger 2012 ;
N_I = nombre d'individus attendus ;
N_{HH} = nombre de ménage échantillon.

Ainsi, la taille de l'échantillon est estimée à 2 360 ménages. Pour sélectionner les unités d'observation, une méthode de tirage aréolaire, stratifié et à deux degrés a été utilisée.

Au premier degré, l'échantillon de 118 ZD a été tiré de façon systématique et indépendante, avec une probabilité proportionnelle à la taille de la ZD (nombre de ménages), à l'intérieur de chaque strate ou domaine d'étude (région). La base de sondage a été au préalable organisée par strate (urbain, rural), afin d'assurer une stratification implicite lors du tirage des ZD.

Au second degré, 20 ménages ont été tirés de façon systématique et avec probabilité égale à l'intérieur de chaque ZD de l'échantillon aussi bien en milieu rural qu'urbain. Les ménages ainsi tirés ont été ensuite visités par les équipes pour y administrer les questionnaires ménage et individuel.

Les résultats de la collecte indiquent que dans l'ensemble le taux de couverture des ménages est de 99,5%, avec une non couverture exhaustive dans les Régions de Diffa, Niamey, Tillabéri et Zinder (tableau 1.2.). Au niveau individuel, l'enquête a couvert un peu plus d'individus que prévu (103,2%).

Tableau 1.2. : Taux de couverture des ménages et des individus enquêtés par région, Niger 2021

Régions	Ménages			Individus		
	Effectifs de ménages à enquêter	Effectifs de ménages enquêtés	Taux de couverture (%)	Effectifs d'éligibles à enquêter	Effectifs d'éligibles enquêtés	Taux de couverture (%)
Agadez	360	360	100,0	960	968	100,8
Diffa	320	318	99,4	734	743	101,2
Dosso	320	320	100,0	782	811	103,7
Maradi	180	180	100,0	494	509	103,0
Niamey	380	374	98,4	976	1061	108,7
Tahoua	380	380	100,0	814	831	102,1
Tillabéri	260	258	99,2	648	661	102,0
Zinder	160	158	98,8	368	374	101,6
NIGER	**2 360**	**2 348**	**99,5**	**5 776**	**5 958**	**103,2**

I.1.2.2.4. Techniques de collecte des données

La collecte des données a été organisée du 23 avril au 15 mai 2021 à l'aide de plusieurs méthodes de collecte de données quantitatives. Les données quantitatives ont été collectées sur des tablettes à l'aide de l'application ODK.

- **La fiche de dénombrement**

La fiche de dénombrement permet de recenser l'ensemble des ménages se trouvant dans la ZD sélectionnée et de recueillir des informations qui permettent de faire le tirage des ménages pour l'enquête individuelle, c'est-à-dire l'administration du questionnaire individuel destiné aux femmes et aux hommes.

- **Le questionnaire ménage**

Le questionnaire ménage permet de renseigner les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage (le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, type de résidence, type d'handicap, etc.), les caractéristiques du ménage (les biens possédés par le ménage, la source d'eau utilisée par le ménage, etc.) et de déterminer la population éligible à l'enquête individuelle.

- **Le questionnaire individuel**

Destiné aux hommes/garçons et aux femmes/filles, le questionnaire individuel est l'outil principal de l'enquête quantitative. Il permet de collecter toutes les informations sur les VBG auprès de la population éligible notamment les types de violences subies au cours de la période de référence (au cours de la vie et cours des douze derniers mois), les lieux de survenance, les recours utilisés par les survivant-e-s, les conséquences subies, le profil des auteurs, etc. Les cibles sont les femmes âgées de 10-59 ans et les hommes âgés de 10-69 ans.

I.1.2.2.5. Traitement et analyse des données quantitatives

A l'issue de l'apurement des fichiers, les données sont exportées sous les logiciels STATA et SPSS pour la tabulation. L'analyse descriptive permet de mesurer l'ampleur du phénomène et la nature des violences selon quelques caractéristiques majeures (la région, l'âge, le sexe, le lieu de survenance, etc.). Ces analyses sont présentées sous forme de graphiques et de tableaux croisés. L'analyse multivariée explicative sert à identifier les déterminants de la Violence Basée sur le Genre (VBG) au Niger en recourant à la p-valeur au seuil de 5% et aux Odd-ratios, lorsque les données disponibles le permettent.

La note méthodologique en annexe (Annexe 1) présente la méthode de régression ainsi que la méthodologie de calcul de l'indice de bien être utilisée dans les analyses descriptives et multivariées.

I.1.2.3. *Enquête qualitative*

I.1.2.3.1. Technique d'échantillonnage et population cible

Dans le cadre de l'enquête qualitative, la population cible est constituée des catégories suivantes :

- Les femmes, les hommes et les jeunes des communautés retenues pour l'enquête de terrain ;
- Les acteurs offrant les services de prise en charge (PEC) ;
- Les survivant-e-s.

L'enquête qualitative a été menée à partir d'une méthode d'échantillonnage de type non probabiliste. Elle est basée sur un choix raisonné et la méthode boule de neige a guidé le choix de certains enquêtés notamment les survivant-e-s dans le cadre des récits de vie. La taille de l'échantillon varie selon le type de technique de collecte des données utilisée. Ainsi les opérations de collecte ont permis de réaliser (Tableau 1.3.) :

- 23 entretiens semi-structurés avec les acteurs impliqués dans la prise en charge ;
- 17 récits de vie avec les survivant-e-s ;
- 64 discussions de groupe avec les femmes, les hommes et les jeunes (filles et garçons). Les discussions de groupe ont été organisées avec des groupes homogènes de femmes/filles et hommes/garçons, en prenant en compte les réalités sociologiques de chaque région du pays.

Tableau 1.3. : Répartition de l'échantillon pour l'enquête qualitative, Niger 2021[14]

Méthode de collecte	Catégorie d'informateurs clé	Régions								Total
		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	
Entretien individuel	Acteurs de PEC[15]	4	2	2	4	2	2	5	2	23
Discussions de groupe	Hommes adultes	2	2	2	2	2	2	2	2	64
	Hommes jeunes	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Femmes adultes	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Femmes jeunes	2	2	2	2	2	2	2	2	
Récits de vie	Femmes	3	2	2	2	2	2	2	2	17
Total		**15**	**12**	**12**	**14**	**12**	**12**	**15**	**12**	**104**

I.1.2.3.2. Techniques de collecte des données

La collecte qualitative s'est déroulée dans une perspective de triangulation de plusieurs techniques de recueil de données (entretiens individuels, récits de vie et discussions de groupe). Le croisement de ces outils et types d'informateurs aide à avoir une connaissance approfondie du phénomène, en prenant en compte les opinions, les perceptions, les expériences de prise en charge et le vécu relatifs au phénomène des VBG dans le pays.

- ***La revue documentaire***

L'ensemble du processus (conception de la note de cadrage méthodologique, des outils de collecte,) s'est appuyé sur une phase préalable de revue documentaire, de même que lors de l'analyse des résultats de l'enquête. A ce titre, plusieurs types de documents ont été collectés auprès des parties prenantes et des structures nationales intervenant dans le domaine des VBG puis exploités. Il s'agit notamment :

- des documents stratégiques et de politiques (La Politique Nationale de Genre, 2007 actualisée en 2017; Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux VBG ; le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021) ;
- des rapports d'études et d'évaluation : rapports de l'étude nationale sur les VBG de 2015 ; outils de collecte de l'enquête de 2015, rapport EDS 2012 ;
- des rapports des enquêtes nationales VBG de la Côte d'Ivoire, du Rwanda, de RCA et du Sénégal ;
- des différents rapports du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les violences faites aux femmes et aux filles) ; des rapports d'activités (rapport du projet Ilimin) ;
- des documents programmatiques (normes et standards en matière de VBG, Procédures standards opérationnelles utilisées dans le pays) ;
- des supports de formation ou d'information sur les VBG (modules de formation sur les VBG) :
- des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits humains[16]).

[14] Au départ il était prévu de réaliser le même nombre d'interviews par Région, mais les réalités de terrain et les profils des informateurs clés ont souvent orienté la collecte avec des entretiens additionnels en vue d'avoir une vue globale du phénomène.

[15] Ceux-ci vont regrouper les responsables du système de prise en charge holistique : médicale, juridique, psychosociale, économique.

[16] La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et ses Pactes ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979) ; La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE) ; La Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages de 1964 ; Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (1981) ; La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990) ; La Constitution du 25 Novembre 2010 ; Le code pénal.

- ***Entretiens exploratoires et rencontres bilatérales***

Pour préparer la note de cadrage méthodologique, des entretiens exploratoires et rencontres bilatérales ont été réalisés avec les parties prenantes et les responsables des structures intervenant dans le domaine des VBG. Des rencontres préparatoires ont été organisées avec les membres de l'Unité de Coordination de l'Initiative Spotlight, les équipes techniques du MPF/PE et des agences des Nations Unies (NU) impliquées dans l'Initiative Spotlight.

- ***Entretiens semi-structurés***

Des entretiens semi-structurés ont été réalisés avec un certain nombre d'acteurs de la PEC pour apprécier i) les formes courantes de VBG auxquelles ils sont confrontés et les facteurs et déterminants des VBG au Niger ; ii) leurs perceptions de la qualité des services offerts pour la PEC holistique des VBG ; iii) les pistes de recommandations pour l'élimination des VBG.

Pour réaliser cette collecte qualitative, un guide d'entretien a été utilisé pour recueillir ces données ci-dessus.

- ***Les récits de vie***

Compte tenu de leurs expériences de la violence subie, les témoignages des survivantes ont été recueillis pour analyser les expériences et leurs vécus des VBG. Ces récits fournissent une description approfondie des cas de violence vécus, aux plans émotionnel, physique, sexuel et économique, en prenant en compte les singularités des expériences particulières des survivant-e-s. Un guide a été utilisé et permettant de collecter les données sur leurs expériences des violences subies ainsi que la prise en charge qui en a découlé et leurs perceptions de la qualité des services de prise en charge dont ils/elles ont bénéficié.

- ***Les discussions de groupe***

Dans chaque Région du pays, des discussions de groupes ont été organisées avec les hommes, les femmes ainsi que les jeunes (filles et garçons).

Pour réaliser ces entretiens de groupe, un guide d'entretien traitant des thèmes suivants a été utilisé :les perceptions des violences basées sur le genre (types de VBG vécus et présents dans la société ; les perceptions relatives aux VBG dans la société ; les attitudes sociales sur les VBG ; les facteurs de risques d'expositions aux VBG ; les déterminants socioculturels et économiques des VBG ; la perception des conséquences des VBG) ; les pratiques de prise en charge de VBG et leur perception dans les communautés ; les réponses sociales et communautaires aux VBG, les perceptions de la qualité des services de prise en charge.

I.1.2.3.3. Traitement et analyse des données qualitatives

L'ensemble des entretiens individuels et de groupes ont été transcrits et saisis sous Word. Une grille de codification et des catégories d'analyse ont été élaborées en fonction du plan d'analyse et des objectifs de l'étude. Il s'est agi de regrouper les sujets par thèmes en fonction des objectifs de l'étude.

La méthode d'analyse de contenu thématique et logico-sémantique a aidé à traiter les principaux thèmes retenus selon les catégories d'informateurs et selon les points de ruptures autour des sujets abordés lors des entretiens. Sur la base des principaux thèmes identifiés de l'analyse inductive des données, le plan d'analyse a été enrichi et les principaux points d'analyse définis pour enrichir le volet quantitatif de l'étude. Des extraits d'entretiens

sont utilisés sous forme de citation et d'encadré pour étayer les analyses qui seront réalisées.

Les analyses permettent d'alimenter les facteurs et déterminants socioculturels des VBG, les expériences de la violence, les circonstances de survenance des VBG, les conséquences des actes subis sur le vécu des survivant-e-s, les difficultés rencontrées dans la PEC, les pistes de solutions pour améliorer la PEC, etc.

I.1.3. Considérations éthiques

Les normes éthiques en matière de collecte des données sur les VBG sont respectées. La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude est fondée sur le respect du règlement sur l'éthique[17]. Lors de la formation et de la collecte ainsi que du traitement des données, l'équipe de consultants a adopté des mesures susceptibles de garantir la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'étude, notamment, les personnes interrogées et autres sources d'information. Des formulaires de consentement ont été utilisés durant la collecte des données. Les enquêtes avec les enfants ont respecté les exigences éthiques nécessaires (autorisation des parents ou tuteurs, consentement éclairé et non obligation de répondre à toutes les questions).

Compte tenu du fait que les activités de collecte de données ont exigé la présence physique des agents dans les communautés et ménages, avec des risques liés à la COVID19, des directives ont été données aux personnels de terrain concernant les mesures barrières à respecter.

I.1.4. Cadre d'analyse des facteurs et déterminants

L'analyse des facteurs et des déterminants est basée sur le modèle socio-écologique qui montre comment les différents niveaux interagissent pour exposer les individus au risque de violence (Figure 1.1.). En effet, les facteurs de vulnérabilité ainsi que les déterminants peuvent se situer aux niveaux :

- de l'environnement politique et institutionnel comprenant les variables d'analyse comme les règles sociales largement suivies, l'adéquation des lois et des politiques ; les rôles et responsabilité de coordination et de partenariat ;
- du contexte sociocommunautaire et culturel, en prenant en compte les normes de genre et les croyances communautaires, les modèles de comportements et attitudes, les valeurs autour de la masculinité et de la féminité, les normes sociales et comportementales, les rôles de pouvoir, les normes matrimoniales.
- des familles et ménages en prenant en compte les caractéristiques des ménages (structure familiale, niveau de vie et de vulnérabilité), les dynamiques de genre, la structure et les caractéristiques des ménages :
- individuel en prenant en compte les caractéristiques des individus (âge, sexe, revenu, occupation, les perceptions des VBG, les opinions individuelles, la perception de l'exposition au risque et le vécu des individus (expérience en termes de violence), les croyances individuelles.

[17] Cf UNFPA, Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.
IASC, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement

Figure 1.1. : Modèle d'analyse des déterminants des VBG

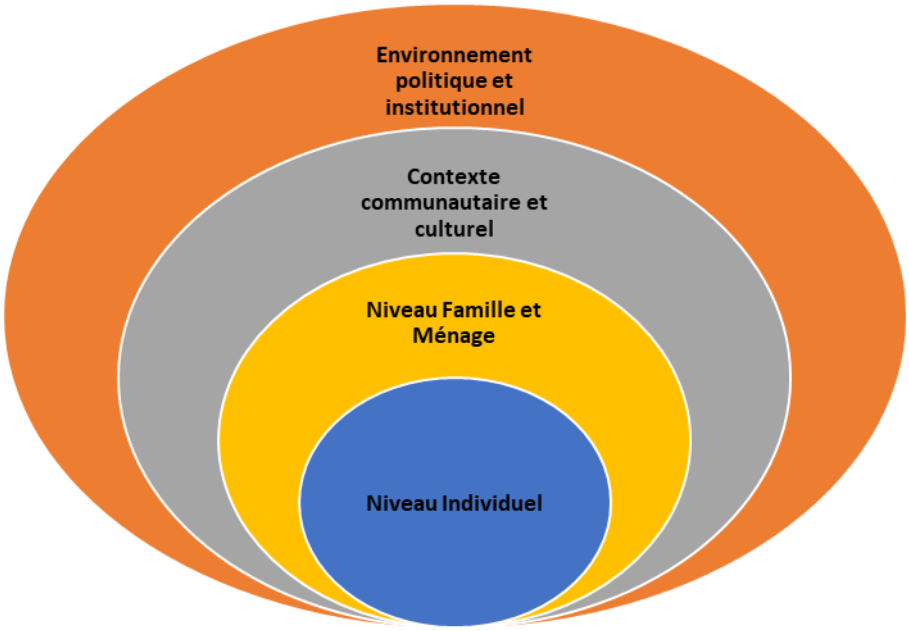

Le modèle écologique permet de séquencer les niveaux de déterminisme, de l'individu à la société globale en passant par les relations interpersonnelles et communautaires. Il sera complété par la théorie de l'intersectionnalité pour analyser la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société donnée (Kimberlé Crenshaw, 2005 ; Patricia Hill Collins et Sirma Bilge, 2016). L'intersectionnalité permet aussi de saisir les dynamiques d'interactions entre le patriarcat, l'ethnicité, la classe sociale, le milieu rural/urbain, dans les liens qui se nouent à leur intersection sur le/la survivant(e). Il s'agira d'analyser les intersections entre les différents types de violences, afin de comprendre la manière dont ils interagissent entre eux et mesurer leur impact sur les survivant-e-s.

L'analyse des VBG en termes d'intersectorialité permet par exemple de montrer comment une personne ayant subi un cas de viol pourrait avoir déjà subi ou subira les autres types de VBG si des solutions conséquentes n'ont pas été apportées.

I.1.5. Difficultés rencontrées

Lors de la réalisation de cette étude, plusieurs types de difficultés ont été rencontrés et les solutions suivantes y ont été apportées (Tableau 1.4).

Tableau 1.4. : Types de difficultés rencontrées et solutions apportées

Types de difficultés	Solutions et mesures de mitigation
Inaccessibilité des zones de dénombrement pour des raisons de sécurité (Diffa, Tahoua et Tillabéri)	Exclusion des zones rouges de la base de sondage Remplacement des ZD correspondantes Actualisation des zones de sécurité avec l'appui des autorités locales
Non-respect des critères de sélection et d'éligibilité Non-respect de la structure par âge de la population et de l'éligibilité par les agents	Renforcement de la supervision et du suivi de proximité des équipes de collecte Organisation de réunion de suivi avec les chefs d'équipes Retour dans les ZD pour des corrections nécessaires avant intégration dans la base de données Systématisation de trois passages dans les ménages avant constatation de l'absence

Types de difficultés	Solutions et mesures de mitigation
Migrations saisonnières dans les zones rurales et indisponibilité des personnes éligibles dans les villes	Systématisation d'une stratégie de collecte en trois points : exigence aux équipes de dormir dans les villages, d'arriver très tôt et de travailler tard le soir après la rupture du jeûne
Ancienneté de certaines cartes de ZD	Appui de l'équipe de supervision à la reconnaissance des ZD
Pannes de véhicule	Changement de véhicule par le prestataire
Problèmes de langue	Implication des agents originaires des zones concernées lors du recrutement et recours aux guides
Disponibilité de l'électricité pour les transcriptions et la saisie des données qualitatives	Recharge des ordinateurs dans les localités voisines pour faciliter la transcription et la saisie des données
Faible sensibilisation des autorités dans l'arrière-pays malgré la transmission d'une lettre d'information.	Recours au soutien des Directions régionales et départementales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant pour faciliter la sensibilisation des autorités
Distances entres les localités à couvrir et dispersion de l'échantillon	Redéploiement de certaines équipes pour soutenir d'autres (Agadez, Maradi)

I.1.6. Limites méthodologiques

Pour des raisons sécuritaires, les zones rouges ont été exclues de l'échantillon dans les Régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri à cause de leur non accessibilité.

La méthode d'échantillonnage retenue ne permet d'avoir des données significatives qu'au niveau régional. Ainsi, les résultats sont présentés en mettant en relief le niveau national et les différences régionales. De ce point de vue, les analyses n'étant pas désagrégées aux niveaux communal et départemental, elles ne peuvent permettre d'apprécier l'impact de certaines interventions menées dans le cadre de différents projets de lutte contre les VBG.

La comparaison des résultats de l'enquête de 2021 avec celle de 2015 ne peut pas se faire pour l'ensemble des indicateurs, la typologie retenue n'étant pas identique. Par catégorie d'acte, les types d'actes ne sont pas systématiquement les mêmes. En outre, les viols ont été considérés d'après IACS comme un type à part, non intégré dans les agressions sexuelles.

Compte tenu des effectifs souvent faibles des survivant-e-s de certains types de VBG (cas des agressions sexuelles et des viols par exemple), l'analyse descriptive s'est limitée aux enquêtés ayant été victimes d'un acte de VBG au cours de leur vie. Par ailleurs, l'analyse des déterminants à l'aide de la régression logistique n'a pas été faite pour les agressions sexuelles, le viol, le mariage forcé et les mutilations génitales féminines (MGF) au regard de ces contraintes. En revanche, les données qualitatives sont utilisées pour fournir les explications des résultats quantitatifs et les fondements des différents types de VBG.

De même, la faiblesse des effectifs de survivant-e-s ne permet également pas d'approfondir l'analyse sur les recours en cas de VBG, en termes de type de recours sollicité et de prise en charge utilisée, ainsi que l'analyse de la satisfaction des survivant-e-s par rapport aux types de prise en charge utilisée. Dans d'autres études similaires, la disponibilité de l'information permet par exemple d'apprécier les taux de satisfaction par rapport à chaque type de prise en charge (psychosociale, socio-économique, sanitaire et judiciaire) mais aussi de pouvoir construire un indicateur composite par rapport à la prise en charge holistique.

I.2. Présentation de la population enquêtée

I.2.1. Caractéristiques sociodémographiques

La répartition de la population enquêtée par âge et par sexe montre que la proportion des adolescents de 10-14 ans est de 20,1% contre 4,1% des adultes de 55-59 ans (Tableau 1.5). Chez les femmes, comme chez les hommes, la même structure est observée avec les proportions les plus élevées pour les adolescents de 10-14 ans.

Parmi les individus enquêtés, 37,5% résident en milieu urbain contre 62,5% en milieu rural (Tableau 1.5.).

La répartition des individus enquêtés indique des disparités entre régions (Tableau 1.5). En effet, les régions ayant les proportions les plus élevées sont celles de Niamey (17,8%), Agadez (16,3%), Tahoua (14,0%), Dosso (13,6%) et Diffa (12,5%). Les régions de Maradi (8,5%) et Zinder (6,3%) ont les proportions les plus faibles.

La répartition des enquêtés selon l'état matrimonial indique que les mariés sont plus nombreux, soit 57,3% contre 37,4% de célibataires (Tableau 1.5). Chez les femmes comme chez les hommes, les mariés ont également les proportions les plus élevées, soit respectivement 61,2% et 51,8%. La proportion des divorcés reste dans l'ensemble très faible (2,7%) et quel que soit le sexe (4,1% chez les femmes contre 0,6% chez les hommes).

La répartition des enquêtés selon le statut de résidence montre que dans l'ensemble neuf individus sur dix sont des résidents (Tableau 1.5.). Les déplacés internes représentent 1,7% de la population enquêtée contre 0,5% de réfugiés. La proportion des retournés enquêtés reste également très faible (0,1%).

La prévalence du handicap reste faible dans la population enquêtée, soit 1,9%, Cette prévalence est un peu plus élevée chez les hommes (2,7%) que chez les femmes (1,3%). Parmi les enquêtés vivant avec un handicap, 32,7% ont l'absence de membres ou une partie de membre (locomoteur) et 22,7% sont des déficients visuels. Par ailleurs, 24,5% sont victimes de pluri handicap (Tableau 1.5).

Tableau 1.5. : Répartition (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 enquêtés selon certaines caractéristiques sociodémographiques et physiques, Niger 2021

Caractéristiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Groupe d'âges			
10-14	23,6	17,5	20,1
15-19	13,6	15,7	14,9
20-24	8,6	14,0	11,7
25-29	8,1	12,6	10,7
30-34	7,3	9,9	8,8
35-39	9,2	8,9	9,0
40-44	7,3	7,4	7,3
45-49	5,5	5,3	5,4
50-54	5,6	4,7	5,1
55-59	4,6	4,0	4,1
60-64	3,9	NA	1,7
65-69	2,8	NA	1,2

Caractéristiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Etat matrimonial			
Célibataire	46,6	30,8	37,4
Marié(e) monogame	42,8	45,7	44,5
Marié(e) polygame	9,0	15,5	12,8
Divorcé(e)/Séparé(e)	1,0	3,9	2,7
Veuf (ve)	0,6	4,1	2,6
Situation de résidence			
Résident	98,0	97,5	97,7
Déplacé(e) interne	1,2	2,0	1,7
Refugié(e)	0,7	0,4	0,5
Retourné(e)	0,1	0,2	0,1
Milieu de résidence			
Urbain	39,7	35,9	37,5
Rural	60,3	64,1	62,5
Région de résidence			
Agadez	18,5	15,0	16,3
Diffa	13,1	12,2	12,5
Dosso	14,2	12,8	13,6
Maradi	8,1	8,7	8,5
Niamey	18,4	17,3	17,8
Tahoua	11,9	15,4	14,0
Tillabéri	9,8	12,0	11,1
Zinder	6,0	6,5	6,3
Caractéristiques physiques			
Situation de handicap			
Vit avec un handicap	2,7	1,3	1,9
Vit sans handicap	97,3	98,7	98,1
Total	**100**	**100**	**100**
Effectif	**2 456**	**3 380**	**5 836**

I.2.2. Caractéristiques socioéconomiques des ménages

La répartition des ménages selon le niveau de vie indique que 32,0% des ménages enquêtés ont un niveau de vie élevé contre respectivement 36,2% de niveau de vie pauvre et 31,8% de niveau de vie moyen (Tableau 1.6).

Lorsqu'on considère l'occupation principale des individus enquêtés, les résultats indiquent que 29,2% exercent des travaux ménagers ou domestiques et 22,5% sont des élèves/étudiants. En outre, 18,2% sont dans l'agriculture/l'élevage alors que 9,3% sont dans le commerce /l'artisanat contre 9,6% des inactifs (Tableau 1.6).

Tableau 1.6. : Répartition (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 enquêtés selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Niger 2021

Caractéristiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques socioéconomiques			
Niveau de vie			
Pauvre	38,4	34,8	36,2
Moyen	30,5	32,5	31,8
Riche	31,1	32,7	32,0
Occupation principale			
Agriculture/Elevage	38,9	3,3	18,2
Commerce /Artisanat	9,2	9,4	9,3
Administration publique / privée	6,6	2,4	4,2
Travaux ménagers ou domestiques	1,1	49,6	29,2
Elève/Etudiant	25,7	20,1	22,5
Inactifs	6,9	11,6	9,6
Autres activités	11,6	3,6	7,0
Total	**100**	**100**	**100**
Effectif	**2 456**	**3 380**	**5 836**

I.2.3. Caractéristiques socioculturelles

Parmi les personnes enquêtées (Tableau 1.7), trois sur dix n'ont aucun niveau d'instruction. Les personnes n'ayant fait que l'école coranique, représentent 20,4%.

L'alphabétisation a été appréhendée par la capacité à savoir lire, écrire et comprendre facilement un texte ou une partie d'un texte. Dans l'ensemble, près d'un quart de personnes enquêtées (26,3%) sont alphabétisées (Tableau 1.7). Cette proportion est plus importante chez les hommes (33,8%) que chez les femmes (20,8%).

Tableau 1.7. : Répartition (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 enquêtés selon certaines caractéristiques socioculturelles, Niger 2021

Caractéristiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques socioculturelles			
Niveau d'instruction			
Aucun	21,5	37,1	30,6
Primaire	27,0	24,1	25,3
Secondaire	22,9	19,2	20,7
Supérieur	4,2	2,0	3,0
Ecole coranique	24,4	17,6	20,4
Alphabétisation			
Alphabétisé(e)	33,8	20,8	26,3
Non alphabétisé(e)	66,2	79,2	73,7
Total	**100**	**100**	**100**
Effectif	**2 456**	**3 380**	**5 836**

Chapitre II :
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET POLITIQUE DES VBG

La problématique des VBG appelle des réponses nationales qui sont en cohérence avec les engagements du pays vis-à-vis de la communauté internationale. Ainsi, ce chapitre présente le dispositif juridique, en montrant les instruments juridiques régionaux et internationaux et le cadre règlementaire national d'une part, et le dispositif institutionnel de réponse au problème des VBG d'autre part.

II.1. Cadre juridique et réglementaire

L'engagement du Niger dans la lutte contre les VBG et les pratiques socioculturelles néfastes se traduit par la ratification de la plupart des engagements internationaux en faveur de la promotion de l'égalité de genre et l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et filles. Le pays a également fait d'énormes efforts en adoptant des textes qui répriment les auteurs des actes de violences à l'égard de tous les citoyens y compris les filles et les femmes.

II.1.1. Les instruments juridiques régionaux et internationaux

Au niveau international, on peut citer :

- La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en avril 1967 ;
- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques en mars 1986 ;
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en mars 1986;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), en octobre 1999 ;
- La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en octobre 1986 ;
- La convention relative aux droits de l'enfant (CDE) en septembre 1990 ;
- La convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en 2009 ;
- La convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif, en juin 2008 ;
- Le protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en juillet 2004 ;
- La convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages en décembre 1964 ;
- La convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants, en août 2000 ;
- La convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, en juin 1977 ;
- La convention sur la répression de la traite des femmes majeures, en août 1961 ;
- La convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail à valeur égale, en août 1966 ;
- La Convention n°111 de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession), en mars 1962 ;
- La convention relative à l'esclavage, en août 1961 ;
- Le protocole amendant la convention relative à l'esclavage, en décembre 1964 ;

- La convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, en juillet 1963 ;
- Les quatre (4) conventions de Genève (1949) sur le droit international humanitaire, en août 1964 ;
- La convention sur les droits politiques de la femme, en décembre 1964 ;
- La convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé, en février 1961 ;
- La convention n°105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, en 1962 ;
- La déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, en janvier 2009 ;
- La convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, en juillet 1968.

Au niveau régional, on peut citer :

- La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (1981) ;
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990) ;
- Le protocole additif de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, dit protocole de Maputo, adopté en 2003,

II.1.2. Les instruments juridiques nationaux

- La Constitution du 25 Novembre 2010 ;
- La loi organique n° 2004-50 fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger, modifiée et complétée par l'ordonnance n°2011-11 du 27 janvier 2011 et la loi n°2013-29 du 12 juin 2013 ;
- La loi n°2006-16 du 21 juin 2006 sur la santé de la reproduction et son décret d'application de 2019 ;
- Le code pénal de 2003, amendé par la loi 2008-18 ;
- La loi sur les quotas de 2000, révisée en 2014 et en 2019.

II.2. Cadre politique et institutionnel

Le Niger dispose d'un certain nombre de mécanismes mis en place dans le cadre de la réponse nationale aux VBG.

Sur le plan politique, on peut citer :

- La politique nationale en matière de justice qui intègre la politique de protection judiciaire juvénile et la politique pénale, 2015 ;
- La Politique nationale de genre adoptée en 2007 et réactualisée en 2017 qui vise entre autres à instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger ;
- Le document cadre de protection de l'enfant (DCPE)-2013 ;
- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 ;
- La Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) au Niger (2017-2021) adopté en 2017 et qui vise à réduire de 28,4% à 15,4% la prévalence des VBG au Niger avant la fin 2021. Elle est bâtie autour de six piliers suivants constituant les domaines d'interventions pour les partenaires de mise en œuvre des interventions : le renforcement de la communication/Prévention des Violences Basées sur le Genre ; l'amélioration du cadre institutionnel et juridique ; le renforcement des capacités et de la prise en charge des survivants ; la mobilisation

des ressources ; le renforcement de la coordination ; et la synergie d'action entre les intervenants en matière de VBG ;

- Le décret N°2017-935/PRN/MEP/PLN/EC/MES du 05 décembre 2017 portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité ;
- La Stratégie nationale pour l'accélération de l'éducation et la formation des filles et des femmes adoptée en 2017 ;
- La Stratégie nationale pour l'autonomisation économique de la femme et son plan d'action quinquennal de mise en œuvre (2018-2022).

Sur le plan institutionnel, la réponse nationale aux VBG est développée autour d'une multiplicité d'interventions impliquant plusieurs types d'acteurs à savoir :

- Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE) qui, en tant qu'entité gouvernementale en charge de la promotion du genre, a la responsabilité de veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement pour la promotion de l'égalité et l'équité de genre. A travers ses structures techniques que sont le Secrétariat Général, la Direction de la Promotion de la Femme et ses structures déconcentrées, le MPFPE assure le pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre.
  Plus spécifiquement, il définit les orientations nécessaires à la planification et à la programmation des actions dans le domaine de la prévention des VBG, coordonne les interventions en matière de VBG, fournit de l'appui-conseil auprès des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre, et assure le suivi, l'évaluation et le plaidoyer et la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre de la stratégie nationale.
- Les Conseiller(ère)s Genre auprès de la Présidence de la République et de la Primature : ils sont chargés d'assurer le suivi de questions relatives à l'équité et l'égalité de genre et le plaidoyer pour la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat du Niger aux niveaux national, régional et international.
- Les Ministères techniques : du fait du caractère transversal des questions de genre, y compris les VBG, les autres départements ministériels sont impliqués dans l'exécution de la Stratégie nationale à travers les points focaux et les cellules genre.
- Les Organisations de la Société Civile (OSC) : Les ONG et associations ainsi que les réseaux travaillant dans le domaine « Genre et Développement » jouent un rôle important dans le cadre de la lutte contre les VBG. En partenariat avec les Ministères techniques et le MPFPE, elles interviennent dans les activités de prévention et de prise en charge des cas de VBG.
- L'Assemblée Nationale (AN) : en plus des activités de plaidoyer, l'Assemblée Nationale intervient dans le cadre de l'élaboration des textes favorables aux droits des femmes.
- Les Forces de l'Ordre : dans le cadre de la prévention et de la prise en charge, la Police et la Gendarmerie accompagnent les survivant-e-s en leur offrant une assistance juridique et judiciaire.
- Les Partenaires Techniques et Financiers qui en plus des appuis techniques et financiers qu'ils apportent, mènent des activités de plaidoyer pour la prise en compte des VBG comme problématique transversale de développement. Dans le cadre de la multisectorialité, un groupe thématique a été mis en place pour assurer une coordination stratégique de haut niveau des interventions sur les questions liées à la promotion du Genre, y compris les questions de VBG.
- Les Communautés : elles jouent un rôle dans la prévention des différents types de VBG commises spécialement sur les enfants tels que les MGF, les mariages précoces et/ou forcés. Avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Comités de Protection de l'Enfant sont mis en place et aident dans un système

d'alerte précoce. A ce titre, le rôle des leaders communautaires (religieux et traditionnels) a un poids énorme pour amener les communautés au changement de comportement.

- Les Médias : à travers les actions de mobilisation sociale, les médias peuvent influencer grandement l'opinion publique pour amener au changement de comportement, mais aussi encourager la dénonciation en donnant des informations.
- Les Formations Sanitaires : en matière de violences sexuelles, principalement de viol, le certificat médical est très souvent exigé par la Police ou la Gendarmerie lorsqu'une femme ou une jeune fille se présente pour porter plainte.

Pour coordonner les activités de prise en charge, le Niger a adopté des Procédures Opérationnelles Standard (POS) dont le but est de faciliter l'adoption de mesures conjointes de prévention et de réponse à la VBG par tous les acteurs concernés. Ces POS définissent les procédures à adopter face aux cas ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes du système national de protection des VBG. Elles mettent en relief quatre types de prestations à fournir aux survivant-e-s : l'appui psychosocial ; l'assistance juridique ; la prise en charge médicale et dans une certaine mesure un appui socioéconomique.

Chapitre III :
APERCU GLOBAL DES VBG

Les VBG regroupent une multiplicité de types d'actes. A partir de la classification internationale qui a été utilisée dans le cadre de la présente étude, ce chapitre donne un aperçu global de la prévalence des VBG. L'analyse qui est proposée prend en compte l'ensemble des VBG survenues au cours des 12 derniers mois et celles qui se sont produites au cours de la vie des survivant-e-s. La prévalence globale renseigne sur le fait pour un individu d'avoir subi au moins un type de VBG.

III.1. Situation d'ensemble

Lors de l'enquête quantitative, les questions ont été posées pour apprécier les VBG survenues au cours de la vie et celles survenues au cours des 12 derniers. Les résultats obtenus indiquent d'une manière générale que les femmes restent dans l'ensemble les plus touchées par le phénomène (Graphique 3.1.).

La prévalence des VBG au cours de la vie est de 29,0%, soit respectivement 38,2% chez les femmes et 16,3% chez les hommes.

Au cours des douze derniers mois, la prévalence est de 4,8%, avec 7,8% chez les femmes et à 2,0% chez les hommes.

Au cours des douze derniers mois, la prévalence des VBG parmi les enquêtés ayant déclaré avoir déjà subi une VBG au cours de leur vie est estimée à 10,0% dont 13,8% chez les femmes contre 4,9% chez les hommes.

Graphique 3.1. : Prévalence (%) des VBG au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois selon le sexe, Niger 2021

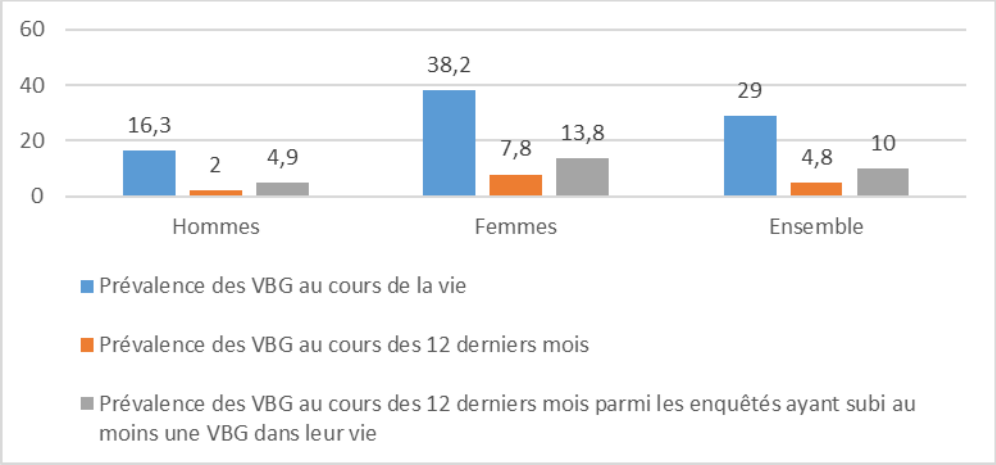

III.2. Analyse différentielle des VBG

Lors de la collecte, il a été demandé aux enquêtes ayant subi une VBG au cours de leur vie, s'ils en avaient également subi au cours des douze derniers mois. L'analyse qui suit porte essentiellement sur ceux des enquêtés ayant déjà subi au moins une VBG au cours de leur vie.

III.2.1. Variation de la prévalence des VBG selon les caractéristiques sociodémographiques et physiques

L'analyse selon l'âge montre qu'au cours des 12 derniers mois, les catégories les plus touchées sont les 20-24 (13,3%) et, dans une moindre mesure, les 10-14 ans (11,4%) et les 25-29 ans (11,4%). Les femmes de ces groupes d'âges sont plus concernées par le phénomène, avec des niveaux de prévalence s'établissant, respectivement, à 16,7% (contre 5,7% chez les hommes), 14,4% (contre 8,3% chez les hommes) et 14,3% (contre 5,1% chez les hommes).

L'analyse des résultats selon l'état matrimonial montre que les femmes divorcées et les femmes mariées polygames sont plus touchées par les VBG. Ainsi, les femmes divorcées (16,5%) et mariées polygames (15,3%) ont déclaré avoir plus subi une forme de VBG que les hommes divorcés (9,5%) et les hommes mariés (3,2%) respectivement (Tableau 3.1.).

L'analyse selon le statut de résidence montre que 33,3% des femmes retournées et 16,7% des femmes réfugiées ont déclaré avoir subi une VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Chez les hommes, la prévalence est plus faible et la violence concerne principalement les résidents (4,9%).

S'agissant des VBG survenues au cours des 12 derniers mois, il ressort des analyses que 15,3% de femmes urbaines ont déclaré en avoir subi contre 4,4% chez les hommes alors qu'en milieu rural, la proportion de femmes ayant subi les VBG est de 13,9% contre 4,9% chez les hommes (Tableau 3.1.).

L'analyse des résultats selon la région de résidence montre que la prévalence des VBG survenues au cours des 12 derniers mois chez les femmes est plus élevée dans les régions de Dosso (18,5%), Niamey (17,8%), Maradi (15,6%), Zinder (14,6%) et Tillabéri (14,3%). Elle est faible dans la région de Diffa (5,6%). Chez les hommes par contre, la prévalence des VBG survenues au cours des 12 derniers mois est plus élevée chez les résidents de Zinder (11,5%), Tillabéri (8,3%) et Dosso (6,3%). Les données qualitatives indiquent par exemple que dans le contexte de la pandémie de la COVID 19, matérialisée par la fermeture des frontières et la réduction des revenus des migrants, les migrations de travail dans les villes des pays voisins ont été limitées. Ce qui peut créer des risques de recrudescence des VBG, notamment pour ce qui concerne les actes de déni de ressources et des tensions liées à l'utilisation des méthodes contraceptives, dans les régions dépendantes des transferts financiers des migrants. La réticence des hommes à la pratique de la contraception par leur partenaire peut permettre de comprendre la situation de Dosso en tant qu'acte de déni de services. Ce déni de services observé dans les entretiens réalisés à Dosso, est couplé de celui de ressources car les femmes ont évoqué la réduction des transferts d'argents par les migrants paupérisés par la fermeture des frontières.

L'analyse selon la situation de handicap ne fait pas ressortir de différence significative entre les personnes vivant avec ou sans handicap. En effet, au Niger, la personnalité de base est très pudique face à la situation de handicap au point où les personnes vivant en situation de handicap ne se plaignent pas de stigmatisation du fait de leur statut par rapport au handicap et de leur sexe. Toutefois, comme dans la plupart des pays en développement, la situation de handicap limite l'accès aux infrastructures souvent conçues sans considérer la facilitation pour les personnes vivant en situation de handicap.

Tableau 3.1. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socio démographiques et physiques, Niger 2021

Caractéristiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques socio démographiques			
Groupe d'âges			
10-14	8,3	14,4	11,4
15-19	4,2	11,7	8,8
20-24	5,7	16,7	13,3
25-29	5,1	14,3	11,4
30-39	2,7	15,4	10,5
40-49	3,5	13,1	9,0
50-59	4,0	9,0	6,7
60-69	1,8	NA	1,8
Etat matrimonial			
Célibataire	6,3	13,6	9,8
Marié(e) monogame	3,3	13,7	9,5
Marié(e) polygame	3,2	15,3	11,7
Divorcé(e)/Séparé(e)	9,5	16,5	15,4
Veuf (ve)	12,5	10,8	11,0
Situation de résidence			
Résident	4,9	13,8	10,0
Déplacé(e) interne	3,3	10,3	8,2
Refugié(e)	0,0	16,7	6,9
Retourné(e)	0,0	33,3	25,0
Milieu de résidence			
Urbain	4,4	15,3	10,4
Rural	5,1	13,0	9,8
Région de résidence			
Agadez	4,2	12,3	8,4
Diffa	2,2	5,6	4,1
Dosso	6,3	18,5	13,0
Maradi	4,5	15,6	11,1
Niamey	3,3	17,8	11,5
Tahoua	3,4	11,9	8,9
Tillabéri	8,3	14,3	12,0
Zinder	11,5	14,6	13,3
Caractéristiques physiques			
Situation de handicap			
Vit avec un handicap	4,8	13,8	10,0
Vit sans handicap	4,5	13,6	8,1
ENSEMBLE	**4,9**	**13,8**	**10,0**

III.2.2. Variation de la prévalence des VBG selon les caractéristiques socioculturelles

L'analyse selon le niveau d'instruction (Tableau 3.2) montre que les VBG touchent les femmes ayant un niveau primaire et plus. Chez les hommes, la prévalence est plus forte chez les hommes ayant un niveau primaire.

L'analyse selon le niveau d'alphabétisation montre que ce sont les femmes alphabétisées (15,9%) et les hommes non alphabétisés qui sont plus affectés (5,4%).

Tableau 3.2. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioculturelles, Niger 2021

Caractéristiques socioculturelles	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau d'instruction			
Aucun	4,2	12,8	10,3
Primaire	7,0	16,7	12,3
Secondaire	4,8	15,9	10,7
Supérieur	1,9	14,3	7,0
Ecole coranique	3,7	9,6	6,6
Alphabétisation			
Alphabétisé(e)	3,7	15,9	9,3
Non alphabétisé(e)	5,4	13,3	10,3
ENSEMBLE	**4,9**	**13,8**	**10,0**

III.2.3. Variation de la prévalence des VBG selon les caractéristiques socioéconomiques

L'analyse des résultats selon le niveau de vie du ménage montre que la prévalence des VBG est plus élevée chez les femmes vivant dans les ménages pauvres alors que chez les hommes, elle est plus faible chez ceux vivant dans les ménages riches (3,9%).

L'analyse des résultats selon l'occupation principale des enquêté-e-s montre que la prévalence est plus élevée chez les femmes exerçant dans l'administration publique ou privée (23,2%) et chez les élèves/étudiantes (16,8%). Par contre, elle est plus faible chez les hommes exerçant dans l'administration publique ou privée (0,6%) (Tableau 3.3.).

Tableau 3.3. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Niger 2021

Caractéristiques socioéconomiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau de vie			
Pauvre	6,4	16,3	11,0
Moyen	4,4	13,7	10,7
Riche	3,9	11,3	8,3
Occupation principale			
Agriculture/Elevage	4,1	11,8	4,9
Commerce /Artisanat	4,4	12,9	9,4
Administration publique / privée	0,6	23,2	8,2
Travaux ménagers ou domestiques	11,1	14,3	14,2
Elève/Etudiant	7,4	16,8	12,3
Inactifs	4,1	5,1	4,8
Autres activités	4,2	16,8	8,0
ENSEMBLE	**4,9**	**13,8**	**10,0**

Dans les villes, il arrive très souvent que la femme exerce une occupation dans l'administration publique ou dans une entreprise privée ou parapublique, ce qui lui donne droit à un revenu qui renforce son autonomisation. Dans la logique sociale calquée au modèle islamique, la propriété de la femme lui revient exclusivement alors que l'homme a l'obligation de prendre en charge les besoins de la famille. Ainsi, il n'est pas rare d'observer dans les foyers où la femme exerce une activité ou a une autonomie financière, que l'homme

prenne entièrement en charge tous les besoins de la famille. L'usage du revenu de la femme est dans ce contexte moins orienté vers les investissements familiaux ou de son couple. Toutefois, il arrive que la femme ayant des enfants, soit fortement impliquée dans l'approvisionnement de la famille surtout en cas de chômage du conjoint ou si celui-ci est absent (sans capacité d'envoyer de l'argent) ou encore au cas où l'homme est un habitué des dépôts de boissons alcoolisées. C'est souvent dans ces cas que les femmes se plaignent de déni de ressources. Comme l'a affirmée une enquêtée, *« L'année où il m'a épousée, j'étais enseignante à l'école primaire et mon mari un fonctionnaire ; il faisait aussi ses petits business. Mais n'empêche, il ne s'occupe pas de nous (notre fille et moi). On ne parle pas de prise en charge, même pas d'habillement ou des petits besoins de la maison car même l'argent de la popote mensuelle, nous-nous disputions avant qu'il ne me le donne. C'est dans mon pécule d'enseignante que je prenais en charge nos besoins. C'est un alcoolique. Il ne rentrait la nuit que quand il veut. [...] J'ai quitté chez lui en 2018 après 6 ans de mariage »* (Femme, Niamey). Dans le système patriarcal nigérien où il revient exclusivement à l'homme de pourvoir aux besoins de la famille, la femme peut vivre le manque ou la faible contribution de celui-ci comme une violence basée sur le genre, même si elle a plus de moyens que son mari. C'est, en partie au moins, l'explication de la grande prévalence des VBG chez les femmes instruites et de revenu moyen ou élevé.

III.3. Relation entre l'auteur et le/la survivant-e de VBG

La répartition des survivant-e-s de VBG selon le lien avec l'auteur montre qu'il s'agit généralement de proches (32,4%), de conjoints (23,1%) et d'amis (19,3%). La part des auteurs sans lien de parenté n'est pas non plus négligeable (18,5%),

Graphique 3.2. : Répartition (%) des survivant-e-s de VBG selon le lien avec l'auteur de l'acte, Niger 2021

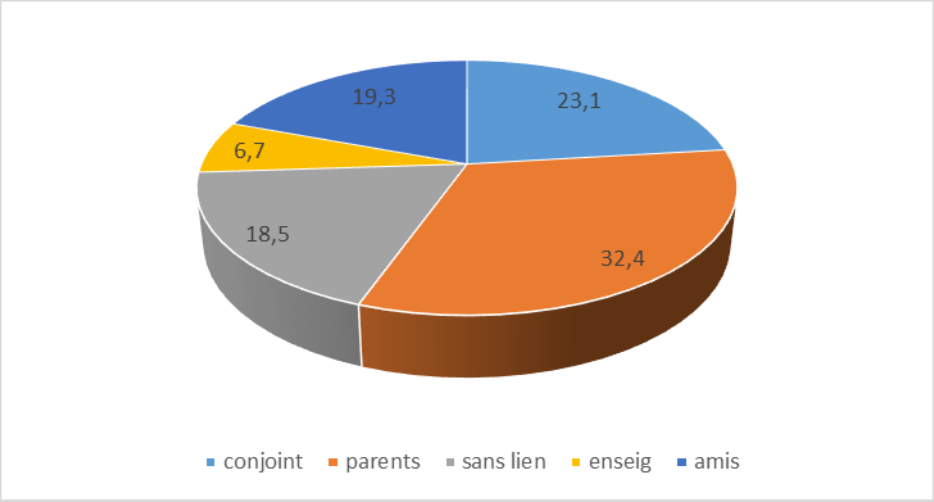

III.4. Déterminants des VBG

L'analyse des déterminants des VBG montre que chez les femmes, les principaux facteurs de risque de subir une VBG sont : la région de résidence, le milieu de résidence, l'alphabétisation et le niveau de vie du ménage (Tableau 3.4).

En effet, il ressort que comparativement aux femmes résidant dans la région d'Agadez, celles des régions de Dosso (OR=1,8), Maradi (OR=1,4) et Zinder (OR=1,5) ont plus de risque de subir une VBG.

Par ailleurs, les femmes vivant en milieu rural ont 1,2 fois plus de risque de subir une VBG que celles du milieu urbain.

Aussi, les femmes alphabétisées ont moins de risque de subir une VBG que celles qui ne sont pas alphabétisées (OR=0,8).

Enfin, les femmes issues des ménages de niveau de vie riche sont moins exposées au risque de subir une VBG que celles issues des ménages de niveau de vie pauvre (OR=0,3).

Tableau 3.4. : Facteurs de risque de subir une VBG chez les femmes : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Groupe d'âge			
10-14	***Réf***	***Réf***	***Réf***
15-19	1,02	0,68 – 1,54	0,924
20-24	1,72	1,13 – 2,64	0,812
25-29	1,38	0,87 – 2,17	0,165
30-39	1,59	1,03 – 2,46	0,737
40-49	1,29	0,80 – 2,08	0,293
50-59	0,95	0,54 – 1,67	0,857
Région de résidence*			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	0,65	0,39 – 1,15	0,123
Dosso	1,85	0,28 – 2,83	0,002
Maradi	1,41	0,90 – 2,18	0,024
Niamey	1,02	1,02 – 2,20	0,924
Tahoua	1,35	0,68 – 1,56	0,147
Tillabéri	1,31	0,90 – 2,05	0,271
Zinder	1,49	0,80 – 2,12	0,039
Milieu de résidence*			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	1,17	0,86 – 1,63	0,032
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Primaire	0,32	1,00 – 1,75	0,541
Secondaire et plus	0,09	0,72 – 1,66	0,678
Occupation principale			
Agriculture/Elevage	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Commerce/ Artisanat	1,02	0,48 – 1,98	0,953
Administration publique/privée	1,59	0,62 – 3,80	0,309
Travaux domestiques/ménagers	1,11	0,57 – 2,04	0,746
Elève/Etudiant (scolaire)	1,55	0,72 – 3,13	0,237
Aucune	0,45	0,21 – 0,92	0,053
Autres activités	1,32	0,57 – 2,83	0,490
Alphabétisation*			
Non alphabétisé	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Alphabétisé	0,83	0,57 – 1,20	0,0351
Niveau de vie*			
Pauvre	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Moyen	1,04	0,94 – 1,59	0,783
Riche	0,31	1,03 – 2,03	0,041
(*) = association significative **Pseudo R2 = 0,03**			

Chez les hommes, les résultats de la régression logistique montrent que les principaux déterminants des VBG sont le groupe d'âges, la région de résidence et le milieu de résidence (Tableau 3.5).

En effet, il ressort que les hommes âgés de 15-19 ans (OR=0,5), 30-39 ans (OR=0,4) et 60-69 ans (OR=0,6) ont moins de risque d'être exposés aux VBG que les adolescents de 10-14 ans (OR = 0,5). En outre, les hommes résidant dans les régions de Dosso (OR = 2,1), Tahoua (OR = 2,3) et Tillabéri (OR = 3,4) ont plus de risque de subir des VBG que ceux de la région d'Agadez. De même que les femmes, les hommes du milieu rural ont plus de risque de subir des violences basées sur le genre que ceux du milieu urbain (OR = 1,1).

Tableau 3.5. : Facteurs de risque de subir une VBG chez les hommes : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Groupe d'âge*			
10-14	***Réf***	***Réf***	***Réf***
15-19	0,54	0,26 – 1,04	0,080
20-24	0,90	0,42 – 1,98	0,786
25-29	0,92	0,39 – 2,20	0,843
30-39	0,42	0,18 – 1,02	0,050
40-49	0,63	0,27 – 1,52	0,283
50-59	0,65	0,26 – 1,57	0,341
60-69	0,29	0,80 – 1,06	0,062
Région de résidence*			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	0,58	0,20 – 1,44	0,276
Dosso	2,08	0,87 – 3,59	0,046
Maradi	1,30	0,50 – 2,81	0,553
Niamey	0,84	0,34 – 1,56	0,689
Tahoua	2,29	0,34 – 1,81	0,019
Tillabéri	3,38	1,13 – 4,52	0,001
Zinder	0,71	1,43 – 6,36	0,378
Milieu de résidence*			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	1,08	0,57 – 1,64	0,030
(*) = association significative **Pseudo R2 = 0,0793**			

Chapitre IV :
MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE OU EMOTIONNELLE

La maltraitance psychologique ou émotionnelle renvoie à l'infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles à une personne. Bien qu'elle soit souvent associée à d'autres types de VBG avec lesquelles elles forment un continuum, elle regroupe plusieurs actes comme par exemple l'intimidation, l'humiliation, etc. Ce chapitre présente une analyse de ce type de VBG en mettant en relief son ampleur, le profil des auteurs, les lieux et moment de survenance, les déterminants de ce type d'acte ainsi que les recours qui sont utilisés par les individus affectés.

IV.1. Ampleur de la maltraitance psychologique/émotionnelle

IV.1.1. Prévalence de la maltraitance psychologique/émotionnelle

Les résultats de l'étude montrent que 17,4% des personnes enquêtées ont été victimes de maltraitance psychologique/émotionnelle au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (21,8%) que chez les hommes (11,4%).

Au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, la prévalence s'établit à 4,8% dont 5,8% des femmes et 3,6% des hommes.

La prévalence de la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête parmi les enquêtés ayant déclaré avoir subi une VBG au cours de leur vie est de 12,6%, avec 15,8% chez les femmes et 8,7% chez les hommes (Graphique 4.1.).

Très courantes, les formes multiples de violence psychologique sont vécues au quotidien par les femmes et les hommes, même si les femmes s'en plaignent davantage. Ce type de violence est tellement courant qu'elles relèvent du quotidien des individus. Par conséquent, elles sont plus tolérées voire banalisées. Une enquêtée déclare à ce sujet que : *« Le grand problème que je rencontre avec mon mari, ce sont les insultes indécentes. [...] Dès que je lui demande sa contribution pour le besoin alimentaire du ménage, il se met à m'insulter à haute et intelligible voix jusqu'à me suivre chez les voisins. Je fais tout pour que même si insulte il y a, qu'elle s'arrête dans notre foyer. Ses insultes souvent me suivent jusqu'à chez mes parents et il n'hésite pas de m'invectiver même sous les yeux de ma mère en ce terme -imbécile, femme ratée, tu ne vaux rien- »* (Femme mariée, Zinder).

D'après les extraits d'entretiens, il apparaît qu'un langage grossier ayant des références sexuelles peut être utilisé par les hommes pour s'adresser aux femmes. Les discussions de groupe avec les élèves révèlent la fréquence de tels actes au sein des couples, en milieu jeune et dans les quartiers urbains. Ces propos injurieux et discriminatoires ont tendance à s'associer aux autres types de violence. Dans les couples, les femmes déclarent les subir dans le contexte de polygamie.

Ainsi, la conception de la suprématie masculine sur la femme (l'homme peut se permettre tout ou presque tout avec son épouse), explique en grande partie, le fait que des hommes se permettent d'insulter publiquement leur conjointe. Les normes sociales qui renforcent l'autorité et la domination masculines favorisent ce genre de comportement, même si cela ne veut pas dire que le comportement apaisé avec la femme n'est pas une valeur au Niger.

Graphique 4.1 : Prévalence (%) de la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois (%), Niger 2021

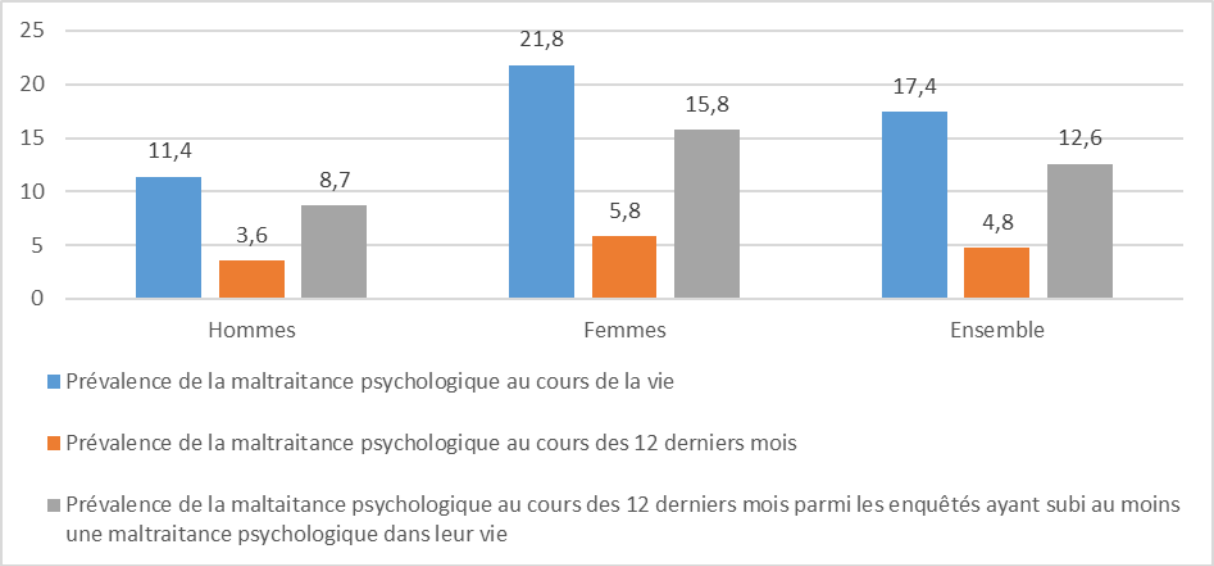

L'analyse qui suit porte essentiellement sur les enquêté-e-s ayant déjà subi au moins une maltraitance psychologique ou émotionnelle au cours de leur vie.

L'analyse selon les groupes d'âges montre que la maltraitance psychologique/émotionnelle touche surtout les adolescents de 10-14 ans (17,0%), particulièrement les jeunes filles adolescentes (22,6%).

L'analyse des résultats selon l'état matrimonial montre que les femmes divorcées et les femmes mariées polygames sont plus touchées par la maltraitance émotionnelle avec respectivement 25,7% et 18,3% (Tableau 4.1.).

L'analyse selon le statut de résidence montre que les femmes retournées ont déclaré le plus avoir subi une maltraitance émotionnelle au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (40,0%).

Au cours des 12 derniers mois, les femmes du milieu urbain (19,5%) ont été plus touchées par le phénomène que celles du milieu rural (13,4%). L'importance du problème parmi les femmes urbaines peut traduire leur émancipation et leur capacité de discuter ainsi que leur facilité à parler. Il s'agit généralement des femmes qui travaillent dans le secteur formel qui exercent une activité rémunérée et avec un niveau d'instruction relativement amélioré.

L'analyse des résultats selon la région de résidence montre qu'au cours des 12 derniers mois, cette forme de violence est plus élevée dans les régions de Niamey (20,7%), Tillabéri (15,2%) et Maradi (14,3%). Par contre, elle est plus faible dans les régions de Diffa (7,0%) et d'Agadez (8,8%). Chez les femmes, cette forme de violence est plus élevée à Niamey (24,5%) et à Maradi (21,3%). Par contre chez les hommes, les proportions les plus élevées sont enregistrées à Tillabéri (17,7%) et à Zinder (13,1%).

L'analyse selon la situation de handicap montre que les femmes vivant avec un handicap ont déclaré avoir subi plus de maltraitance émotionnelle (21,4%) contre 8,8% chez les hommes.

Comme observé dans d'autres contextes socioculturels dans la sous-région, la conception de la prépondérance masculine sur la femme explique en grande partie, le fait que des hommes se permettent d'insulter publiquement leur conjointe. En effet, la femme doit accepter les excès de l'homme alors que ceux de la femme ne sont pas normativement tolérés, Les normes sociales ne sont donc pas catégoriquement opposées à ce genre de comportement, même si cela ne veut pas dire que le comportement apaisé avec la femme n'est pas une valeur au Niger.

Les données d'enquête indiquent que les femmes du milieu urbain en général et celles ayant un niveau d'instruction élevé sont plus au courant de leurs droits vis-à-vis de l'homme. Elles sont instruites sur les droits humains en général et beaucoup plus sensibles aux VBG que leurs sœurs du milieu rural. C'est pourquoi, lors de l'enquête qualitative, les femmes urbaines se sont plus plaintes de VBG que celles du milieu rural. En général, ces dernières sont moins exigeantes et peuvent tolérer certains actes que leurs consœurs vivant en ville.

Tableau 4.1. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques et physiques, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Groupe d'âges			
10-14	12,7	22,6	17,0
15-19	8,7	16,9	13,3
20-24	11,5	12,2	12,0
25-29	9,3	15,9	13,8
30-39	6,5	16,7	12,8
40-49	4,9	13,1	9,2
50-59	7,7	10,4	9,0
60-69	5,2	NA	4,8
Etat matrimonial			
Célibataire	11,1	21,1	15,5
Marié(e) monogame	6,7	13,1	10,4
Marié(e) polygame	4,0	18,3	13,5
Divorcé(e)/Séparé(e)	15,4	25,7	22,8
Veuf (ve)	16,7	2,3	4,1
Situation de résidence			
Résident	8,8	15,8	12,7
Déplacé(e) interne	10,0	8,3	8,8
Refugié(e)	0,0	20,0	8,3
Retourné(e)	0,0	40,0	28,6
Milieu de résidence			
Urbain	8,6	19,5	15,0
Rural	8,8	13,4	11,3
Région de résidence			
Agadez	5,8	11,7	8,8
Diffa	4,9	8,1	7,0
Dosso	7,2	19,4	11,9
Maradi	6,8	21,3	14,3
Niamey	11,7	24,5	20,7

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Tahoua	7,5	12,8	10,2
Tillabéri	17,7	13,4	15,2
Zinder	13,1	9,4	11,0
Caractéristiques physiques			
Situation de handicap			
Vit avec un handicap	8,8	21,4	12,5
Vit sans handicap	8,7	15,7	12,6
ENSEMBLE	**8,7**	**15,8**	**12,6**

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que la maltraitance psychologique/émotionnelle touche surtout les personnes ayant été à l'école (Tableau 4.2.). Elle est particulièrement élevée chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire (21,1%) ou supérieur (30,8%). Dans un entretien réalisé à Niamey avec un magistrat, il est ressorti que l'émancipation féminine s'accompagne de tensions conjugales surtout au sein de jeunes couples qui s'accommodent difficilement à la modernité. Ce type de violence peut découler sur d'autres formes sévères comme les agressions physiques, le déni de ressources et même dans une certaine mesure, une demande de divorce ou la répudiation de la femme par son conjoint.

L'analyse selon l'alphabétisation montre aussi que la maltraitance psychologique/émotionnelle touche surtout les personnes alphabétisées (14,7%). Cette prévalence est importante chez les femmes alphabétisées (23,0%).

Tableau 4.2. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioculturelles, Niger 2021

Caractéristiques socioculturelles	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau d'instruction			
Aucun	8,6	13,5	12,2
Primaire	11,6	17,2	14,5
Secondaire	8,5	21,1	15,1
Supérieur	5,1	30,8	15,4
Ecole coranique	6,5	9,2	7,6
Alphabétisation			
Alphabétisé(e)	7,7	23,0	14,7
Non alphabétisé(e)	9,3	13,5	11,8
ENSEMBLE	**8,7**	**15,8**	**12,6**

L'analyse des résultats selon le niveau de vie du ménage montre que la maltraitance psychologique/émotionnelle est plus élevée chez les personnes vivant dans les ménages riches (15,4%). La prévalence est plus élevée chez les femmes vivant dans les ménages riches (20,1%). Cette situation est due au fait que la plupart des ménages riches sont en milieu urbain et le plus souvent, ces femmes sont aussi instruites ou alphabétisées (Tableau 4.3.). En outre, au Niger et à Niamey particulièrement, les VBG en milieu riche s'expliquent par le caractère arrangé de la plupart des unions ; la femme s'attachant au mariage en dehors de toute considération sentimentale dès lors que le mari est riche. Elle est, de ce fait, vulnérable à toute formes de violences de la part du conjoint qui n'hésiterait pas à lui adjoindre une coépouse, avec tout ce que la polygamie comporte de violence et de discrimination.

L'analyse des résultats selon l'occupation principale des enquêté(e)s montre que la maltraitance psychologique/émotionnelle est plus élevée chez les femmes exerçant dans l'administration publique ou privée (35,3%) et chez les élèves/étudiantes (25,7%). Par contre, elle est plus faible chez les hommes exerçant dans l'administration publique ou privée (1,6%). Dans l'administration comme dans les lieux de formation, ce sont plus les femmes et filles qui se plaignent notamment de harcèlement sexuel ou de chantage et quelques fois, de tentative de viol. Les problèmes des hommes dans ces milieux sont en général, plus de l'ordre de la violation de droits humains et d'autres types de discriminations que des violences dont les femmes sont actrices (VBG). C'est ce qui explique la proportion de femmes et de filles victimes/survivantes des VBG par rapport aux hommes en milieux de travail et de formation. Il faut dire aussi qu'en milieu urbain particulièrement, beaucoup de violences faites aux femmes et aux filles restent dans le secret imposé par les auteurs et entretenus par les victimes qui manquent d'écoute et de confiance en soi. A ce titre, une fille enquêtée déclare lors d'un entretien : « *J'ai personnellement subi des violences basées sur le genre à l'école. C'était en classe de 5ème, dans une école privée de la place, j'étais la seule nouvelle de la classe, je venais d'une autre école. Au début, je ne connaissais pas l'endroit. Il y'avait des garçons et comme j'ai la peau noire, ils ont commencé à m'insulter, à me dire que je suis pauvre, que je suis nègre ; ils m'ont dit beaucoup de choses méchantes. Au début, je supportais. Après, une fois, une de nos camarades est venue me dire que d'autres filles sont parties raconter que j'étais enceinte, et on m'a donné moins en conduite. Après ça, un élève a fait une gaffe et on a dit que c'est moi, on m'a traitée de tout. Ils m'ont harcelée. Un jour aussi, je partais aux toilettes et un garçon de 1ère a essayé de me violer. J'ai essayé d'expliquer ça aux professeurs mais ils ne m'ont pas crue. [...] Finalement, j'ai fait quelque chose au garçon qui m'a traitée de nègre (je m'étais défendue puisqu'ils ne m'ont pas cru). Et on m'a encore donné moins en conduite puis j'ai profité pour partir. Je n'ai pas informé mes parents, parce que, même si je les informe ils vont jeter la faute sur moi.* » (Focus group Filles, Niamey, 6 mai 2021).

Tableau 4.3. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une maltraitance psychologique au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Niger 2021

Caractéristiques socioéconomiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau de vie			
Pauvre	7,0	12,4	9,9
Moyen	8,8	13,4	11,9
Riche	10,3	20,1	15,4
Occupation principale			
Agriculture/Elevage	7,5	11,1	7,9
Commerce /Artisanat	8,2	12,8	10,8
Administration publique / privée	1,6	35,3	13,7
Travaux ménagers ou domestiques	14,3	13,8	13,8
Elève/Etudiant	12,1	25,7	18,8
Inactifs	8,8	5,8	6,7
Autres activités	9,9	15,7	12,2
ENSEMBLE	**8,7**	**15,8**	**12,6**

IV.1.2. Type d'actes de maltraitance psychologique/émotionnelle

La répartition des personnes ayant subi la maltraitance émotionnelle ou psychologique par type d'acte montre que les injures, les insultes et l'indifférence sont les principaux actes subis au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (Graphique 4.2.).

Chez les femmes, les principaux actes subis sont l'isolement forcé ou contre gré (30,7%) et les injures/insultes (30,5%). Chez les hommes, c'est surtout le chantage (33,5%) et les injures/insultes (31,2%).

Graphique 4.2. : Répartition (%) des hommes et des femmes ayant subi la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours des 12 derniers mois par type d'acte, Niger 2021

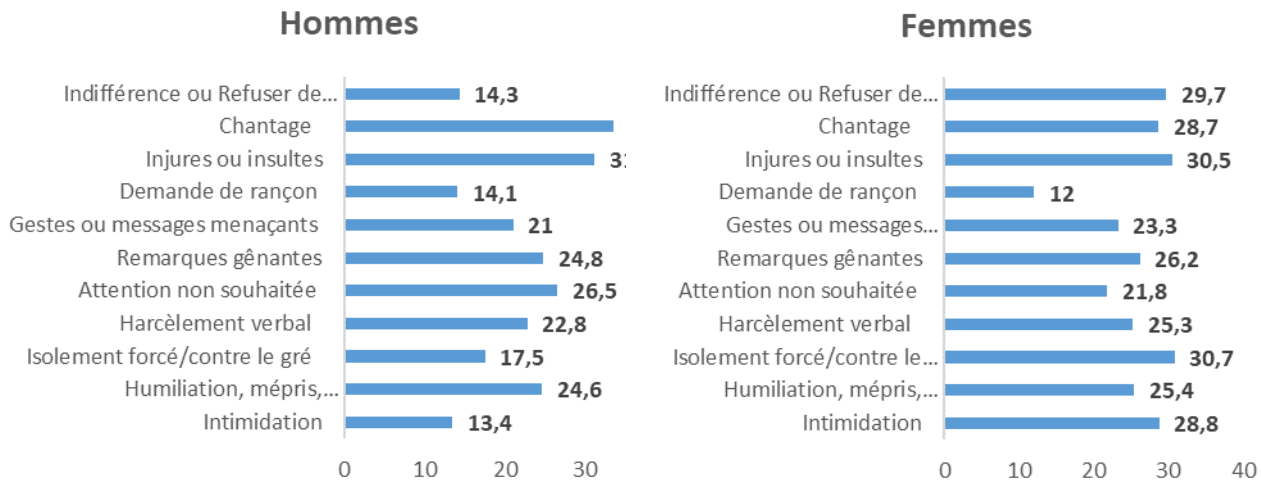

IV.2. Relation entre l'auteur et le/la survivant-e de maltraitance psychologique/émotionnelle

L'analyse du lien entre le/la survivant-e et l'auteur de la violence montre que le conjoint représente 8,9% des cas, les parents 35,0% et les auteurs qui n'ont pas de relation avec la survivante représentent 28,0% (Graphique 4.3.).

Graphique 4.3. : Répartition (%) des survivant-e-s de maltraitance psychologique/émotionnelle selon le lien avec l'auteur, Niger 2021

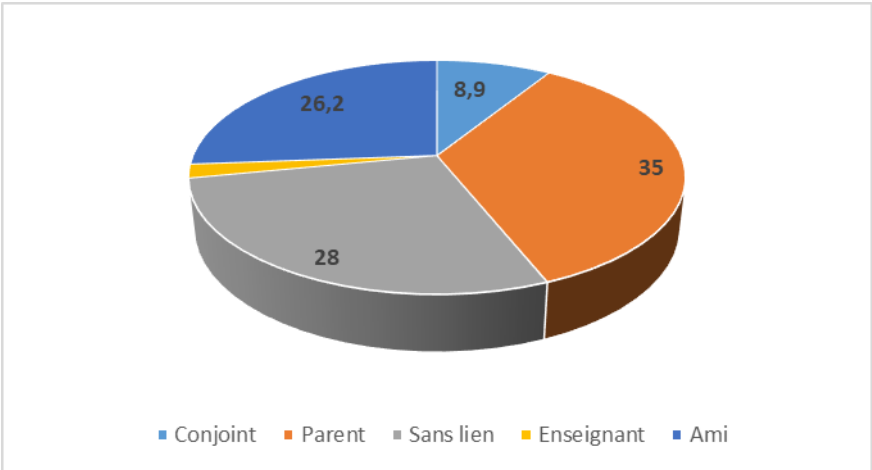

IV.3. Déterminants de la maltraitance psychologique/émotionnelle

L'analyse multivariée a permis de mettre en lumière deux prédicteurs de violence psychologique aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Il s'agit de la région de résidence et de la situation matrimoniale (Tableau 4.4.).

En effet, les femmes vivant dans les régions de Dosso, Maradi et Niamey ont respectivement 2,1 fois, 2,4 fois et 1,9 fois plus de risque de subir un acte de violence psychologique ou émotionnelle que celles vivant dans la région d'Agadez. S'agissant de l'effet du statut matrimonial sur la survenue de violence émotionnelle, les résultats révèlent que, comparativement aux célibataires, les femmes ayant connu une rupture d'union (séparées, divorcées, veuves) ont 60% moins de risque de subir un acte de violence psychologique (tableau 4.5).

Tableau 4.4. : Facteurs de risque de subir une maltraitance psychologique/émotionnelle chez les femmes : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratio ajustés	95% IC	P-value
Milieu de résidence			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	1,26	0,64 - 1,89	0,707
Région*			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	0,93	0,36 - 1,92	0,683
Dosso	2,12	1,01 - 4,2	0,047
Maradi	2,42	1,16 - 4,93	0,017
Niamey	1,91	1,03 - 3,70	0,039
Tahoua	1,31	0,63 - 2,88	0,43
Tillabéri	1,16	0,52 - 2,39	0,78
Zinder	1,25	0.36 - 1,89	0,657
Niveau d'instruction			
Aucun	***Réf***	***Réf***	***Réf***
École Coranique	0,78	0,38 - 1,25	0,229
Primaire	0,98	0,63 - 1,59	0,974
Secondaire et +	0,89	0,69 - 1,78	0,9
Niveau de vie			
Faible	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Moyen	1,13	0,68 - 1,71	0,736
Élevé	1,17	0,79 - 2,54	0,236
Statu matrimonial*			
Célibataire	***Réf***	***Réf***	***Réf***
En union	0,94	0,47 - 1,16	0,116
Séparée/veuve	0,40	0,18 - 0,82	0,013
Occupation principale			
Agriculture/élevage/commerce	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Employé du secteur formel	2,23	0,82 - 5.73	116
Employé domestique	0,85	0,58 - 1,58	0,882
Inactif	1,14	0,63 - 2,01	0,683
(*) = association significative **Nombre d'observation = 1207 ; Pseudo R2 = 0,0491**			

Chez les hommes, seule la région apparaît comme un déterminant de la violence psychologique. En effet, les hommes vivant dans la région de Tillabéri ont 3 fois plus de risque de subir une violence psychologique ou émotionnelle que ceux d'Agadez (Tableau 4.5).

Tableau 4.5. : Facteurs de risque de subir une maltraitance psychologique/émotionnelle chez les hommes : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Milieu de résidence			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	1,25	0,65 - 2,49	0,471
Région*			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	0,63	0,15 - 2,45	0,488
Dosso	1,03	0,42 - 2,58	0,921
Maradi	1,24	0,36 - 2,82	0,973
Niamey	1,92	0,72 - 5,43	0,183
Tahoua	0,93	0,35 - 2,53	0,91
Tillabéri	3,02	1,21 - 7,71	0,017
Zinder	2,17	0,82 - 5,32	0,119
Niveau d'instruction			
Aucun	***Réf***	***Réf***	***Réf***
École Coranique	0,73	0,34 - 1,58	0,436
Primaire	1,43	0,53 - 2,25	0,799
Secondaire et +	0,92	0,41 - 2,06	0,856
Niveau de vie			
Faible	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Moyen	1,44	0,80 - 2,54	0,225
Élevé	1,23	0,53 - 2,67	0,66
Statut matrimonial			
Célibataire	***Réf***	***Réf***	***Réf***
En union	0,62	0,32 - 1,07	0,084
Séparé/veuf	2,81	0,83 - 9,57	0,097
Occupation principale			
Agriculture/élevage/commerce	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Employé du secteur formel	0,23	0,02 - 1,78	0,157
Employé domestique	1,92	0,20 - 17,17	0,584
Inactif	0,91	0,49 - 1,70	0,785
(*) = association significative **Nombre d'observation = 995 ; Pseudo R2 = 0,0577**			

IV.4. Lieu de survenance des actes

L'analyse du lieu de survenance de la violence montre que dans la majorité des cas, la violence émotionnelle a lieu dans le ménage de la victime (57,1%). Les violences dans la rue représentent 7,0% des cas (Graphique 4.4.) alors que dans 20,6% des cas les survivant-e-s déclarent l'avoir subi à l'école. Des entretiens, il ressort que dans plusieurs cas, les violences psychologiques en public sont une réponse à une autre agression, généralement verbale aussi. La violence est donc très souvent une réponse à la violence, et la violence verbale est entretenue dans les relations quotidiennes par d'autres actes de violences verbales. Les cas de violences verbales entre élèves restent fréquents et rythment les relations entre élèves. Leur banalisation peut justifier cette importance de cas survenus à l'école. Ces cas peuvent être associés aux jeux et loisirs pratiqués à l'école et autour de l'école. Les informations issues des entretiens indiquent que leur dimension genre est liée au fait que les insultes sont souvent associées aux moqueries dont les filles sont généralement victimes de la part de garçons. Ces propos dévalorisants ont une forte coloration sexiste et consistent à dénigrer les filles dans leurs tenues.

Graphique 4.4. : Répartition (%) des survivant-e-s de la maltraitance psychologique/ émotionnelle selon le lieu de survenance de l'acte, Niger 2021

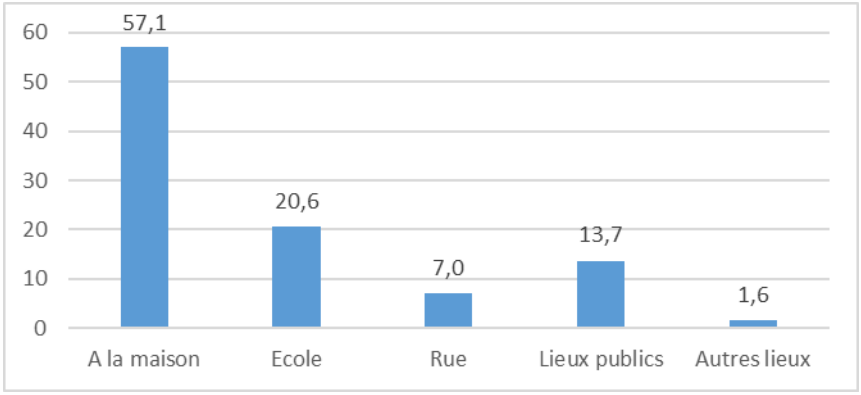

IV.5. Moment de survenance des actes

L'analyse du moment de survenance de la violence montre que dans la majorité des cas, la maltraitance psychologique/émotionnelle a lieu dans la matinée (52,4%) ou dans l'après-midi (39,0%). La violence qui a lieu dans la nuit représente 8,6% des cas (Graphique 4.5).

Graphique 4.5. : Répartition (%) des survivant-e-s de la maltraitance psychologique/ émotionnelle selon le moment de survenance de l'acte, Niger 2021

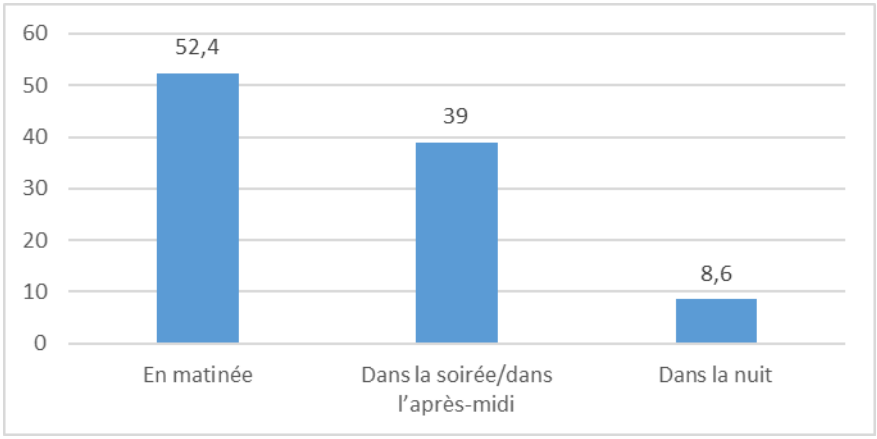

IV.6. Réactions, recours et issue des plaintes

IV.6.1. Réactions des survivant-e-s de maltraitance psychologique/émotionnelle

Dans la majorité des cas, les victimes/survivantes de la maltraitance psychologique/émotionnelle ne réagissent pas suite à la violence (78,5%). Dans 14,4% des cas, les victimes essaient de se défendre et seulement 7,1% portent plainte. Vue du côté de l'offre de services, la faiblesse du niveau de recours peut se justifier ici par l'absence de services de prise en charge géographiquement et économiquement accessible à toute la population. La complexité des procédures peut également permettre de comprendre cette situation surtout que le recours est analysé pour l'acte que la/le survivant-e considère comme étant l'acte le plus grave ou le plus marquant (Graphique 4.6.).

Graphique 4.6. : Répartition (%) des survivant-e-s de la maltraitance psychologique/émotionnelle suivant la réaction à la violence, Niger 2021

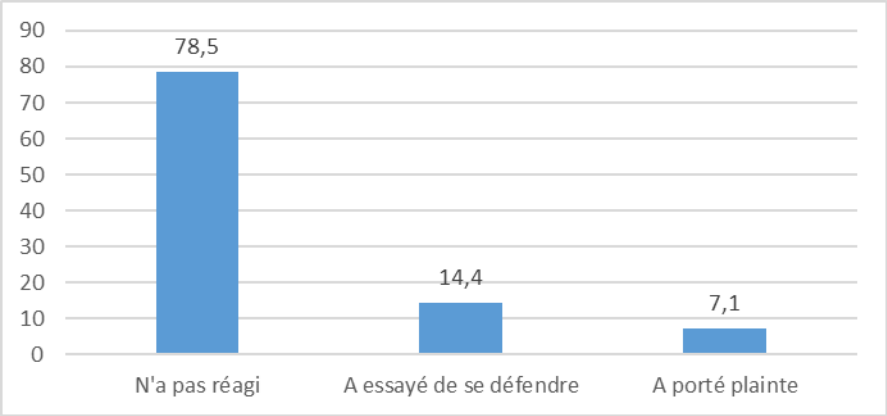

IV.6.2. Recours utilisés par les survivantes de maltraitante psychologique/émotionnelle

Les données de l'enquête révèlent que le recours à une assistance judiciaire reste très marginal, car la quasi-totalité des survivant-e-s ne portent pas plainte (98,9%). Cette réalité peut s'expliquer soit par la banalisation des actes de violence de cette nature ou par l'ignorance des procédures, mais davantage par le contexte socioculturel dans lequel une femme ne peut pas prendre l'initiative de poursuivre son conjoint en justice sans risque d'être stigmatisée. Lors d'un entretien avec un magistrat à Niamey, il est ressorti que certaines de ces plaintes ne peuvent guère aboutir parce que le juge tente d'abord de dissuader la plaignante et sollicite une médiation familiale en priorité, au risque de disloquer la famille si les conjoints ont déjà des enfants. Dans certains cas, si la plainte aboutit à une sanction pénale, la femme ne peut plus retourner dans sa belle-famille. De peur donc de perdre son mariage, elle préfèrera éviter un tel recours (Graphique 4.7).

Toutefois, il faut souligner l'importance du recours au système communautaire de plainte (conseil de famille, des anciens, des amis des conjoints des chefs traditionnels et des religieux). Les cas de violence sont souvent réglés à l'amiable entre communautés, avec la médiation des chefs de village ou de quartier, des leaders religieux ou traditionnels. Cette démarche justifie l'importance accordée par les familles aux approches communautaires dans la gestion des conflits. Si donc le système formel de recours (sécurité et justice) est peu utilisé, cela ne veut pas dire que les survivantes ne font pas de recours. Le mécanisme communautaire de recours est sans coercition car ne possédant aucun moyen de sanction dissuasive. C'est une instance de conciliation qui est un premier niveau d'étouffement des processus de recours et de plainte. La gendarmerie, dans les localités rurales n'intervient qu'en cas de danger, de risque de récidive ou autre tournure non maîtrisable par le système communautaire. Néanmoins, ce type de recours qui n'a pas été l'objet de l'enquête quantitative, est pourtant largement utilisé.

Graphique 4.7. : Proportion (%) des survivant-e-s de la maltraitance psychologique/ émotionnelle ayant porté plainte à la police/gendarmerie, Niger 2021

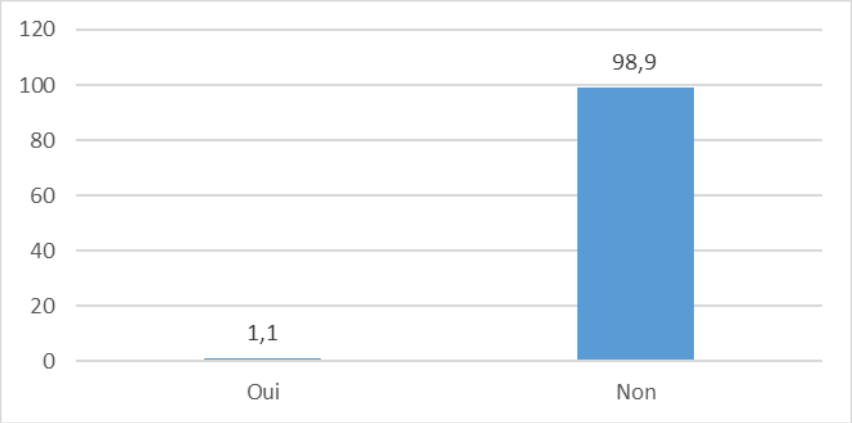

IV.6.3. Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie

Parmi les plaintes déposées, seul 0,5% a atteint la justice. Le niveau de déperdition reste très important et traduit l'influence du contexte sur les comportements de recours car, de l'avis de plusieurs enquêtés, il est difficile qu'une femme poursuive son conjoint et inversement (Graphique 4.8). Le faible niveau de recours traduit également un découragement des survivant-e-s qui généralement voient leurs procédures être soumises à une obligation de médiation en vue de sauvegarder l'intérêt familial. Le recours à la justice, même s'il aboutit à un délibéré, n'aboutit presque jamais sur une condamnation et/ou une privation de liberté pour l'auteur. Les survivantes ne sont donc pas satisfaites. Elles sont souvent contraintes par leurs familles qui ont tendance à préférer toute initiative pour étouffer l'affaire, abandonner la poursuite et adopter une attitude fataliste et résignée : *" Je voudrais que l'auteur soit emprisonné mais malheureusement ma sœur a dit de le laisser avec sa conscience et la punition du bon Dieu."* (Fille, Tillabéri). En outre, ajoute-t-elle, *" A la recherche de solution nous sommes allées à la gendarmerie pour informer son chef comme c'est un gendarme, à l'hôpital pour les soins et à la justice pour un jugement. [...] Ils ont dit que j'ai raison et lui ont dit de ne plus recommencer ce genre de violence mais je ne suis pas satisfaite parce que jusqu'à présent je ne suis pas complètement guérie des blessures ».*

Le fait que les recours n'aboutissent pas souvent à l'emprisonnement ou à la sanction attendue par les survivantes décourage ces dernières qui se résignent dans leur sort. On peut penser que les survivant-e-s subissent une double peine, la première liée à l'acte subi et la seconde relative à la nullité des recours. La rareté des recours au système juridique et de plainte en général prend aussi sa source dans les normes sociales des rapports entre l'homme et son épouse : *"Vous saviez comme il est de notre coutume que l'homme peut se permettre de tout faire à sa femme, c'est pourquoi certains pensent que même si elles portent plainte on ne va pas les écouter puisque l'homme a le droit de tout faire à sa femme."* **(**Femmes adultes, Agadez).

Graphique 4.8. : Proportion des survivant-e-s de la maltraitance psychologique/émotionnelle ayant porté plainte et dont la plainte est parvenue à la justice, Niger 2021

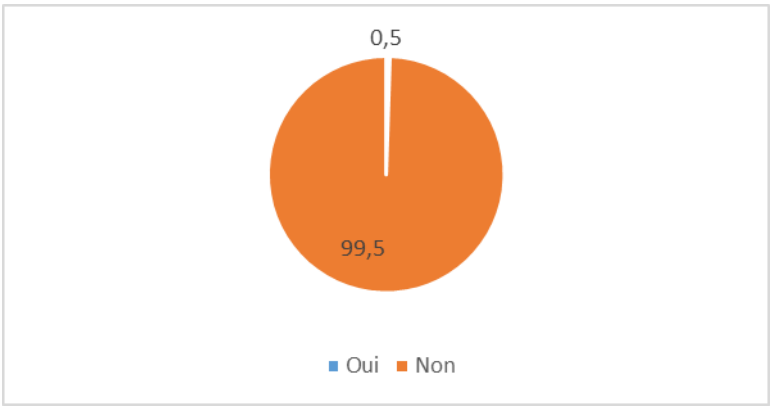

Chapitre V :
DENI DE RESSOURCES, D'OPPORTUNITES OU DE SERVICES

Le déni de l'accès légitime à des ressources économiques ou à des opportunités de subsistance et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux constitue une privation de droit. Lors de l'enquête, les questions ont été posées aux personnes interrogées en prenant en compte plusieurs types d'actes. Ce chapitre présente l'ampleur de ce type de violence basée sur le genre ainsi que les auteurs, les facteurs et les conséquences.

V.1. Ampleur du déni de ressources, d'opportunités ou de services

V.1.1. Prévalence du déni de ressources, d'opportunités ou de services

Les résultats de l'enquête quantitative montrent que 10,1% des personnes enquêtées ont été victimes de déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (14,6%) que chez les hommes (3,9%).

La prévalence des actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des douze derniers mois est de 2,6% ; soit 4% chez les femmes contre 0,9% chez les hommes. Dans certaines Régions comme à Dosso, la crise du COVID-19 a entrainé la fermeture des frontières et réduit les revenus des migrants économiques, et créé chez les femmes des régions de forte émigration, un sentiment généralisé de déni de ressources provoquant d'autres formes de violence entre mari et femme allant des agressions psychologiques et physiques, au divorce.

Parmi les personnes ayant déclaré en être victimes au moins une fois de leur vie, 12,3% ont été victimes du déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est plus importante chez les femmes (20,0%) que chez les hommes (3,6%).

En effet, les contextes socioculturel et socioéconomique marqués par la faible représentativité des femmes dans les secteurs productifs sont corrélés à leur dépendance vis-à-vis de leurs conjoints au cours de leur vie. Dans le contexte patriarcal, cette situation peut entraîner diverses formes de privation d'opportunités de subsistance et d'opportunités de ressources ou de services. D'après une femme enquêtée, *« En 6 ans de mariage, il n'a jamais acheté même un slip pour ses enfants. Tout, c'est moi qui fais. Le problème en tant que tel a commencé lorsque j'ai décidé de continuer mes études. Il a dit qu'il ne peut pas nous prendre en charge, [...] les enfants et moi. » (*Femme adulte, Niamey). Cette réalité est également confirmée par cette autre affirmation, « *Le plus souvent, il me laisse avec les enfants sans se soucier de si nous avons mangé ou pas. Je suis donc obligée les larmes aux yeux et le cœur brisé de me débrouiller pour avoir de quoi l'alimenter et nourrir mes enfants, ses enfants. » Récit de vie femme mariée. »* (Femme mariée, Zinder).

Graphique 5.1. : Prévalence (%) du déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois par sexe (%)

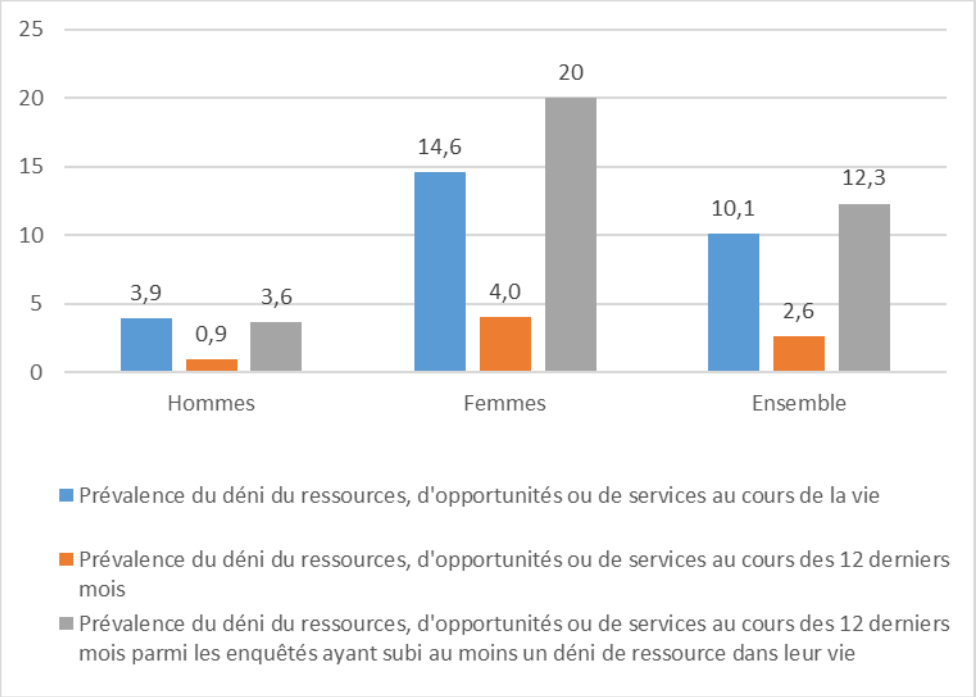

L'analyse qui suit porte essentiellement sur les enquêté-e-s ayant déjà subi au moins un déni de ressources au cours de leur vie.

L'analyse selon les groupes d'âges montre que le déni de ressources, d'opportunités ou de services touche surtout les adolescents de 10-14 ans (22,8%), particulièrement les jeunes filles adolescentes (41,3%) (Tableau 5.1).

L'analyse des résultats selon l'état matrimonial montre que les célibataires sont plus touchées (15,6%) et particulièrement les femmes célibataires (31,0%).

L'analyse selon le statut de résidence montre que les femmes refugiées ont déclaré le plus avoir subi cette forme de violence au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (33,3%).

L'analyse selon le milieu de résidence montre que cette forme de violence basée sur le genre touche aussi bien les personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. Il n'existe pas de différence significative selon le milieu de résidence. Par contre, cette forme de violence touche plus les femmes que les hommes. En effet, elle est respectivement de 21,1% et 18,0% des femmes du milieu rural et urbain contre 3,1% et 4,6% des hommes en ont été victimes. Selon le milieu de résidence, la prévalence est plus élevée chez les femmes rurales et chez les hommes du milieu urbain (Tableau 5.1.).

Cette forme de violence est plus élevée dans les régions de Dosso (21,6%), et d'Agadez (17,9%). Chez les hommes c'est dans la Région d'Agadez qu'une proportion importante est enregistrée (7,4%) alors que chez les femmes, les proportions les plus élevées s'enregistrent dans les régions de Dosso (46,1%), d'Agadez (25,6%) et de Tahoua (21,5%).

L'analyse selon la situation de handicap montre que les femmes vivant avec un handicap ont déclaré avoir subi plus de déni de ressources, d'opportunités ou de services (25,0%).

Tableau 5.1. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant un déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques et physiques, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Groupe d'âges			
10-14	8,5	41,3	22,8
15-19	4,1	20,6	13,5
20-24	3,9	23,6	16,7
25-29	3,5	17,4	12,3
30-39	1,9	16,3	10,2
40-49	3,1	19,8	12,0
50-59	2,6	3,6	3,0
60-69	0,0	NA	-
Etat matrimonial			
Célibataire	5,5	31,0	15,6
Marié(e) monogame	2,5	18,5	11,4
Marié(e) polygame	2,1	19,2	11,6
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,0	6,7	5,7
Veuf (ve)	14,3	10,7	11,4
Situation de résidence			
Résident	3,6	20,3	12,4
Déplacé(e) interne	0,0	7,1	6,3
Refugié(e)	0,0	33,3	25,0
Retourné(e)	0,0	0,0	0,0
Milieu de résidence			
Urbain	4,6	18,0	12,2
Rural	3,1	21,1	12,3
Région de résidence			
Agadez	7,4	25,6	17,9
Diffa	5,6	5,0	5,2
Dosso	2,6	46,1	21,6
Maradi	3,3	10,2	6,0
Niamey	0,1	14,0	10,3
Tahoua	1,1	21,5	11,4
Tillabéri	2,6	17,5	9,2
Zinder	6,1	7,0	6,7
Caractéristiques physiques			
Situation de handicap			
Vit avec un handicap	0,00	25,0	4,2
Vit sans handicap	3,7	20,0	12,4
ENSEMBLE	**3,6**	**20,0**	**12,3**

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que le déni de ressources, d'opportunités ou de services touche surtout les personnes ayant été à l'école. Elle est particulièrement élevée chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire (29,3%) ou supérieur (33,3%).

L'analyse selon l'alphabétisation montre aussi que le déni de ressources, d'opportunités ou de services touche surtout les femmes alphabétisées (23,7%).

Tableau 5.2. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant un déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioculturelles, Niger 2021

Caractéristiques socioculturelles	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau d'instruction			
Aucun	5,2	15,2	11,7
Primaire	4,0	29,3	16,3
Secondaire	4,4	25,0	15,0
Supérieur	-	33,3	14,3
Ecole coranique	1,7	14,5	7,4
Alphabétisation			
Alphabétisé(e)	1,6	23,7	10,1
Non alphabétisé(e)	4,4	19,3	13,0
ENSEMBLE	**3,6**	**20,0**	**12,3**

L'analyse des résultats selon le niveau de vie du ménage montre que la prévalence des dénis de ressources, d'opportunités ou de services est plus élevée chez les personnes vivant dans les ménages pauvres (13,8%). Cette prévalence est plus élevée chez les femmes vivant dans les ménages pauvres (21,8%).

L'analyse des résultats selon l'occupation principale des enquêté(e)s montre que la prévalence des dénis de ressources, d'opportunités ou de services est plus élevée chez les femmes exerçant des travaux ménagers ou domestiques (18,6%) et chez les élèves/étudiantes (36,4%). Chez les hommes, elle est plus élevée chez ceux exerçant des travaux ménagers domestiques (33,3%).

Tableau 5.3. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant un déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Niger 2021

Caractéristiques socioéconomiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau de vie			
Pauvre	5,1	21,8	13,8
Moyen	3,6	20,1	12,6
Riche	1,6	17,5	9,8
Occupation principale			
Agriculture/Elevage	3,0	13,8	3,9
Commerce /Artisanat	1,4	16,5	9,7
Administration publique / privée	0,0	10,0	17,0
Travaux ménagers ou domestiques	33,3	18,6	18,8
Elève/Etudiant	8,5	36,4	22,9
Inactifs	4,4	5,7	5,3
Autres activités	2,6	15,8	7,0
ENSEMBLE	**3,6**	**20,0**	**12,3**

Les jeunes filles sont plus touchées par les dénis de ressources en vertu du caractère d'intersectionnalité des VBG qui veut que la petite fille soit au centre d'un croisement de facteurs de vulnérabilité liés au double statut d'enfant et de femme. Ainsi, par sa double position de subordonnée, elle a un accès limité aux ressources même quand elle en est la productrice. En effet, dans le système patriarcal nigérien, les biens sont communautaires avec l'homme comme gestionnaire et il peut en abuser, en les appropriant ou en les dilapidant. En plus, la jeune fille est aussi un enfant qui ne gère pas ses propres biens, et à plus forte raison ceux de la famille. Dans la plupart des coutumes africaines, la femme et les enfants sont considérées comme une source de richesse pour l'homme. Donc il peut user à la fois des biens familiaux et de ceux des femmes et des enfants comme ses propres biens. Dans l'interprétation des lois islamiques, la terre, principale source de revenu des populations dans les pays africains et en milieu rural en particulier, est quasi exclusivement confiée ou attribuée à l'homme. Bien souvent, la femme n'hérite pas de terre et dans le meilleur des cas, elle a droit à une parcelle destinés à produire les légumes, généralement utilisées dans la consommation familiale.

Par ailleurs, d'aucuns indexent aussi la répartition islamique de l'héritage, considérée comme inégale car elle permet au sexe masculin de bénéficier des deux parts sur trois contre une pour la femme. Toutefois, selon la logique de cette institution islamique, la répartition repose plutôt sur un souci d'équité car dans ces sociétés, l'homme étant le principal pourvoyeur, il prend en charge les femmes et les enfants alors que la propriété de la femme selon ce principe, n'est pas familiale mais personnelle.

Le moindre accès aux services pour la femme relève de son statut qui est plus au service de l'homme que l'inverse. Mais aussi et surtout en milieu rural nigérien, en période de saison sèche (moment de la présente enquête), où les hommes désertent les campagnes pour mener une migration saisonnière qui peut durer de quelques mois à des années, loin de leurs conjointes. Celles-ci, bien souvent laissées seules, ne peuvent pas compter sur les services que peuvent leur rendre les conjoints. Ceux-ci se contentent d'envoi d'argent pas toujours assuré ; d'où le sentiment d'abandon exprimé par les femmes notamment dans la région de Dosso, zone de départ migratoire pour les hommes. Dans la région de Zinder, l'initiative de "l'Ecole des Maris" a détecté des maris, marabouts, refusant à leur conjointes et enfants la fréquentation des Centres de Santé considérés comme a-islamiques. Bien que les maris formés par la stratégie aient mené beaucoup d'actions pour enrôler leurs pairs dans un processus de changement en faveur des droits de la femme, surtout en santé sexuelle et reproductive, des résistances persistent.

Pour les dénis d'opportunités dont l'un des plus fréquents est la non scolarisation et la déscolarisation de la jeune fille, il trouve son explication sur le principe qui met l'homme au centre de la production et de la perpétuité de la famille. Le père compte plus sur le garçon (pour prendre sa relève à la fois dans la production et dans la reproduction familiales) que la jeune fille appelée à quitter sa famille pour développer une autre, celle de son mari. Aussi, le maximum d'investissement est fait sur le garçon pendant que pour l'enfant de sexe féminin, la principale préoccupation des parents depuis sa naissance, c'est de la voir mariée.

Ainsi, les dénis de ressources, d'opportunités ou de services prévalent et touchent plus les femmes (et encore plus les filles) que les hommes en vertu essentiellement des abus découlant de la position prépondérante de l'homme sur la femme et la fille (système patriarcal).

V.1.2. Type d'actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services

La répartition des enquêtés par type d'actes de dénis de ressources, d'opportunités ou de services subis montre que l'interdiction de l'usage des moyens contraceptifs à une femme (58,8%) et la privation d'information ou de participation à une activité communautaire chez les hommes (56,3%) sont les principaux actes vécus au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. De même, 34,0% de femmes enquêtées ont déclaré avoir été empêchées d'avoir accès à l'héritage, 43,0% d'aller à l'école alors que 23,8% se sont vues interdire les possibilités de prise en charge de leurs soins de santé.

Graphique 5.2. : Répartition (%) des hommes et des femmes ayant subi un déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois selon le type de déni, Niger 2021

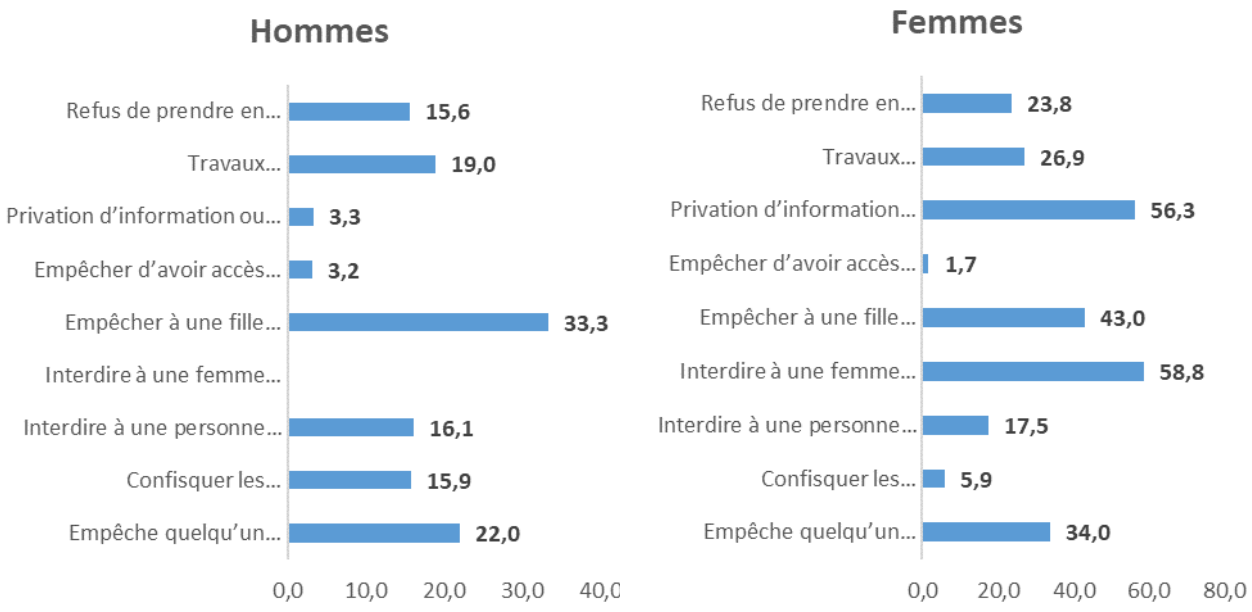

V.2. Relation entre l'auteur et le/la survivant-e du déni de ressources, d'opportunités ou de services

L'analyse du lien avec l'auteur de la violence montre que dans la grande majorité des cas, les auteurs de ce type de violence sont des parents proches de la victime/survivante (33,7%).

Graphique 5.3. : Répartition (%) des survivant-e-s de déni de ressources, d'opportunités ou de services selon la relation avec l'auteur de l'acte, Niger 2021

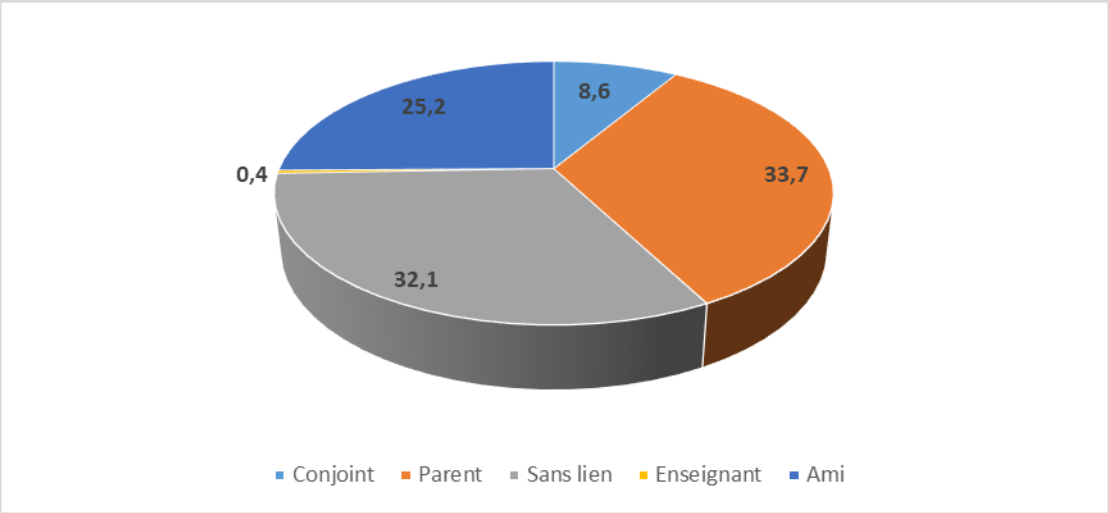

V.3. Déterminants des actes de déni de ressources, d'opportunités et de services[18]

Les résultats montrent que le risque pour une femme de subir une violence économique à travers le déni de ressources varie considérablement selon la région, le niveau d'instruction, le niveau de vie et le statut matrimonial (Tableau 5.4.).

En effet, pour les femmes des régions de Diffa, Maradi et Zinder, le risque de subir le déni de ressources, d'opportunités ou de services est réduit de 75%, 66%, et 68% respectivement en comparaison aux femmes d'Agadez. Ce risque est par contre multiplié par 2,6 pour les femmes vivant à Dosso. Une des explications les plus plausibles de cette situation est la paupérisation des maris en exode vers les pays arabes, principalement en Algérie. Ici comme dans le cas de Dosso et ailleurs, ce dont les femmes se plaignent le plus, c'est l'insuffisance ou l'arrêt des envois d'argent depuis l'étranger par les maris qui peinent à réussir dans leur aventure : Cette situation se justifie par des propos suivants : *« Moi mon seul problème c'est avec mon mari, il n'est pas ici, il est à l'étranger, chez les arabes et moi je vis dans une maison de location, avec des enfants et les envois qu'il fait ne couvrent pas totalement nos dépenses. Or, aujourd'hui si tu as des enfants, tu ne peux pas aller rester chez tes parents quoi qu'il en soit surtout s'ils sont pauvres. Si je décide d'aller vivre avec lui là-bas ça ne nous arrange pas mes enfants et moi, parce que là-bas à l'étranger il faut être en situation régulière pour que tes enfants étudient et lui-même il n'a pas les papiers ».* (FGD, femmes Agadez). Ce cas n'est pas isolé. Il est valable pour toute la région d'Agadez mais aussi pour Dosso et toutes les régions de départ de migration économique.

S'agissant de l'effet du niveau d'instruction, il ressort que pour les femmes de niveau d'instruction primaire, le risque de subir le déni de ressources est 1,9 fois supérieur à celui des femmes sans instruction.

Comparativement aux femmes pauvres, les femmes de niveau de vie moyen ont 1,9 fois plus de risque de subir le déni de ressources, tandis que les femmes en rupture d'union (séparées, divorcées, veuves) sont moins à risque de subir cette forme de violence par rapport à leurs compatriotes célibataires (OR=0,3).

[18] Compte tenu de la faiblesse de l'effectif, l'analyse des déterminants ne porte que sur les femmes.

Tableau 5.4. : Facteurs de risque de subir un déni de ressources, d'opportunités ou de services chez les femmes : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Milieu de résidence			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	1,33	0,71 -2,56	0,364
Région*			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	0,25	0,48 - 0,66	0,01
Dosso	2,60	1,28 - 5,41	0,009
Maradi	0,34	0,10 - 0,77	0,014
Niamey	0,51	0,23 - 1,11	0,093
Tahoua	0,84	0,37 -1,70	0,568
Tillabéri	0,61	0,26 - 1,39	0,239
Zinder	0,32	0,08 - 0,67	0,007
Niveau d'instruction*			
Aucun	***Réf***	***Réf***	***Réf***
École Cornique	1,12	0,58 - 1,12	0,75
Primaire	1,93	1,077 - 3.38	0,027
Secondaire et +	1,61	0,782 - 3,12	0,206
Niveau de vie*			
Faible	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Moyen	1,92	1,10 - 3,46	0,022
Élevé	1,73	0,83 - 3,47	0,142
Statu matrimonial*			
Célibataire	***Réf***	***Réf***	***Réf***
En union	0,82	0,45 - 1,57	0,606
Séparée/veuve	0,32	0,10 - 0,93	0,037
Occupation principale			
Agriculture/élevage/commerce	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Employé du secteur formel	2,91	0,78 - 10,17	0,112
Employé domestique	0,93	0,50 - 1,65	0,757
Inactif	1,24	0,56 - 2,64	0,605
(*) = association significative **Nombre d'observation = 652 ; Pseudo R2 = 0,1331**			

V.4. Lieu de survenance des actes

L'analyse selon le lieu de survenance de la violence montre que dans la majorité des cas, ce type de violence survient dans le ménage du ou de la survivant-e (64,2%). Compte tenu du contexte socioculturel caractérisé par le fait que la plupart des enquêtés sont déjà en union d'une part et d'autre part par le fait que l'idéologie patriarcale est au cœur des principes de régulation de la vie sociale, familiale et conjugale, l'accès de la femme à certains privilèges comme l'héritage et l'école ou les soins de santé est fortement basé sur des discriminations de genre. Ces discriminations régissent les rapports sociaux de sexe au sein du couple et de la famille en général, y compris au niveau communautaire (Graphique 5.4.). Cependant, les cas de déni de ressources qui surviennent dans les espaces publics, y compris les écoles et la rue, représentent près de 35,8%. On peut ici penser que les normes de genre sont indistinctement influentes dans le milieu domestique que dans les lieux publics au Niger.

Graphique 5.4. : Répartition (%) des enquêtés ayant subi un déni de ressources, d'opportunités ou de services selon le lieu de la survenance du déni, Niger 2021

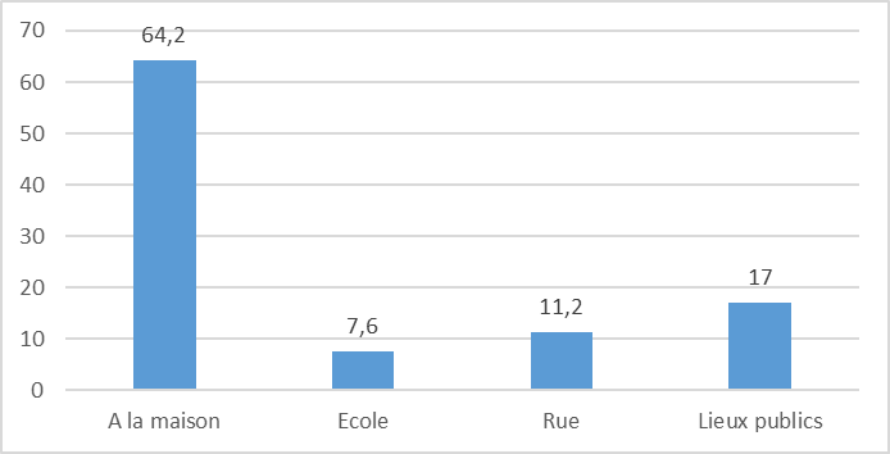

V.5. Moment de survenance des actes

L'analyse du moment de survenance de la violence montre que dans la majorité des cas, le déni de ressources, d'opportunités ou de services, a lieu dans la matinée (54,7%) ou dans l'après-midi (35,9%). La violence qui a lieu dans la nuit représente 9,4% des cas (Graphique 5.5.).

Graphique 5.5. : Répartition (%) des enquêtés ayant subi un déni de ressources, d'opportunités ou de services selon le moment de la survenance du déni, Niger 2021

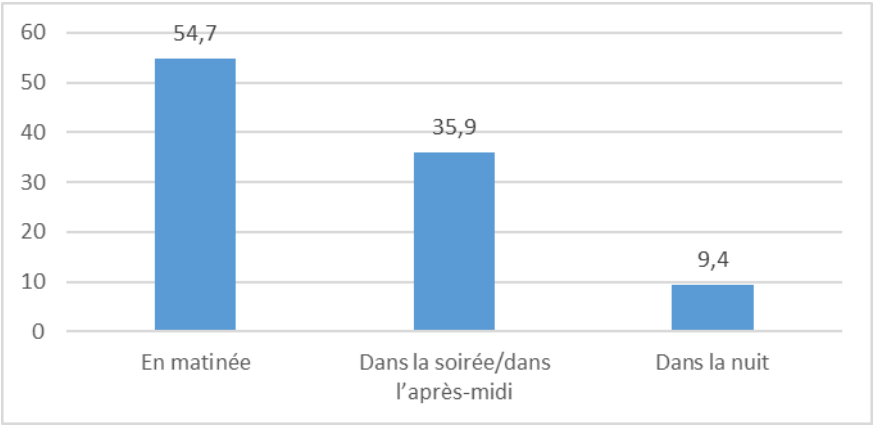

V.6. Réactions, recours et issue des plaintes

V.6.1. Réactions des survivant-e-s des actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services

Dans la majorité des cas, les victimes/survivantes de déni de ressources, d'opportunités ou de services ne réagissent pas à la violence (84,7%). Dans 10,4% des cas, les victimes essaient de se défendre et 4,9% portent plainte (Graphique 5.6).

Graphique 5.6. : Répartition des enquêtés ayant subi un déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois selon la réaction face au déni, Niger 2021

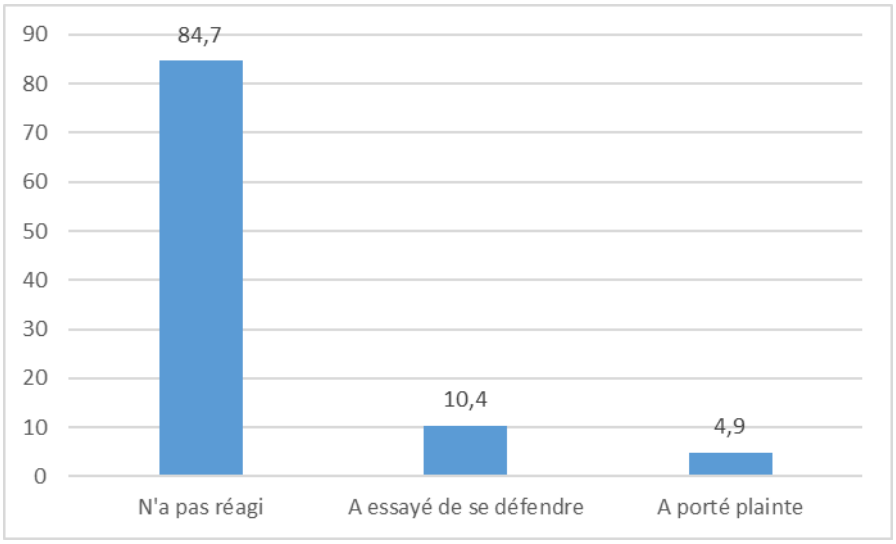

V.6.2. Recours utilisés par les survivantes des actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services

Les résultats de l'enquête indiquent que la quasi-totalité des survivant-e-s des actes de déni de ressources, d'opportunités ou de services ne portent pas plainte (99,7%) (Graphique 5.7). Ces résultats peuvent également traduire l'importance accordée par les familles et communautés à la médiation sociale dans la gestion des conflits. En effet, comme on l'a observé pour d'autres types de VBG, les leaders communautaires et religieux sont très souvent sollicités pour faire des arbitrages entre les personnes victimes et les auteurs. Dans ces formes de médiation, les intérêts communautaires sont au-dessus des intérêts individuels.

Graphique 5.7. : Proportion (%) des survivant-e-s de déni de ressources, d'opportunité ou de services au cours des 12 derniers mois, ayant porté plainte à la police/gendarmerie, Niger 2021

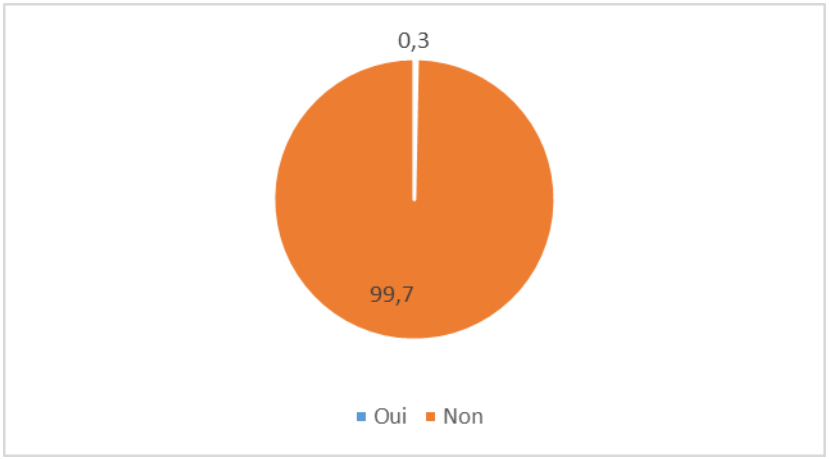

V.6.3. Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie

Parmi les rares plaintes déposées à la police et à la gendarmerie, seulement 0,3% des cas arrivent à la justice (Graphique 5.8). En plus des contraintes socioculturelles (désir de faire la médiation ou pression exercée par les leaders communautaires sur les survivant-e-s), certaines difficultés financières comme la capacité des survivant-e-s à supporter certaines charges (paiement des réquisitions et des coûts des procédures) sont généralement évoquées par le personnel de la police ou de la gendarmerie pour justifier cette forme de déperdition. Ces pesanteurs sont davantage citées dans le cas des violences physiques et sexuelles.

Graphique 5.8. : Proportion (%) des survivant-e-s de déni de ressources, d'opportunités ou de services ayant porté plainte et dont la plainte est arrivée en justice, Niger 2021

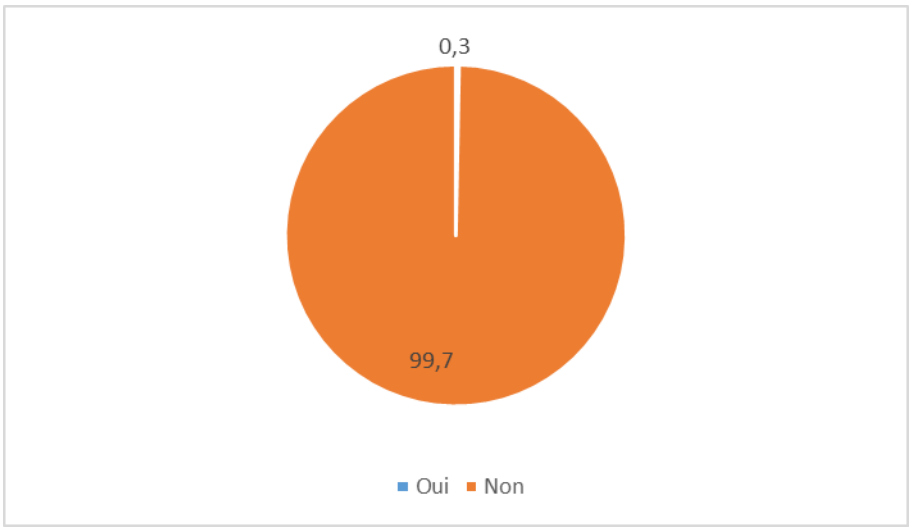

Chapitre VI :
AGRESSIONS PHYSIQUES

Les agressions physiques regroupent un ensemble d'actes comme les coups, gifles, menaces avec arme qui peuvent occasionner des dommages physiques comme des douleurs ou des blessures. Ce chapitre présente leur ampleur, le profil des auteurs, les lieux et le moment de survenance des actes d'agressions physiques, les facteurs des agressions physiques ainsi que les réactions, les recours des survivant-e-s et les issues des recours.

VI.1. Ampleur des agressions physiques

VI.1.1. Prévalence des agressions physiques

Les résultats de l'étude montrent que 8,3% des personnes enquêtées ont été victimes d'agressions physiques au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (12,0%) que chez les hommes (3,3%).

Seulement 1,7% des enquêté-e-s ont subi une telle violence au cours des 12 derniers mois (2,3% chez les femmes et 0,9% chez les hommes).

L'analyse de la prévalence au cours des 12 derniers mois chez les personnes ayant déclaré en être victimes au moins une fois de leur vie montre que 7,6% ont subi des agressions physiques (Graphique 6.1.). Cette proportion est également plus importante chez les femmes (12,5%) que chez les hommes (3,3%).

Graphique 6.1. : Prévalence des agressions physiques des personnes ayant déjà subi une VBG au cours de leur vie et au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête selon le sexe (%), Niger 2021

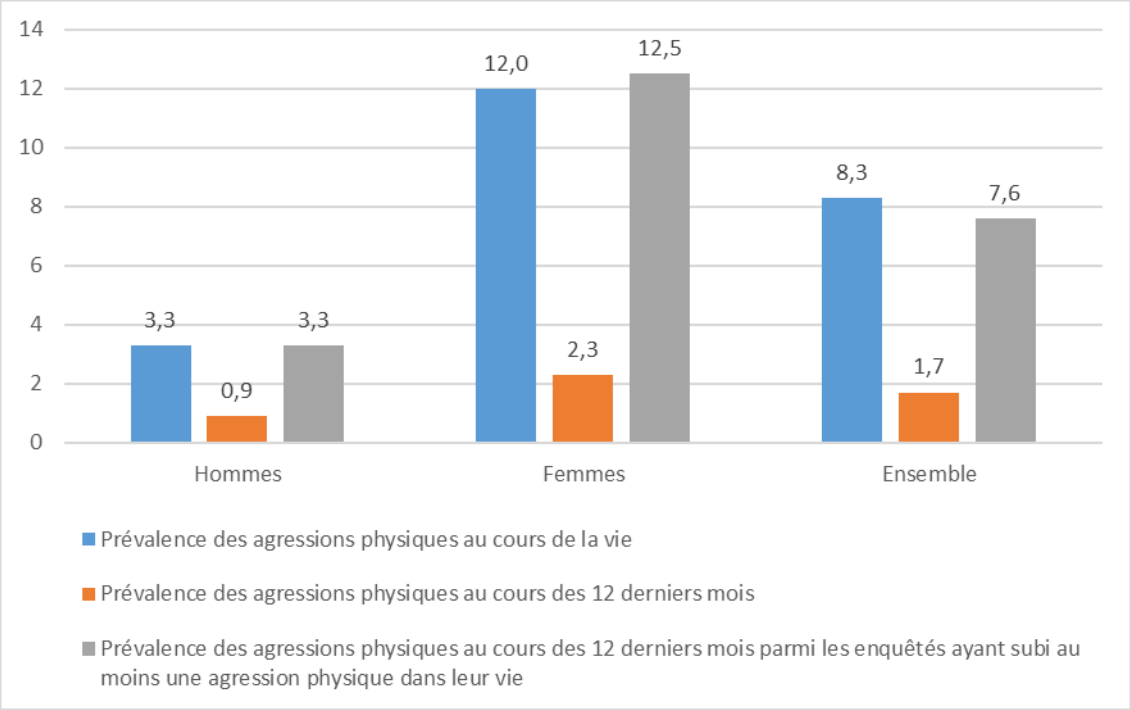

L'analyse qui suit porte essentiellement sur les enquêté-e-s ayant déjà subi au moins une agression physique au cours de leur vie.

L'analyse selon les groupes d'âges montre que les agressions physiques touchent surtout les adolescents de 10-14 ans (14,6%), particulièrement les jeunes filles adolescentes (21,8%).

Les données qualitatives montrent que l'agression physique fondée sur le genre est courante parmi les jeunes. Généralement, les agressions physiques peuvent être associées à d'autres formes de VBG, notamment les agressions verbales et les agressions sexuelles. Comme l'indique une jeune fille, *«J'ai subi beaucoup de types de violence. Même hier nuit il a fallu que je lutte avec un garçon pour me sauver. Il a voulu me faire l'amour j'ai dit non car nous sommes en mois de carême et je jeûne mais on s'est bagarré à cause de ça ; ici-même, devant notre porte. J'ai pu m'échapper et je suis rentrée dans la maison. Il m'a insulté et il m'a donné des coups de poings. Il était brutal avec moi »* (Fille, Niamey).

L'analyse des résultats selon l'état matrimonial montre que les femmes célibataires sont plus touchées (17,6%) et ont déclaré le plus avoir subi une forme quelconque d'agression physique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (Tableau 6.1.).

L'analyse selon le statut de résidence montre que les femmes résidentes ont déclaré le plus avoir subi une forme quelconque d'agression physique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (12,8%).

Au cours des 12 derniers mois, la prévalence reste également importante chez les femmes vivant en ville (13,5% contre 11,7% pour celles des femmes vivant en milieu rural).

L'analyse des résultats selon la région de résidence montre qu'au cours des 12 derniers mois, cette forme de violence est plus élevée dans les régions de Tillabéri (14,3%) et Niamey (9,3%). Chez les femmes, c'est à Dosso (20,8%) et Tillabéri (17,6%) que le phénomène est le plus important. Chez les hommes par contre, le phénomène est plus accentué à Tillabéri (9,5%).

L'analyse selon la situation de handicap montre que les femmes vivant sans handicap ont déclaré avoir subi une forme d'agression physique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (12,5%).

Tableau 6.1. : Répartition (en %) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une agression physique au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques et physiques, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Groupes d'âge			
10-14	10,1	21,8	14,6
15-19	-	11,8	6,1
20-24	-	12,6	7,4
25-29	-	5,4	3,3
30-39	-	12,8	6,5
40-49	-	6,0	2,7
50-59	-	3,5	1,2
60-69	-	-	-
Etat matrimonial			
Célibataire	5,8	17,6	10,5

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Marié(e) monogame	0,0	8,4	4,2
Marié(e) polygame	0,0	13,6	7,56
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,0	14,3	12,0
Veuf (ve)	0,0	6,7	5,3
Situation de résidence			
Résident	3,4	12,8	7,8
Déplacé(e) interne	0,0	0,0	0,0
Refugié(e)	0,0	0,0	0,0
Retourné(e)	0,0	0,0	0,0
Milieu de résidence			
Urbain	3,8	13,5	8,8
Rural	3,0	11,7	6,8
Région de résidence			
Agadez	5,8	10,5	8,3
Diffa	2,0	7,1	3,9
Dosso	1,5	20,8	7,0
Maradi	0,0	11,3	4,7
Niamey	3,5	13,1	9,3
Tahoua	2,2	12,3	6,0
Tillabéri	9,5	17,6	14,3
Zinder	4,1	5,0	4,5
Caractéristiques physiques			
Situation de handicap			
Vit avec un handicap	0,00	0,00	0,0
Vit sans handicap	3,3	12,5	7,6
ENSEMBLE	**3,3**	**12,5**	**7,6**

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que les agressions physiques touchent surtout les femmes ayant atteint le niveau secondaire (16,1%) ou supérieur (15,3%).

L'analyse selon l'alphabétisation montre aussi que les agressions physiques touchent surtout les femmes alphabétisées (13,8%).

Tableau 6.2. : Répartition (en %) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une agression physique au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioculturelles, Niger 2021

Caractéristiques socioculturelles	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau d'instruction			
Aucun	1,1	9,3	6,9
Primaire	2,2	8,6	5,4
Secondaire	6,2	16,1	11,7
Supérieur	2,7	15,3	9,5
Ecole coranique	5,0	10,0	7,0
Alphabétisation			
Alphabétisé(e)	2,3	13,8	7,6
Non alphabétisé(e)	3,8	11,5	8,6
ENSEMBLE	**3,3**	**12,5**	**7,6**

L'analyse des résultats selon le niveau de vie du ménage montre que la prévalence des agressions physiques est plus élevée chez les femmes vivant dans les ménages riches (14,6%).

L'analyse des résultats selon l'occupation principale des enquêté(e)s montre que la prévalence des agressions physiques est plus élevée chez les élèves/étudiantes (19,7%) et celles qui exercent dans le commerce ou l'artisanat (15,0%).

Tableau 6.3. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une agression physique au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Niger 2021

Caractéristiques socioéconomiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Niveau de vie			
Pauvre	2,4	8,1	4,6
Moyen	5,1	13,7	9,1
Riche	2,5	14,6	8,8
Occupation principale			
Agriculture/Elevage	0,8	6,3	1,1
Commerce /Artisanat	0,0	15,0	5,8
Administration publique / privée	0,0	5,9	2,6
Travaux ménagers ou domestiques	14,3	9,3	9,5
Elève/Etudiant	7,8	19,7	13,0
Inactifs	4,6	4,6	4,6
Autres activités	0,0		
ENSEMBLE	**3,3**	**12,5**	**7,6**

VI.1.2. Type d'actes d'agressions physiques

La typologie des actes d'agressions physiques montre que (Graphique 6.2), chez les femmes, le fait d'empêcher de rentrer chez elles avec brutalité (28,2%), les menaces ou attaques avec arme (22,9%) et les gifles (19,9%) représentent les principaux actes d'agressions physiques qu'elles ont subis. Chez les hommes par contre, il s'agit surtout des coups et blessures (18,2%).

Graphique 6.2. : Répartition (%) des hommes et des femmes victimes d'agression physiques au cours des 12 derniers mois selon le type d'acte, Niger 2021

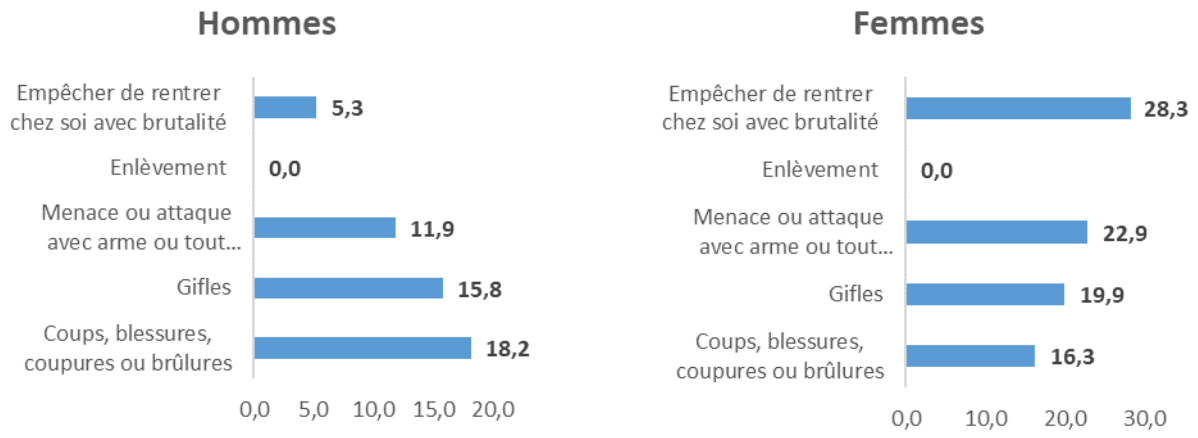

VI.2. Relation entre l'auteur et le/la survivant-e des agressions physiques

L'analyse du lien avec l'auteur de la violence montre que dans la grande majorité des cas, les auteurs de la violence physique sont des parents (39,4%), des personnes n'ayant aucun lien avec le/la survivant-e (26,5%) (Graphique 6.3).

Graphique 6.3. : Répartition des survivant-e-s d'agressions physiques selon le lien avec l'auteur, Niger 2021

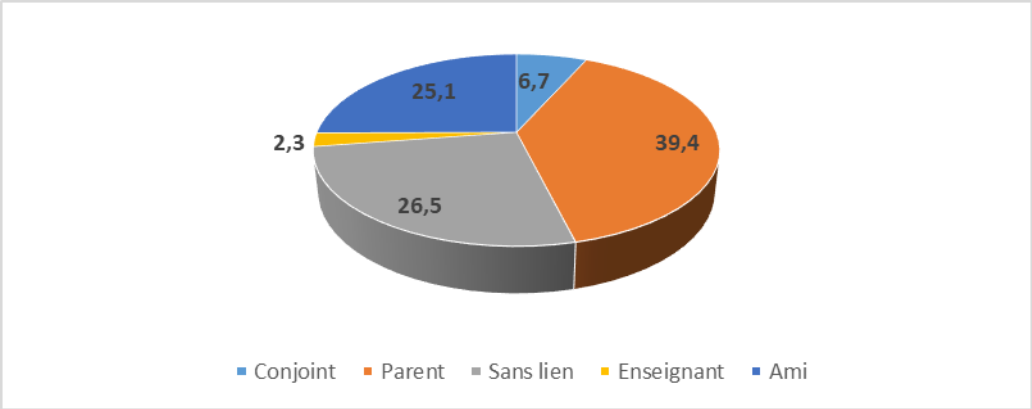

VI.3. Déterminants des agressions physiques

Les résultats de la régression logistique indiquent que les principaux déterminants de la survenance des agressions physiques chez les hommes sont le niveau d'instruction et l'occupation principale (Tableau 6.4).

Concernant le niveau d'instruction, les hommes de niveau secondaire et plus ont moins de risque de subir les agressions physiques que ceux n'ayant aucun niveau d'instruction (OR=0,06).

S'agissant de l'occupation principale, comparativement aux hommes exerçant dans l'agriculture ou l'élevage, ceux exerçant les travaux ménagers (OR = 30,4), les élèves/étudiants (OR = 42,5) et les inactifs (OR = 10,4) courent plus de risque de subir une agression physique.

Tableau 6.4. : Facteurs de risque de subir une agression physique chez les hommes : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Milieu de résidence			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	0,92	0,27 - 3,15	0,906
Région			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	0,47	0,03 - 6,30	0,569
Dosso	0,37	0,05 - 2,59	0,318
Maradi	/	/	/
Niamey	0,64	0,12 - 3,32	0,597
Tahoua	0,49	0,07 - 3,32	0,464

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Tillabéri	3,19	0,72 - 14,01	0,126
Zinder	0,79	0,13 - 4,66	0,800
Niveau d'instruction*			
Aucun	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Primaire	0.33	0,04 - 2,25	0,257
Secondaire et +	0,06	0,00 - 0,62	0,018
Niveau de vie			
Faible	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Moyen	2,26	0,64 - 7,94	0,204
Élevé	1,10	0,29 - 4,16	0,894
Occupation principale*			
Agriculture/élevage/commerce	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Travaux ménagers	30,41	1,83 - 503.51	0,017
Elèves/étudiants	42,48	4,49 - 402,13	0,001
Inactif	10,36	1,06 - 101,22	0,044
(*) = association significative **Nombre d'observation = 481; Pseudo R2 = 0,2177**			

Chez les femmes par contre, les résultats de la régression logistique indiquent que le seul facteur qui influence significativement le risque de subir une agression physique est la région (Tableau 6.5.).

En effet, les femmes résidant à Tillabéri ont 2,1 fois plus de risque de subir une agression physique par rapport à celles vivant à Agadez.

Tableau 6.5. : Facteurs de risque de subir une agression physique chez les femmes : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Milieu de résidence			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	0,95	0,42 - 2,11	0,902
Région*			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	1,26	0,22 - 7,30	0,488
Dosso	3,28	0,99 - 10,88	0,921
Maradi	1,21	0,33 - 4,39	0,973
Niamey	0,83	0,32 - 2,17	0,183
Tahoua	1,51	0,44 - 5,16	0,91
Tillabéri	2,08	0,77 - 5,62	0,017
Zinder	0,51	0,13 - 1,93	0,119
Niveau d'instruction			
Aucun	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Primaire	1,12	0,59 - 2,29	0,751
Secondaire et +	0,58	0,24 - 1,41	0,228
Niveau de vie			
Faible	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Moyen	1,27	0,59 - 2,76	0,540
Élevé	2,19	0,98 - 4,88	0,054
Statu matrimonial			
Célibataire	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Marié (e)/En union	0.79	0,37 - 1,72	0,084
Divorcé (e) /Séparé (e)	0,30	0,06 - 1,48	0,097

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Veuf (ve)	0,45	0,05 - 3,98	
Occupation principale			
Agriculture/	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Commerce/Artisanat	2,82	0,29 - 27,59	0,373
Administration publique/privée	1,56	0,08 - 31,94	0,774
Travaux ménagers	1,37	0,16 - 11,42	0,774
Elèves/étudiants	3,33	0,34 - 32,25	0,300
Inactif	0,62	0,05 - 7,81	0,712
Autres	3,59	0,32 - 40,55	0,301
(*) = association significative **Nombre d'observation = 594 ; Pseudo R2 = 0,0850**			

Les données issues des entretiens permettent de comprendre le contexte des violences physiques au Niger, malgré la faible ampleur du phénomène. Des entretiens avec certain-e-s survivant-e-s, il ressort que le phénomène semble prendre de l'ampleur avec l'avènement des réseaux sociaux et la consommation de stupéfiants (phénomène de chicha au sein des « fada » jeunes). De ce fait, la consommation de boisson alcoolisée ou de la drogue serait un facteur de risque de la survenance de la violence physique dans plusieurs cadres de la vie sociale. En fait, non seulement l'alcool ou la drogue agit sur les auteurs, en les incitants à poser de tels actes, mais également expose les personnes l'ayant consommé au risque de perpétrer des actes de violences physiques et d'autres types de violences, y compris celles qui sont fondées sur les différences entre hommes et femmes. Sans en être les causes exclusives, la consommation de l'alcool et celle de la drogue constituent des facteurs de risque. Les causes réelles étant plus complexes, notamment le contexte de pauvreté, la promiscuité, etc.

Pour mieux comprendre les fondements du phénomène, l'enquête (qualitative notamment) a permis d'identifier des facteurs de risque aux niveaux i) individuel, ii) communautaire et iii) sociétal qui semblent être associés à des taux plus élevés de VBG et qui sont intimement en interrelations.

De prime abord, on constate que les caractéristiques individuelles des enquêtés montrent des différences de risque d'être victime de violence. Les résultats de l'enquête quantitative ont montré que l'ampleur des violences varie selon le profil sociodémographique, socioéconomique et socioculturel des survivant-e-s. Des différences régionales importantes sont relevées selon le contexte où se produisent les agressions physiques.

Au niveau communautaire, l'imaginaire collectif qui considère la femme comme être inférieur et subordonné à l'homme constitue un atout à la persistance des violences envers les femmes. L'intériorisation par la femme de son infériorité par rapport à l'homme renforce cette situation d'autant plus qu'elle est très souvent dotée de faibles capitaux financiers (revenus et occupation principale) et culturels (connaissances de leurs droits, niveau d'instruction, alphabétisation). Dans l'ensemble, la dépendance économique, sociale et décisionnelle des femmes vis-à-vis des hommes peut permettre de comprendre leur exposition à certaines violences.

Au niveau sociétal, l'impunité et la corruption dans les services publics sont de nature à favoriser une culture de la violence et la vulnérabilité des plus pauvres. En outre, les conflits armés et troubles sociopolitiques font que le risque de violence physique tend à augmenter pendant ou après des conflits armés. Un environnement de promiscuité est favorable à la survenance de certains actes de violences comme les coups et blessures.

Les données qualitatives montrent que dans les contextes sociaux où les normes sociales favorisent l'inégalité entre les genres, où les communautés ne punissent pas les auteurs, notamment les hommes qui pratiquent la violence physique contre les femmes, et où la violence contre les femmes est considérée normale ou justifiée, on peut y retrouver plus de victimes. L'espace public subit les impacts de facteurs macro-économiques plus larges. Ainsi, dans les grandes villes par exemple, plusieurs informateurs ont insisté sur les effets de l'obscurité dans certains quartiers, une situation qui augmente les cas d'agression physique, avec pour corollaire des cas de violence sexuelle (vol, agression, viol) le plus souvent subis par les femmes.

VI.4. Lieu de survenance des actes

L'analyse du lieu de survenance de la violence montre que les agressions physiques ont généralement lieu à la maison (63,8%) et à l'école (19,0%). Elles surviennent dans une moindre proportion dans la rue (10,3%) (Graphique 6.4.). La place des espaces domestiques dans les lieux de survenance des actes traduit en partie la faible importance des violences urbaines dans les villes au Niger, comparativement aux autres pays d'Afrique subsaharienne où l'insécurité urbaine s'accompagne de la survenance d'actes de violences physiques dans les lieux publics par des inconnus. En effet, les comparaisons régionales montrent que les criminalités urbaines y sont marginales. Dès lors l'influence des normes de genre reste prépondérante dans l'explication des violences physiques et on peut penser que la plupart de ces violences se déroulent entre conjoints.

Lors d'entretiens réalisés avec les magistrats, il ressort que les jeunes couples sont de plus en plus confrontés à divers types d'agressions physiques dont les plus importants sont les coups et blessures qui résultent de malentendus et de disputes conjugales. Ils témoignent une recrudescence de plaintes venant de femmes issues de jeunes couples. En effet, pour eux, des difficultés de cohabitation conjugales qui découlent sur diverses formes d'abus et d'agressions (physiques et émotionnelles généralement) résultent dans les villes de la cohabitation intergénérationnelle entre le jeune couple et la famille de son conjoint. Les interférences qui se créent entre la vie conjugale et la vie familiale ou lignagère engendrent des polémiques pouvant conduire aux actes de brutalités envers la femme. *« Nous sommes régulièrement confrontés à ce genre de problèmes aujourd'hui. Vous allez voir que ce sont beaucoup plus les jeunes couples. Vous allez recevoir une plainte et après enquête, vous allez voir que le cadre dans lequel le jeune couple a décidé de s'installer, je veux dire dans la même concession, avec ses parents, ses belles-sœurs, a créé tous ces problèmes. Généralement c'est le problème de cohabitation entre générations qui engendre ce type de violences. On va vous dire de faux problèmes mais quand vous allez investiguer vous allez découvrir que les autres membres de la famille veulent se mêler dans la gestion de la vie du coupe et c'est ce qui engendre ces conflits avec des bagarres souvent » (*Magistrat, Niamey).

Graphique 6.4. : Répartition des enquêtés ayant été victimes d'agressions physiques au cours des 12 derniers mois selon le lieu de survenance de l'acte, Niger 2021

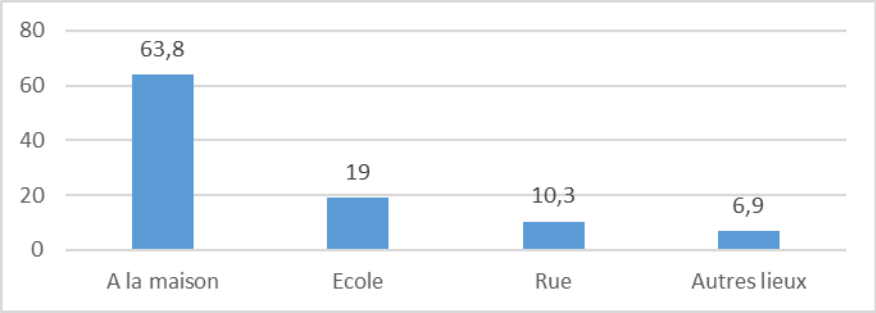

VI.5. Moment de survenance des actes d'agressions physiques

L'analyse selon le moment de survenance de la violence montre que dans la majorité des cas, les agressions physiques ont lieu dans la matinée (62,1%), dans l'après-midi (31,0%). Les agressions physiques qui ont lieu dans la nuit représentent 6,9% des cas (Graphique 6.5).

Graphique 6.5. : Répartition (%) des enquêtés ayant été victimes d'agressions physiques au cours des 12 derniers mois selon le moment de survenance de l'acte, Niger 2021

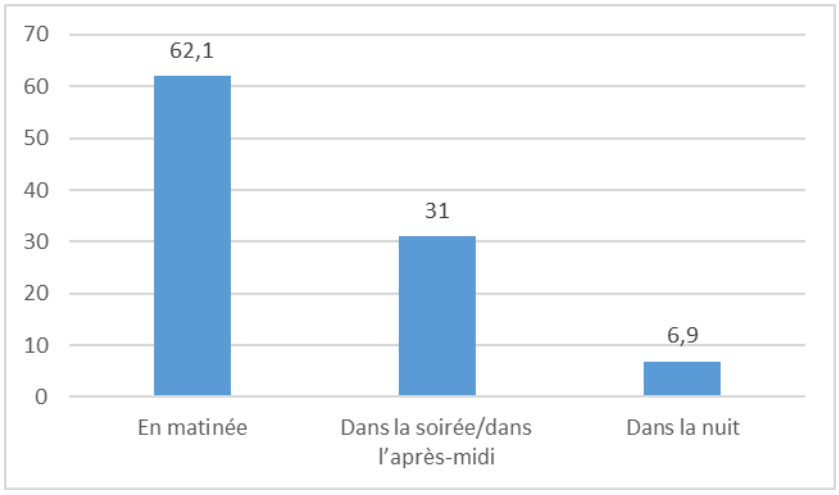

VI.6. Réactions, recours et issue des plaintes

VI.6.1. Réactions des survivant-e-s des agressions physiques

Dans la majorité des cas, les victimes/survivantes des agressions physiques ne réagissent pas à la violence (84,7%). Dans 10,4% des cas, les victimes essaient de se défendre et 4,9% portent plainte (Graphique 6.6.).

La prépondérance de ces actes d'agressions physiques survenus en milieu familial limite généralement les possibilités de recours chez les survivant-e-s. Compte tenu des explications fournies plus haut, il est difficile pour une femme de poursuivre un membre de la famille sans risque de stigmatisation et/ou dans une certaine mesure sans risque de répudiation. Dans le contexte socioculturel local, les intérêts familiaux sont souvent supérieurs à ceux de la femme ou simplement du couple. La cohabitation

intergénérationnelle peut de ce fait réduire les possibilités de recours d'une femme à toute entité juridictionnelle transactionnelle formelle, quelle que soit le type de violences subies. Elle peut dans une certaine mesure faire recours à une médiation familiale, et dans peu de cas, elle peut avoir gain de cause, au regard de l'idéologie patriarcale dominante puisqu'elle reste intimement associée à une logique de domination masculine.

Graphique 6.6. : Répartition (%) des survivant-e-s des agressions physiques selon leur réaction

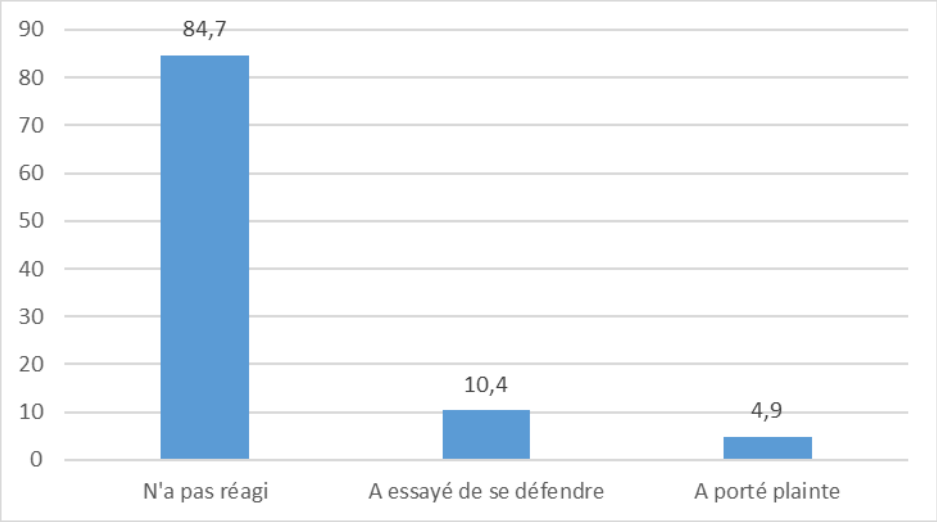

VI.6.2. Recours utilisés par les survivant-e-s des agressions physiques

Compte tenu de ce qui précède, on constate que la quasi-totalité des survivant-e-s ne portent pas plainte (98,8%). La tendance à supporter n'est pourtant pas synonyme de l'absence de conséquences à court ou à moyen terme. Soumis aux contraintes sociocommunautaires, les survivant-e-s sont souvent obligé-e-s de gérer les effets psychologiques et physiques dans l'extrême silence, bien que profondément affecté-e-s.

Graphique 6.7. : Proportion (%) des survivant-e des agressions physiques ayant porté plainte à la police/gendarmerie

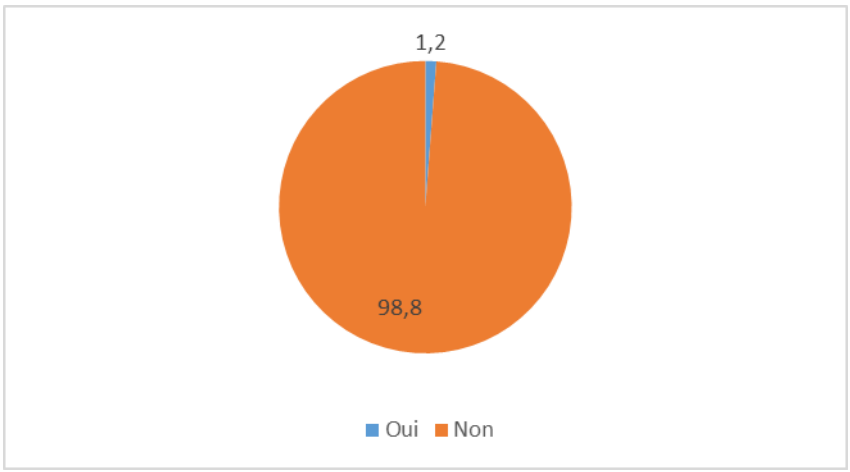

VI.6.3. Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie

Parmi les survivant-e-s qui décident de porter les rares plaintes, seulement 0,5% des cas parviennent à la justice (Graphique 6.8.).

Graphique 6.8. : Proportion (%) des survivant-e des agressions physiques ayant porté plainte dont la plainte est parvenue à la justice (%)

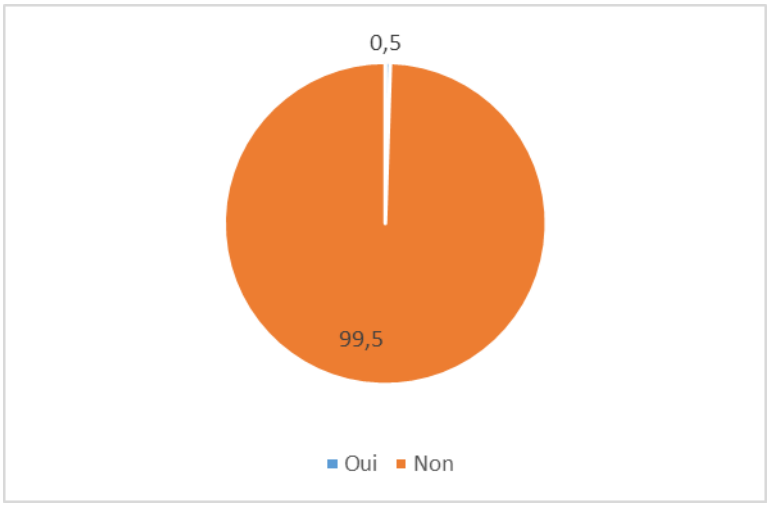

Chapitre VII :
AGRESSIONS SEXUELLES ET MUTILATIONS GENITALES FEMININES

Ce chapitre analyse les agressions sexuelles et les mutilations génitales féminines (MGF). Les agressions sexuelles prennent en compte les tentatives de viol, de donner des baisers, de caresser et attoucher contre la volonté de la personne touchée et le fait de recevoir des avances sexuelles déplaisantes.

Pour présenter les visages des agressions sexuelles dans la société nigérienne, l'analyse prend en compte l'ampleur du phénomène, les types d'acte d'agression sexuelle, le profil des auteurs, les déterminants, les lieux de survenance de ces actes, les recours utilisés par les survivant-e-s ainsi que leurs conséquences.

L'analyse est quant à elle basée sur l'ampleur de la pratique, les connaissances relatives à la pratique, la caractérisation des personnes ayant décidé de la pratique.

VII.1. Agressions sexuelles

Cette section traite des agressions sexuelles et concerne les femmes âgées de 12 à 59 ans et les hommes de 12 à 69 ans. Elle présente d'abord leur prévalence par sexe des personnes qui en ont été au moins victimes au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois. Ensuite, l'analyse est focalisée essentiellement sur les agressions sexuelles subies au cours des 12 derniers mois pour ce qui concerne les types d'acte d'agression sexuelle, le profil des auteurs, les déterminants, les lieux de survenance de ces actes, les recours utilisés par les survivant-e-s ainsi que leurs conséquences. Compte tenu de la faiblesse des effectifs, l'analyse des déterminants n'a pu être faite.

VII.1.1. Ampleur des agressions sexuelles

VII.1.1.1. *Prévalence des agressions sexuelles*

Lors de l'enquête, il a été demandé aux personnes ayant subi des actes de violences sexuelles au cours de leur vie, si elles en ont également subi au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

De façon globale, les résultats de l'enquête quantitative révèlent que 3,9% des personnes interrogées ont déclaré avoir subi au moins un acte d'agression sexuelle au cours de leur vie, avec une proportion plus élevée chez les femmes, soit 5,1%, contre 1,8% chez les hommes.

La prévalence des agressions sexuelles au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête est de 0,3% (0,5% chez les femmes et 0,1% chez les hommes).

Parmi les enquêtés ayant déclaré avoir subi un acte d'agression sexuelle au cours de leur vie, 8,0% l'ont subi au cours des douze derniers mois (9,0% chez les femmes et 3,7% chez les hommes) (Graphique 7.1).

Graphique 7.1. : Prévalence (%) des agressions sexuelles au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois, Niger, 2021.

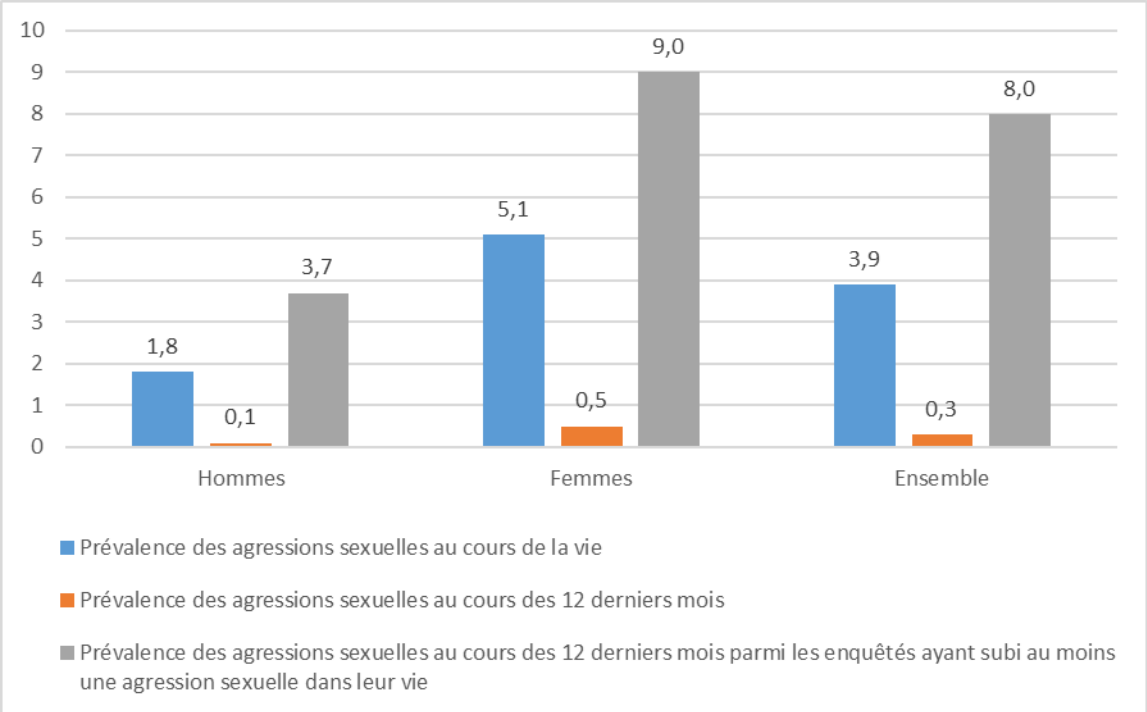

L'analyse qui suit porte essentiellement sur les enquêté-e-s ayant déjà subi au moins une agression sexuelle au cours de leur vie.

Le tableau 7.1 ci-après indique pour l'ensemble des personnes ayant déjà été victimes de violences sexuelles, celles qui l'ont subi au cours des douze derniers mois selon leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques. Sur l'ensemble des personnes ayant subi cette forme de violence au cours de la vie, un peu plus de 8 sur 100 (8,1%) l'ont également subi il y a moins d'un an. Ceci concerne majoritairement les individus de sexe féminin (9,0%) par rapport à ceux de sexe masculin (3,7%).

Suivant le milieu de résidence, les individus vivant en milieu urbain sont plus touchés (12,5%) et particulièrement les filles et les femmes résidant en milieu urbain sont plus affectées (15,8%).

Au niveau régional, les zones les plus touchées sont celles de Tillabéri (27,3%) et de Maradi (12,5%). L'analyse selon l'âge montre que la prévalence est particulièrement plus élevée chez les filles de moins de 20 ans.

Tableau 7.1. : Proportion (%) des enquêtés ayant subi au moins une agression sexuelle au cours des 12 derniers mois par sexe selon certaines caractéristiques sociodémographiques et physiques

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Milieu de résidence			
Urbain	0,0	15,8	12,5
Rural	5,9	9,0	5,9
Région			
Agadez	0,0	7,4	6,7
Diffa		0,0	0,0
Dosso	8,3	0,0	4,0
Maradi	0,0	15,4	12,5
Tahoua	0,0	0,0	0,0
Tillabéri	0,0	31,6	27,3
Zinder	0,0	0,0	0,0
Niamey	0,0	7,1	6,7
Groupe d'âges			
10-14ans		100,0	100,0
15-19ans		23,1	23,1
20-24ans	0,0	11,5	11,1
25-29ans	0,0	0,0	0,0
30-39ans	0,0	8,8	7,5
40-49ans	11,1	5,3	7,1
50-49ans	0,0	0,0	0,0
60-69ans	0,0		0,0
Situation matrimoniale			
Célibataire			
Marié(e)/Union libre	3,9	9,3	8,2
Divorcé(e)/ Séparé(e)		8,3	8,3
Veuf/Veuve	0,0	0,0	0,0
Situation de résidence			
Résident	3,9	8,9	7,7
Déplacé(e) interne		25,0	25,0
Refugié(e)		0,0	0,0
Retourné(e)	0,0		0,0
Caractéristiques physiques			
Situation de handicap			
Est handicapé(e)	0,0	0,0	0,0
N'est pas handicapé(e)	3,9	9,1	8,2
Ensemble	**3,7**	**9,0**	**8,1**

Le tableau 7.2 ci-après indique pour l'ensemble des personnes ayant déjà été victimes de violences sexuelles, celles qui l'ont subi au cours des douze derniers mois selon leurs caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles. Il en ressort que les personnes alphabétisées sont plus exposées à ce type de VBG (9,6%).

Tableau 7.2. : Proportion (%) des enquêtés ayant subi au moins une agression sexuelle au cours des 12 derniers mois par sexe selon certaines caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles

Caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques socioéconomiques			
Occupation principale			
Agriculture/Élevage	0,0	0,0	0,0
Commerce/ Artisanat	25,0	14,3	16,7
Secteur public/ Secteur privé	0,0	0,0	0,0
Élèves/Étudiants		0,0	0,0
Travaux ménagers	0,0	7,8	7,7
Inactif/Aucun		3,3	33,3
Autres	0,0	16,7	11,1
Niveau de vie			
Faible	0,0	5,9	4,7
Moyen	14,3	2,9	4,8
Élevé	0,0	14,0	11,5
Caractéristiques socioculturelles			
Niveau d'instruction			
Aucun	7,8	8,2	8,1
Primaire	0,0	10,5	9,5
Secondaire et plus	0,0	9,0	6,1
Alphabétisation			
Alphabétisé	6,7	10,0	9,6
Non alphabétisé	0,0	4,6	2,9
Ensemble	**3,7**	**9,0**	**8,1**

VII.1.1.2. *Type d'actes de violences sexuelles*

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, ce sont la tentative de contraindre d'avoir des baisers (14,8%) et la tentative de caresses contre gré (12,5%) qui constituent les formes de violences sexuelles les plus fréquentes chez les femmes (Graphique 7.2). La tentative de contraindre d'avoir des rapports sexuels (7,5%) et les avances sexuelles (10,2%) sont les actes de violences sexuelles les moins rapportés. Chez les hommes par contre, seules les avances sexuelles constituent le seul acte d'agression sexuelle déclaré (5,0%).

Graphique 7.2. : Répartition (%) des enquêtés ayant été victimes d'agression sexuelle au cours des douze derniers mois selon le type d'acte, Niger 2021

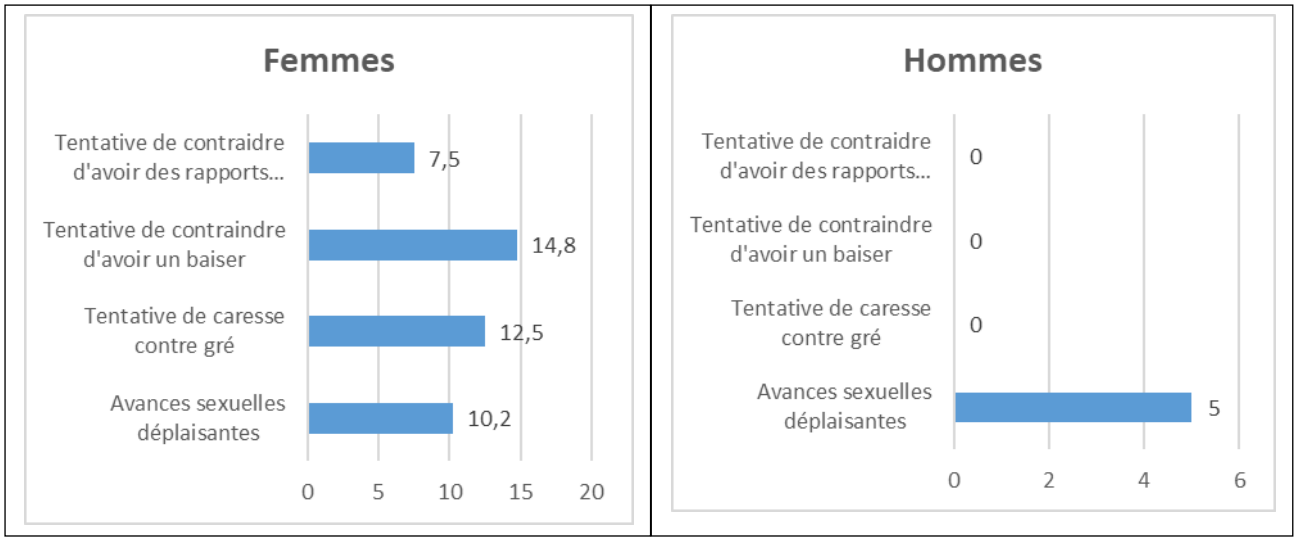

VII.1.2. Relation entre l'auteur et le/la survivant-e des agressions sexuelles

Les auteurs d'agressions sexuelles ont généralement des profils divers et peuvent parfois avoir des liens plus ou moins directs avec le/la survivant-e. Lors de l'enquête, il a été demandé aux personnes victimes d'actes de violences sexuelles qui en était l'auteur. Du graphique 7.3, il ressort que les principaux auteurs des violences sexuelles sont apparentés à la/le survivant-e.

En effet, plus de 6 femmes victimes d'agressions sexuelles sur 10 (66,7%) ont déclaré le conjoint comme principal auteur de la violence sexuelle subie, tandis que pour plus de 3 femmes sur 10 (33,3%), ce sont les parents qui en sont les auteurs.

Graphique 7.3. : Répartition des survivant-e-s d'agressions sexuelles selon le lien avec l'auteur, Niger 2021

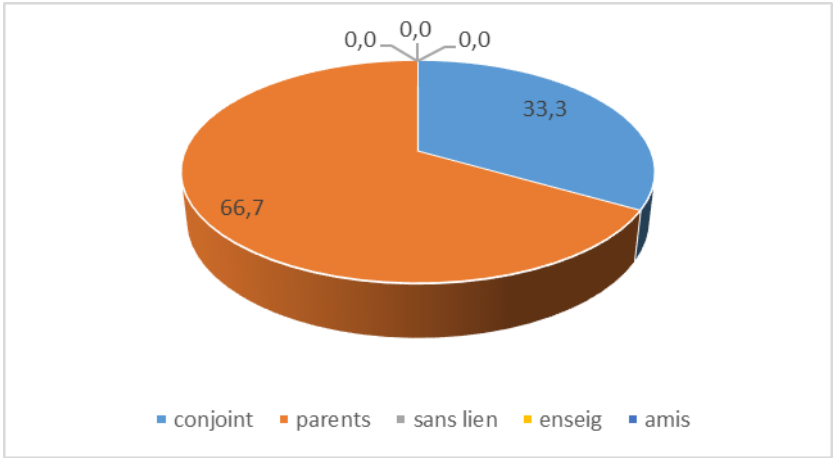

VII.1.3. Lieu de survenance des actes

Les violences sexuelles constatées au cours des douze derniers mois ont lieu dans des environnements variés. Toutefois, de façon générale, dans au moins quatre (04) cas sur dix (10), ces violences ont lieu à la maison (Tableau 7.3).

Pour ce qui est des avances sexuelles déplaisantes ou non souhaitées, elles ont également lieu prioritairement dans le lieu de travail (40,0%), dans d'autres lieux publics (20,0%), dans la rue (20,0%), et au champ (20,0%). En plus de la maison (42,9%), les attouchements contre gré ont également lieu prioritairement dans le lieu de travail (28,6%), au champ (14,3%) et au marché (14,3%).

En ce qui concerne les tentatives d'avoir des rapports sexuels sans consentement, elles ont lieu prioritairement à la maison (33,3%), au lieu de travail (33,3%), et au marché (33,3%). Les données d'enquête qualitative indiquent que dans plusieurs localités, les marabouts et les enseignants peuvent dans le cadre de l'éducation coranique ou scolaire être les bourreaux des jeunes filles. Profitant de leur autorité éducative, ils abusent de la fragilité psychologique des jeunes filles, les exposant dans certains cas aux risques de viol et de grossesses non désirées.

Le fait de contraindre/obliger à avoir des baisers se produit généralement à la maison (50,0%), dans le lieu de travail (25,0%) et au champ/brousse (25,0%).

Tableau 7.3. : Répartition (%) des victimes d'agressions sexuelles au cours des 12 derniers mois selon le lieu de survenance de l'agression

Lieux de survenance	Avances sexuelles déplaisantes ou non souhaitées	Attouchement contre gré	Contraindre/obliger d'avoir des baisers	Tentative de contraindre/obliger à avoir des rapports sexuels sans y parvenir
A la maison	0,0	42,9	50,0	33,3
Ecole	-	-	-	-
Rue	20,0	-	-	-
Autres lieux publics	20,0	-	-	-
Lieu de travail	40,0	28,6	25,0	33,3
Au champ /brousse	20,0	14,3	25,0	-
Marché	-	14,3	-	33,3
Autres	-	-	-	-

VII.1.4. Moment de survenance des agressions sexuelles

Concernant le moment de survenance des agressions sexuelles, les résultats de l'enquête quantitative indiquent qu'elles se passent davantage dans la nuit (57,1%) et en matinée (28,6%).

Graphique 7.4. : Répartition (%) des survivant-e-s des agressions sexuelles selon le moment de survenance de l'acte

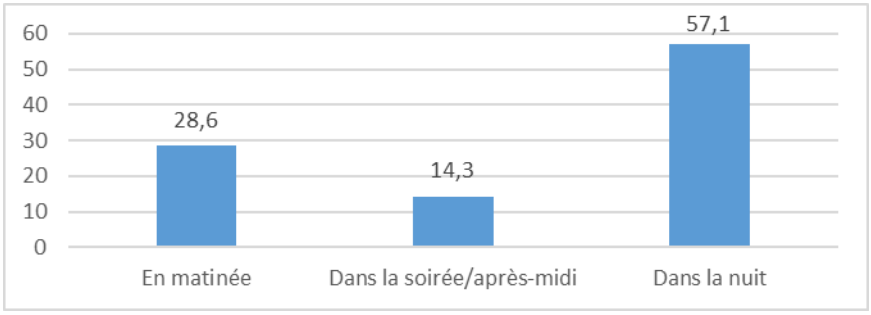

VII.1.5. Réactions, recours et issue des plaintes

VII.1.5.1. *Réactions des survivant-e-s*

Les données de l'enquête montrent que 46,6% des survivant-e-s ne réagissent pas suite à la violence sexuelle (Graphique 7.5). Cependant, 19,3% ont décidé de se plaindre, même si les difficultés qu'elles rencontrent dans la poursuite des procédures limitent véritablement une prise en charge adéquate. En effet, il ressort des enquêtes qualitatives que les coûts varient et se situent généralement autour de 30 000 francs CFA. On constate aussi que 13,6% ont eu tendance à fuir ou à s'échapper. Ce résultat trouve également une explication dans le contexte socioculturel car les filles ont très souvent déclaré lors des récits de vie avoir plutôt été sanctionnées ou stigmatisées par les parents alors qu'elles attendaient un soutien psychologique de leur part. Dans la plupart des communautés, avoir des rapports sexuels hors mariage est considéré comme une déviance ; ce qui limite également la possibilité pour la jeune fille de se marier. Choisir de s'enfuir peut aussi entrainer de multiples conséquences, y compris le risque de tenter de se suicider car généralement les grossesses hors mariage sont socialement réprimandées.

Graphique 7.5. : Répartition (%) des survivant-e-s des agressions sexuelles selon leur réaction

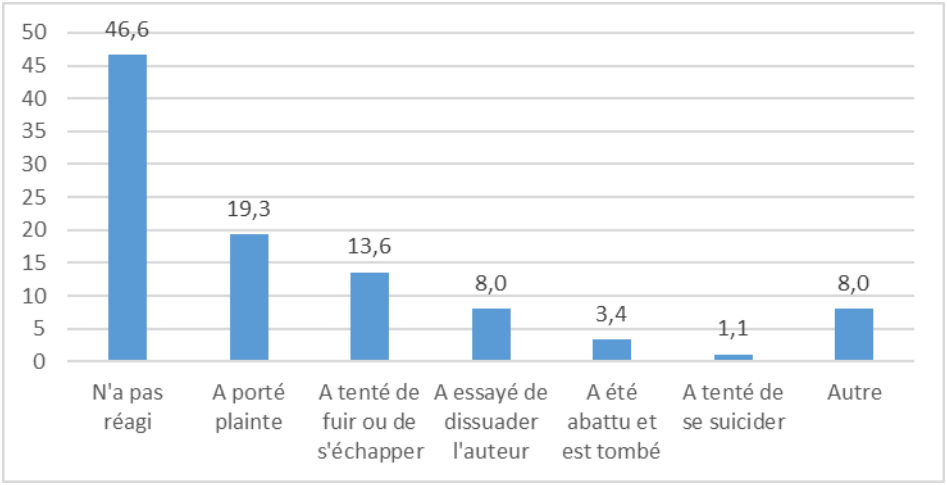

VII.1.5.2. *Recours utilisés par les survivantes*

Plusieurs types de recours ont été utilisés par les personnes victimes de violences sexuelles. De façon générale, plus d'un-e survivant-e sur deux (54,5%) n'a fait aucun recours pour être accompagné (e) dans les situations de violence sexuelle. Ce constat est plus prononcé chez les hommes où quatre hommes sur cinq (80,0%) n'a fait aucun recours contre environ une femme sur deux (47,1%).

Chez les hommes, les autres parents, collègues et amis sont les seules personnes sollicitées dans des proportions de 10,0% pour les premiers et 5,0% pour les deux derniers. Chez les femmes, les formes de recours privilégiés sont la mère (27,9%), le père (16,2%), les autres parents (13,2%), le conjoint (8,8%) et les amis/camarades (5,9%).

On peut également remarquer que les individus n'ont généralement pas recours à la gendarmerie et à la justice (Tableau 7.4).

Tableau 7.4. : Répartition (%) des victimes/survivant-e-s de violence sexuelle en fonction type de recours utilisé

Recours utilisés	Sexe du/de la survivant-e/victime		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Conjoint (e)	0,0	8,8	6,8
Enfants	0,0	0,0	0,0
Père	0,0	16,2	12,5
Mère	0,0	27,9	21,6
Frère/sœur	0,0	10,3	7,9
Autres parents	10,0	13,2	12,5
Beau père	0,0	1,5	1,1
Belle mère	0,0	2,9	2,3
Supérieur hiérarchique	0,0	0,0	0,0
Collègues	5,0	2,9	3,4
Parents d'élèves	0,0	2,9	2,3
Enseignants	0,0	0,0	0,0
Amis/camarades	5,0	5,9	5,7
Police/Gendarmerie	0,0	0,0	0,0
Chef du village/quartier	0,0	4,4	3,4
Justice	0,0	0,0	0,0
Passant	0,0	2,9	2,3
Aucun	80,0	47,1	54,5

Le faible niveau des recours ne permet pas statistiquement d'apprécier les issues des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie. De même, l'enquête visait également à analyser la satisfaction des usagers face aux différents recours sollicités. Il ne sera pas possible de documenter cette dimension. En revanche, les données qualitatives mobilisées dans le dernier chapitre aident à comprendre le contexte de cette faible utilisation des services de prise en charge, y compris lorsque l'acte subi est jugé grave par le/la survivant-e. Il ressort des enquêtes qualitatives que même si certaines plaintes parviennent à des condamnations, seuls les auteurs non apparentés peuvent être poursuivis. Lorsqu'il s'agit d'un membre de la famille, la peur et la honte limitent les recours à la justice/gendarmerie.

D'après un magistrat, dans le cadre familial, il est difficile de prononcer la peine au risque de créer un scandale familial qui pourra aussi avoir d'autres conséquences socio-familiales dans un contexte marqué par l'absence de structure d'encadrement des enfants abandonnés. Au lieu donc de créer des risques de dislocation familiale, la médiation peut être utilisée, avec in fine la volonté de dissuader l'auteur. Dès lors, le juge exerce une grande pression sur l'auteur en vue de l'amener à ne pas récidiver. En revanche, les cas de récidive constatés peuvent découler sur des sanctions légères, la finalité étant toujours de préserver l'intégrité familiale par rapport au risque de la faire éclater.

VII.1.5.3. *Issue des plaintes déposées à la police et à la gendarmerie*

Lors des entretiens avec le personnel de la police et de la gendarmerie, il ressort que les plaintes ne prospèrent pas généralement pour différentes raisons : raisons socioculturelles (la peur de représailles, la honte, le lien de parenté avec l'auteur, etc), raisons économiques (contexte de pauvreté, capacité des survivant-e-s à prendre en charge les réquisitions), mais aussi l'éloignement des services.

VII.1.6. Conséquences des agressions sexuelles

Les survivantes des agressions sexuelles sont le plus souvent cloitrées par la crainte d'être agressées ou harcelées. Cette violence conduit à l'auto-exclusion par la survivante de certains espaces publics pourtant vitaux pour son développement et pour son épanouissement. Les récits de vie avec les survivant-e-s mettent en relief, les cas de traumatisme psychologique qu'ils/elles trainent toute leur vie. Par ailleurs, les effets de la stigmatisation de l'entourage sont encore plus stressants car la personne traine le fardeau de l'image d'une personne incontrôlée dans la société, même lorsqu'elle/il a peu de responsabilité dans la survenance de l'acte.

VII.2. Mutilations génitales féminines

VII.2.1. Connaissance de l'excision

Du tableau 7.5 ci-après, il ressort que seuls 30,6% des personnes enquêtées ont entendu parler de mutilation génitale féminine (MGF) ; les femmes de 10-59 ans (33,9%) étant les plus informées comparativement aux hommes de 10-69 ans (26,1%). La prise en compte du groupe d'âges montre que le niveau de connaissance chez les femmes augmente relativement avec l'âge où les femmes de la tranche d'âge 55 – 59 ans (58,9%) sont mieux informées que toutes les autres tranches d'âge. Ce constat est quasiment le même chez les hommes où les hommes de la tranche 65-69 ans (47,8%) sont mieux informés sur les mutilations génitales féminines que les jeunes.

L'analyse suivant la situation matrimoniale révèle que quel que soit le sexe, les personnes divorcées (48,1%) et les veufs/veuves (49,3%) ont une meilleure connaissance des MGF comparativement aux personnes célibataires (17,7%) qui sont les moins informés sur la question.

De plus, quel que soit le statut matrimonial, les femmes sont mieux informées sur les MGF que les hommes, à l'exception des personnes mariées (monogames comme polygames) où les hommes (38,4% chez les polygames et 37,5% chez les monogames) sont relativement plus informés que les femmes (37,1% chez les polygames et 37,3% chez les monogames).

On remarque également de manière générale que le niveau de connaissance des MGF varie considérablement selon le milieu de résidence chez les femmes. En effet, en milieu rural, un peu plus de la moitié des femmes enquêtées (50,9%) déclarent avoir entendu parler de la pratique de l'excision contre environ un peu plus de 2 personnes sur 10 en milieu urbain (24,4%). Chez les hommes cependant, la différence n'est pas significative.

En outre, les régions de Niamey (51,7%), de Zinder (41,7%), d'Agadez (30,3%) et de Maradi (27,5%) enregistrent les niveaux de connaissance les plus élevés tandis que les régions de Diffa (20,6%) et de Tahoua (21,9%) enregistrent les niveaux les plus bas.

Tableau 7.5. : Répartition (en %) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant entendu parler d'excision selon certaines caractéristiques sociodémographiques et physiques, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Âge			
10-14ans	4,2	12,5	8,5
15-19ans	17,6	26,7	23,2
20-24ans	23,1	33,7	30,4
25-29ans	38,8	36	36,9
30-34ans	31,6	42,4	38,7
35-39ans	38,7	46,5	43,1
40-44ans	37,8	43,1	40,9
45-49ans	44,8	46,9	46,0
50-54ans	41,9	41,9	41,9
55-59 ans	31,3	58,9	46,1
60-64 ans	36,2	-	36,2
65 – 69 ans	47,8	-	47,8
Situation matrimoniale			
Célibataire	12,9	23,1	17,7
Concubinage	50,0	50,0	50,0
Marié/e monogame	37,5	37,3	37,4
Marié/e polygame	38,4	37,1	37,5
Divorcé/e/Séparé	33,3	50,8	48,1
Veuf/ve	43,8	50,0	49,3
Situation de résidence			
Résident	25,9	33,9	30,5
Déplacé/e	36,7	33,8	34,7
Réfugié/e	35,3	33,3	34,5
Retourné/e	0,0	50,0	37,5
Milieu de résidence			
Urbain	29,4	50,9	41,3
Rural	23,9	24,4	24,2
Région			
Agadez	24,7	35,6	30,3
Diffa	27,9	14,8	20,6
Dosso	27,4	18,9	22,7
Maradi	29,5	26,2	27,5
Niamey	31,7	66,9	51,7
Tahoua	23	21,3	21,9

Caractéristiques sociodémographiques et physiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques			
Tillabéri	14,3	31,5	25,2
Zinder	26,3	51,8	41,7
Caractéristiques physiques			
Situation de handicap			
Vit avec un handicap	36,4	36,4	36,4
Vit sans handicap	25,8	33,9	30,5
Ensemble	**26,1**	**33,9**	**30,6**

Le tableau 7.6 ci-contre indique que la connaissance des MGF augmente avec le niveau d'alphabétisation et le niveau de vie. En effet, plus de 4 personnes alphabétisées sur 10 (42,7%) ont déclaré avoir une connaissance des MGF, alors que cette proportion est de 26,3% chez les analphabètes.

De même, alors que 39,3% personnes vivant dans les ménages de niveau de vie élevé ont une connaissance des MGF, cette proportion est de 28,4% et de 22,9% dans la classe moyenne et la classe pauvre, respectivement. Les femmes sont plus informées sur les MGF que les hommes quel que soit le niveau de vie, à l'exception de la classe moyenne où les hommes sont sensiblement mieux informés que les femmes.

S'agissant de l'occupation principale, il faut relever que les personnes travaillant dans l'administration publique ou privée (53,9%) ont une meilleure connaissance sur les MGF, avec les femmes (79,3%) possédant une meilleure connaissance sur la question que les hommes. Par contre, les élèves/étudiants (20,5%) et les inactifs (25,7%) sont les moins informés sur les MGF.

Tableau 7.6. : Répartition (en %) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant entendu parler d'excision selon certaines caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques, Niger 2021

Caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques	Hommes	Femmes	Ensemble
Caractéristiques socioculturelles			
Niveau d'instruction			
Aucun	27,7	28,9	28,5
Primaire	15,9	29,3	23,3
Secondaire et plus	33,4	52,0	43,1
Niveau d'alphabétisation			
Alphabétisé	34,5	52,1	42,7
Non alphabétisé	21,8	29,1	26,3
Caractéristiques socioéconomiques			
Niveau de vie			
Pauvre	22,7	22,9	22,9
Moyen	29,0	28,0	28,4
Riche	28,1	48,2	39,3
Occupation principale			

Agriculture/Elevage	30,2	30,8	30,3
Commerce /Artisanat	34,1	44,4	40,1
Administration publique / privée	41,0	79,3	53,9
Travaux ménages ou domestiques	25,9	31,9	31,8
Elève/Etudiant	12,7	27,7	20,5
Inactifs	14,8	30,4	25,7
Autre activités	33,8	51,2	39,0
Ensemble	**26,1**	**33,9**	**30,6**

VII.2.2. Pratique de l'excision

L'analyse des résultats sur la pratique de l'excision montre que, globalement, le phénomène est très faible, bien que son importance varie plus ou moins suivant certaines caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et socioéconomiques. En effet, du tableau 7.7 ci-dessous, il ressort que seules 0,7% des femmes enquêtées ont déclaré avoir été excisées. La pratique de l'excision varie selon le milieu de résidence, la région de résidence et l'âge.

Au niveau régional, la proportion des femmes excisées est plus élevée dans la région de Niamey (2,4%) comparativement aux autres régions du pays où presqu'aucune femme n'a déclaré avoir subi cette pratique. De même, il ressort que la pratique de l'excision est plus prépondérante en milieu urbain (1,2%) qu'en milieu rural où très peu de femmes ont déclaré avoir subi la pratique (0,5%).

Les résultats montrent que la pratique de l'excision est plus importante chez les vieilles générations que chez les jeunes, avec des prévalences variant de 2,8% à 2,0% chez les femmes de 45-49 ans et de 40-44 ans, respectivement, alors qu'elles sont quasi-nuls chez les jeunes filles de 10-24 ans.

Tableau 7.7. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans excisées, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage (%)
Groupe d'âges	
10-14ans	0,0
15-19ans	0,6
20-24ans	0,4
25-29ans	1,4
30-34ans	0,3
35-39ans	1,0
40-44ans	2,0
45-49ans	2,8
50-54ans	0,0
55-59 ans	0,0
Situation matrimoniale	
Célibataire	0,3
Concubinage	0,0
Marié/e monogame	0,8
Marié/e polygame	1,1
Divorcé/e/Séparé	0,8

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage (%)
Veuf/ve	1,5
Situation de résidence	
Résident	0,7
Déplacé/e	1,5
Réfugié/e	0,0
Retourné/e	0,0
Milieu de résidence	
Urbain	1,2
Rural	0,5
Région	
Agadez	0,0
Diffa	0,0
Dosso	0,0
Maradi	1,0
Niamey	2,4
Tahoua	0,4
Tillabéri	0,9
Zinder	0,9
Ensemble	**0,7**

Par ailleurs, les résultats (Tableau 7.8.) montrent qu'une proportion importante de femmes excisées a été recensée parmi les femmes ayant un niveau primaire (1,2%), et chez celles des classes riches (1,2%), alors que le phénomène est quasi-absent chez les femmes de niveau secondaire et plus (0,3%) et chez les femmes de niveau de vie pauvre (0,4%) ou moyen (0,3%).

Tableau 7.8. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans excisées, selon certaines caractéristiques physiques, socioculturelles et socioéconomiques, Niger 2021

Caractéristiques physiques, socioculturelles et socioéconomiques	Pourcentage (%)
Caractéristiques physiques	
Situation de handicap	
Vit avec un handicap	0,0
Vit sans handicap	0,7
Caractéristiques socioculturelles	
Niveau d'instruction	
Aucun	0,7
Primaire	1,2
Secondaire et plus	0,3
Niveau d'alphabétisation	
Alphabétisé	0,3
Non alphabétisé	0,9

Caractéristiques socioéconomiques	
Niveau de vie	
Pauvre	0,4
Moyen	0,3
Riche	1,2
Occupation	
Agriculture/Elevage	0,0
Commerce /Artisanat	0,9
Administration publique / privée	0,0
Travaux ménages ou domestiques	1,0
Elève/Etudiant (scolaire)	0,0
Inactifs	0,0
Autres activités	4,1
Ensemble	**0,7**

VII.2.3. Age à l'excision

Dans cette étude, l'âge des enquêtées au moment où elles ont subi les MGF varie de 10 à 15 ans. Dans l'ensemble, on constate que pour 68,0% des femmes enquêtées, l'excision a eu lieu à l'âge de 10 ans ; 12,0 % des femmes l'ont subi à 13 ans. Seulement 4,0% d'entre elles ont été excisées à 14 ans (Tableau 7.9.).

Selon la région, on peut noter que l'excision est plus fréquemment pratiquée à 10 ans dans la région de Maradi (100,0%), tandis que la région de Tahoua compte les plus fortes proportions de femmes mutilées à 13 ans (100,0%).

Suivant le niveau de vie, on remarque que l'excision est fréquemment plus pratiquée à l'âge de 10 ans sur les filles issues de ménages pauvres (100,0%), comparativement aux ménages de classe moyenne (33,3%) et riche (68,7%).

L'analyse selon le niveau d'instruction fait ressortir que les personnes de niveau primaire (70,0%) et n'ayant aucun niveau d'instruction (66,7%) ont subi majoritairement la pratique de l'excision avant l'âge de 10 ans, tandis que les femmes de niveau « coranique » l'ont toutes subie à l'âge de 11 ans.

Tableau 7.9. : Répartition (%) de femmes de 10-59 ans qui ont été excises par âge à l'excision selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Age à l'excision					
	10	11	13	14	15	Effectif des femmes excisées
Caractéristiques sociodémographiques						
Groupe d'âges						
15-19 ans	66,7	0,0	33,3	0,0	0,0	3
20-24 ans	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2
25-29 ans	50,0	16,7	33,3	0,0	0,0	6
30-34 ans	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1
35-39 ans	33,3	0,0	0,0	33,3	33,3	3
40-44 ans	80,0	0,0	0,0	0,0	20,0	5
45-49 ans	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Résidence						
Urbain	73,3	0,0	6,7	6,7	13,3	15

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Age à l'excision					
	10	11	13	14	15	Effectif des femmes excisées
Rural	60,0	20,0	20,0	0,0	0,0	10
Région						
Maradi	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3
Tahoua	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	2
Tillabéri	75,0	25,0	0,0	0,0	0,0	4
Zinder	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	2
Niamey	71,4	0,0	7,1	7,1	14,3	14
Niveau d'instruction						
Aucun	66,7	8,3	8,3	0,0	16,7	12
Ecole coranique	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1
Primaire	70,0	0,0	20,0	10,0	0,0	10
Secondaire	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2
Caractéristiques économiques						
Niveau de vie						
Faible	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4
Moyen	33,3	33,3	0,0	0,0	33,3	3
Elevé	68,7	6,2	12,5	6,2	6,2	16
Ensemble	**68,0**	**8,0**	**12,0**	**4,0**	**8,0**	**25**

VII.2.4. Lieu de pratique de l'excision

De façon générale (Graphique 7.6), la maison est le principal lieu où l'excision est pratiquée. Près de 7 femmes excisées sur 10 (68,0%) ont déclaré qu'elles ont été excisées à la maison ; tandis que pour plus de 2 femmes sur 10 (24,0%), c'est le domicile du guérisseur traditionnel qui a servi de cadre à la pratique.

Graphique 7.6. : Répartition (%) des femmes excisées de 10-59 ans selon le lieu où eu lieu l'acte

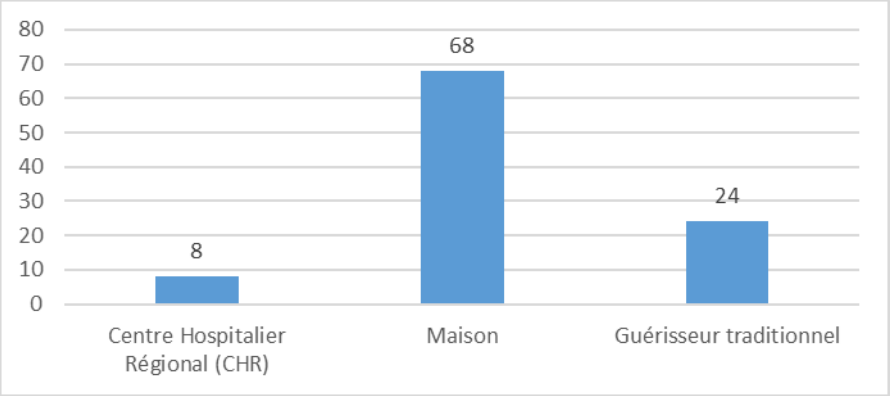

VII.2.5. Personnes ayant pratiqué l'excision

Les informations relatives aux acteurs des MGF révèlent deux acteurs majeurs de la pratique de l'excision, à savoir les exciseuses et les praticiens de la circoncision. En effet, au cours de cette enquête, la plupart des femmes interrogées ont déclaré s'être fait exciser par des exciseuses (64,0%) et les praticiens de la circoncision (16,0%).

Graphique 7.7. : Répartition (%) des femmes excisées de 10-59 ans selon la personne qui a procédé à l'excision

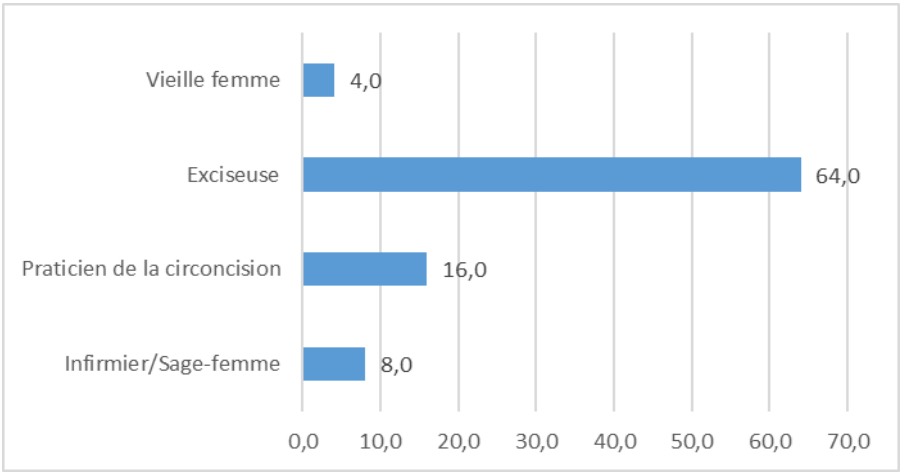

Pratiquée dans des conditions d'hygiène souvent précaires, l'excision est à l'origine de nombreux préjudices chez les femmes. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a établi une liste de conséquences possibles de l'excision, les divisant en trois catégories : les conséquences médicales à court terme, celles à long terme et les conséquences d'ordre social, mental ou sexuel. Les effets à court terme comprennent la douleur, l'hémorragie, la rétention urinaire, le choc et les infections. Les effets à long terme comprennent les cicatrices chéloïdes, des infections du bassin, l'infertilité, des difficultés lors des menstruations et des problèmes lors des grossesses et des accouchements.

Dans le cadre de cette enquête, il a été demandé aux femmes d'énumérer les conséquences qu'elles ont eues à la suite de cette pratique. Dans l'ensemble, pratiquement 3 femmes sur 10 (28,0%) ont affirmé n'avoir eu aucune conséquence à la suite des MGF. Les principales conséquences évoquées par les femmes qui ont subi l'excision sont généralement physiques (Graphique 7.8). Elles vont de la stérilité aux complications médicales en passant par l'insatisfaction sexuelle. Parmi ces conséquences physiques, les plus citées sont les complications médicales (16,0%) et l'insatisfaction sexuelle (32,0%). Puis viennent les conséquences d'ordre social ou psychologique telles que le traumatisme (12%) et la perte de virginité (8%).

Graphique 7.8. : Répartition (%) des femmes excisées de 10-59 ans selon le type de conséquences subies

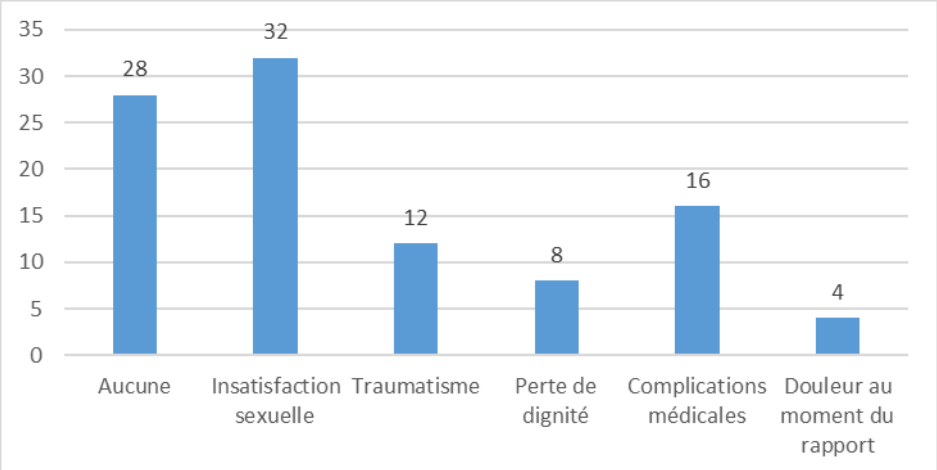

Chapitre VIII :
LE VIOL

Le viol est un type de VBG qui désigne toute pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Lors de l'enquête, des questions ont été posées pour apprécier la survenance de certains actes qui s'y rapportent. Ce chapitre présente l'ampleur du phénomène au Niger ainsi que les caractéristiques des auteurs et les recours utilisés par les survivantes. Compte tenu de la faiblesse des effectifs, les analyses sont limitées à quelques indicateurs

VIII.1. Ampleur des actes de viol

Le viol est un phénomène qui apparaît progressivement au Niger. Globalement, 1,8% des femmes enquêtées ont déclaré avoir subi un acte de viol à un moment de leur vie et 0,3% l'ont subi au cours des 12 derniers mois (Tableau 8.1 et Tableau 8.2). Une analyse selon le type d'acte subi, montre que la pénétration vaginale est l'acte de viol le plus déclaré chez les femmes. En effet, 1,4% des femmes ont déclaré avoir subi ce type de viol à un moment donné de leur vie et 0,3% au cours des 12 derniers mois. Chez les hommes, le seul cas de viol identifié est celui de l'insertion du pénis ou autre partie du corps dans la bouche (0,08% en ont subi au cours de leur vie).

Tableau 8.1. : Proportion (%) des enquêtés victimes d'un acte de viol au cours de leur vie par sexe selon le type d'acte subi

Type d'acte de viol	Femmes		Hommes	
	Pourcentage	Effectif des victimes	Pourcentage	Effectif des victimes
Pénétration vaginale	1,4	33	NA	NA
Insertion du pénis ou autre partie du corps dans la bouche	0,3	7	0,08	1
Pénétration anale	0,4	9	0	0
Insertion d'objet dans le vagin	-	0	NA	NA
Ensemble	**1,8**	**41**	**0,08**	**1**

Tableau 8.2. : Proportion (%) des enquêtés victimes d'acte de viol au cours des 12 derniers mois par sexe selon le type d'acte

Type d'acte de viol	Femmes		Hommes	
	Pourcentage	**Effectif des victimes**	**Pourcentage**	**Effectif des victimes**
Pénétration vaginale	0,3	8	NA	NA
Insertion du pénis ou autre partie du corps dans la bouche	-	0	-	0
Pénétration anale	-	0	0	0
Insertion d'objet dans le vagin	-	0	NA	NA
Ensemble	**0,3**	**8**	**-**	**0**

Parmi les femmes enquêtées lors de l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre (ENVBG) de 2021, très peu d'entre elles ont déclaré avoir subi un acte de viol au cours de leur vie. Toutefois, une analyse du nombre de cas de viol, par type de viol et selon certaines caractéristiques de l'auteur de l'acte, le lieu de survenance de l'acte et le moment de survenance de l'acte, révèle d'importantes informations.

Lors des enquêtes qualitatives, les personnes interrogées ont plusieurs fois fait cas de la survenance de ces actes dans le cadre éducatif. Comme l'indique une jeune fille *: « Il m'a violée [...]. Nous n'avions pas été à la gendarmerie car vous savez qu'on ne part à la justice ou au commissariat qu'avec une cause solide. Mais comme je ne connais pas l'auteur, je suis obligée de remettre tout dans la main de Dieu».* Dans l'encadré suivant, elle met en relief un acte de viol dont elle a été victime de la part d'un enseignant coranique.

Cas d'abus et de viol par Maître cornique Agadez

« Le marabout on m'a amené étudier chez lui, c'est mon maître de l'école coranique, et à chaque fois quand mon papa va voyager il vient lui dire je te confie mes enfants jusqu'à mon retour, même s'ils ne viennent pas il faut envoyer les chercher et moi si ma maman n'est pas là je ne pars pas mais quand elle est là je pars parce que sinon elle va dire je ne pars pas au cours et tout. Moi je l'aime à chaque fois il profite de moi pour me dire va me balayer la chambre et ramène les cahiers et après il me suit ; j'ai beaucoup étudié, je fais 4 à 5 école coranique mais je n'ai jamais vu quelqu'un comme lui et je pense que ce n'est pas à moi seule qu'il a fait ça puisque beaucoup de filles de notre classe ce n'est pas tous les jours qu'elle vient à l'école. [...] Il a l'habitude de m'envoyer dans la chambre ramener les ardoise, les cahiers et livres de l'école et à chaque fois dès que je rentre dans la maison il me suit, le jour-là il m'avait envoyé lui balayer la chambre là où on dépose nos affaires de makaranta, comme les cahiers, les livres et les ardoises avec lequel on travaille, quand j'ai commencé à balayer et je l'ai vu rentrer dans la chambre et il a fermé la porte moi je pensais qu'il voulait prendre quelques choses, mais quand il avait fermé j'ai eu peur et il s'est rapproché de moi il voulait me toucher et il avait commencé à me taper et après il s'est jeter sur moi et il m'avait fait cet acte de violence…. Il m'avait beaucoup frappé jusqu'à ce que je n'ai plus de force de résister, étalée par terre et il m'a violée … Il m'avait laissée dans la chambre et il est parti et après je me suis levé pour rentrer à la maison et à chaque fois qu'il me fait ça je fais 4 à 5 jours sans partir à l'école. Je n'ai pas informé mes parents parce qu'ils diront que je suis en train de l'accuser seulement parce que je ne veux pas aller à l'école coranique et que je ne suis pas la seule fille dans l'école. Et quand ma mère avait remarqué que je suis enceinte, comment je fais pour tomber enceinte je lui ai dit que c'est le

marabout mais elle ne m'a pas cru, elle avait dit de toutes ses filles c'est moi seule que le marabout a vu ? Il fait ça à chaque fois quand mon papa n'est pas là parce qu'il nous connaît très bien et il est toujours au courant des voyages de mon papa puisque mon papa avant de partir il vient toujours lui dire que moi je pars en voyage je te confie mes enfants qu'ils étudient bien, même s'ils ne viennent pas il faut envoyer les chercher. C'est ce que mon papa lui dit à chaque fois qu'il va voyager. Moi y'a une femme qui m'avait dit de faire attention avec ce marabout ce n'est pas quelqu'un de bien et il n'a pas honte. Elle a dit qu'elle a étudié avec sa femme depuis toute petite mais elle ne sait pas comment il a fait pour épouser la fille là. » (Adolescente, Agadez).

Dans d'autres cas, le viol peut être perpétré par des agents de défense et de sécurité comme nous le relate le récit de vie suivant.

Cas de viol et violences croisées sur jeune fille enceinte de 9 mois par un gendarme

« Je subis beaucoup de types de violence. Même hier nuit il a fallu que je lutte avec un garçon pour me sauver. Il a voulu me faire l'amour j'ai dit non car nous sommes en mois de carême et je jeûne mais on s'est bagarré à cause de ça ; ici-même, devant notre porte. J'ai pu m'échapper et je suis rentrée dans la maison. Ma mère m'a demandé ce qui ne va pas et je n'ai rien répondu. Depuis ce matin il ne m'a pas appelée et moi non plus. C'est mon copain.

Un autre m'avait frappé et violée mais il n'y a aucun lien entre nous, nous sommes du même quartier seulement. On s'est rencontré à une fête et au retour comme il faisait nuit je lui ai dit de m'attendre on va emprunter le chemin ensemble. Nous rentrions à la maison et quand nous sommes arrivés tout juste derrière la gendarmerie, il a commencé à me toucher et voulu me faire l'amour je lui ai demandé s'il ne voit pas que je suis enceinte. "Avec une grossesse de 9 mois par comment tu vas me faire l'amour." Il m'a quand même terrassée, m'a donné des coups de poing au visage, au ventre, à mon épaule et m'a violé puis il s'en est allé et en me laissant dans un état critique. Jusqu'à ce qu'une amie et son copain de passage m'aient secourue et m'ont donné de l'eau, je me suis lavée le visage et ils m'ont raccompagnée à la maison. Ce sont eux qui ont informé mes parents de la situation dans laquelle ils m'ont trouvée. C'était une nuit animée par un orchestre comme on en organise souvent ici. Mon épaule me fait toujours mal, mes yeux aussi, j'ai une vision floue. Les coups portés sur mon vissage ont affecté mes yeux.

Ces deux dont je te raconte les faits sont les seuls à me violenter. Mais celui qui m'avait violé, a une fois frappé une fille qui lui a refusé le sexe.

Je m'étais défendue parce que nous avons longuement lutté avant qu'il me terrasse compte tenu de mon état de grossesse de 9 mois et vu qu'il est un homme, ce n'est pas facile de m'échapper. A la recherche de solution nous sommes allées à la gendarmerie pour informer son chef comme c'est un gendarme, à l'hôpital pour les soins et à la justice pour un jugement.

Ils ont dit que j'ai raison et lui ont dit de ne plus recommencer ce genre de violence mais je ne suis pas satisfaite parce que jusqu'à présent je ne suis pas complètement guérie mes blessures, je n'arrive toujours pas à soulever mon bras. Parfois je ne peux même pas me lever seule comme je ne vois pas bien. Je ne peux jamais oublier cette nuit du 1er Octobre 2020 où il m'a violemment coincée au mur, frappée au ventre avec ma grossesse avancée, donné des coups au visage et dans mes yeux. Suite à ces coups j'ai accouché de mon garçon le 3 Octobre (3e jour de la violence).

Ma grossesse n'est pas de mon violeur mais de mon copain avec qui je suis depuis plus d'un an.

Il est libre et je pense que même demain il va le faire à une autre fille. Il faut toujours punir et amender les auteurs de Violence Basées sur le Genre. Merci beaucoup de m'avoir écoutée. » (Adolescente, Tillabéri)

VIII.2. Relation entre l'auteur et le/la survivant-e de viol

Quel que soit le type de viol considéré, le conjoint/partenaire est celui qui est auteur du plus grand nombre de cas de viol parmi les cas identifiés (18 cas sur 33 pour la pénétration vaginale, 5 cas sur 8 pour l'insertion du pénis ou autre partie du corps dans la bouche et 3 cas sur 9 pour la pénétration anale).

En ce qui concerne le sexe de l'auteur, l'analyse du tableau 8.3 montre que les hommes sont les principaux auteurs de viol au Niger. En effet, parmi les femmes qui ont déclaré avoir subi un viol à un moment de leur vie, on remarque que les hommes ont été auteur de 32 cas sur 33 pour la pénétration vaginale, 7 cas sur 8 pour l'insertion du pénis ou autre partie du corps dans la bouche et 9 cas sur 9 pour la pénétration anale (Tableau 8.3.).

Les auteurs de viols sont majoritairement des agriculteurs et sont plus âgés que la victime quel que soit le type de violence.

Tableau 8.3. : Distribution des survivant-e-s de viol par type d'acte subi selon l'auteur de l'acte, le lieu de survenance de l'acte et le moment de survenance de l'acte

	Pénétration vaginale (n=33)	Insertion du pénis ou autre partie du corps dans la bouche (n=8)	Pénétration anale (n=9)
Auteur de l'acte			
Conjoint/partenaire	18	5	3
Ex conjoint/partenaire	5	1	1
Autre parent	2	-	
Employeur/supérieur hiérarchique/collègue	1	1	1
Amis/camarades	2	-	3
Inconnus	5	1	1
Sexe de l'auteur			
Masculin	32	7	9
Féminin	1	1	-
Âge de l'auteur			
Plus âgé que la victime	29	8	7
De même âge que la victime	1	-	-
Moins âgé que la victime	1	-	-
NSP	2	-	2
Occupation principale			
Agriculture/élevage	11	2	3
Commerce	7	2	1

	Pénétration vaginale (n=33)	Insertion du pénis ou autre partie du corps dans la bouche (n=8)	Pénétration anale (n=9)
Secteur Public	3	2	1
Secteur privé	3	-	-
Travailleur journalier	2	-	-
Inactif	3	-	2
NSP	2	2	2
Lieu de survenance de l'acte			
Maison	26	5	4
École	1	-	1
Rue	1	1	1
Lieu de travail	5	2	1
Champ/brousse	-	-	2
Moment de la survenance de l'acte			
En matinée	3	-	-
En soirée/Après-midi	2	1	3
Dans la nuit	28	7	6

VIII.3. Lieu et moment de survenance des viols

Concernant le lieu et le moment de survenance de l'acte, les analyses montrent que les viols surviennent à la maison dans la majorité des cas et le plus souvent dans la nuit (Tableau 8.3). Au cours d'un entretien, une adolescente affirme « *C'était un soir il y avait un temps orageux, il ne pleuvait pas mais il y a des brouillards j'étais en route je sentais qu'il y'a quelqu'un derrière moi mais je ne faisais pas attention ».* L'intimité familiale, la nuit, et les lieux peu fréquentés constituent des cadres idéaux pour les prédateurs.

En dehors des cas de viols perpétrés dans le cadre familial, les auteurs profitent le plus souvent de l'obscurité du soir pour passer inaperçus : *« C'était dans le couloir de notre quartier, il faisait un peu sombre, dans la nuit, entre 20h et 21h, les gens n'empruntent pas beaucoup cette voie. Mais comme c'est mon chemin pour aller à la maison, je ne pouvais pas le contourner. Ma mère m'avait envoyée quelque part, je marchais, je ne savais pas qu'il y avait un individu qui me suivait, j'ai juste constaté qu'on m'a attaché le visage, je n'ai aucune connaissance de là où il m'a amenée. Seulement après quand j'ai pu détacher mon visage je n'avais plus le-contrôle de moi-même ; ma conscience me disait qu'il m'a violée »* (Adolescente, Diffa).

Par ailleurs, d'après les enquêtes qualitatives, ces actes peuvent aussi être perpétrés par des inconnus comme l'affirme cette jeune fille : *« C'était un soir j'allais partir au cours mais d'habitude je partais avec mon amie elle était près de chez moi. Je passe chez elle pour qu'on parte ensemble, le soir-là, mon amie était malade. Ce jour-là, sa mère m'a dit qu'elle était malade. Donc je devrais partir toute seule. [...] Arrivée, j'ai vu que l'école était fermée, en faisant demi-tour j'ai vu quelqu'un juste à la devanture je suis passé et il est retourné derrière moi/ Comme il a vu que j'arrivais près des gens qui étaient assis à une réunion donc il m'a retenu la main et il commença à me dire : " viens avec moi je vais partir avec toi". J'ai dit : "non moi je viens du cours" il m'a dit non tu vas venir avec moi et il a*

commencé à me toucher il m'a pris au cou et il voulait m'emmener de force c'est à ce moment que j'ai vu les gens à côté de nous je lui ai dit que s'il ne me lâchait pas j'allais crier pour que les gens le voient. Peu de temps après, comme il a vu les gens venir qui entendait notre bruit il s'est levé et se mit à courir ». (Adolescente, Agadez).

VIII.4. Réactions, recours et issue des plaintes

Les résultats de l'enquête qualitative montrent que pour certains actes de violences sexuelles, les survivant-e-s préfèrent souvent garder le silence et ne pas en parler aux tiers. Ceci est dû à la manière dont est perçue la victime socialement, surtout lorsqu'il s'agit d'une femme. En effet, d'après plusieurs filles enquêtées et les responsables des services sociaux, la peur d'être perçue comme *« une prostituée ou une fille aux mœurs sexuelles légères »* ou la peur de ne pas pouvoir se marier plus tard constitue un frein au partage de l'information sur les actes de violences subis par les femmes, surtout lorsqu'elles ont été victimes d'un abus sexuel en famille. Lorsqu'elles en parlent, c'est très généralement aux proches de même sexe, notamment les femmes (mère, sœur, tante). Ce type de comportement a une incidence sur les recours (assistance judiciaire, prise en charge médicale, etc.). Ainsi, les femmes victimes qui n'en parlent pas courent le risque de ne pas être mieux prises en charge et donc de développer toutes les conséquences psychologiques, sanitaires et sociales des violences. Elles sont souvent traumatisées et vivent des situations dramatiques jusqu'au moment où elles peuvent avoir la chance d'en parler à des tiers et particulièrement aux ONG ou associations qui s'en occupent. Il ressort également des transcriptions que certaines survivantes des violences sexuelles (gestes sexuels imposés et tentatives de rapports sexuels forcées) en ont parlées pour la première fois au moment de l'enquête, même si ces dernières avaient souvent un âge avancé. Les violences envers les jeunes et adolescentes relèvent souvent d'un secret de famille. Parce que l'auteur est souvent dans l'entourage immédiat de la victime, les victimes ont peur de les dévoiler, de peur d'être victimes de représailles. Le statut familial de la victime constitue donc un obstacle au partage de l'information. En tant que personne dépendante (enfant biologique, enfant confié, orphelin, etc.), les victimes sont obligées de garder secret de l'acte subi, de peur d'être répudiées où d'être de nouveau violentées.

Aussi, les violences qui sont actuellement dénoncées auprès des institutions judiciaires (police, gendarmerie, tribunal, parquet) sont majoritairement celles faites aux enfants par des personnes étrangères à la famille. En revanche, lorsqu'un auteur est dans la communauté, on observe également une tendance à recourir à la médiation sociale pour résoudre le problème.

D'après les responsables de forces de l'ordre, les recours à la justice dépendent de la gravité de l'acte et des liens que la victime et sa famille ont avec l'auteur. En effet, certains actes sont considérés comme n'étant pas graves. Mais lorsque l'incapacité dépasse un mois, la procédure est rendue à la justice.

Lors des entretiens avec le personnel de la police et de la gendarmerie, le coût des réquisitions est ressorti comme un des facteurs pouvant entrainer le découragement des survivant-e-s. Ainsi, nombre de personnes se décourage parce que ne pouvant pas supporter les coûts des services liés à la prise en charge judiciaire. Les procédures sont souvent classées, non pas toujours à cause de dysfonctionnements institutionnels, mais aussi à cause de la capacité des usagers à supporter les frais relatifs aux procédures.

VIII.5. Complexité des cas de viol

Généralement, les conditions de survenance des actes de viol traduisent toute la complexité des VBG et le fait que certains actes forment un continuum. Comme mentionné plus haut, les VBG sont des phénomènes sociaux qui adviennent et sévissent très souvent dans un système complexe de causalité et d'interactions. Ainsi, un facteur peut créer une VBG qui en entraine d'autres. Les facteurs des VBG sont soit structurels comme ceux du mariage des enfants et les mutilations génitales féminines ancrés dans des normes sociales et des déterminismes culturels et économiques complexes.

En effet, il ressort des enquêtes que ces actes sont généralement associés à d'autres types d'actes, c'est-à-dire qu'elles chevauchent. Les résultats de la présente étude le confirment. En effet, toutes ou partie des 6 types de VBG accablent la même personne. Dans la réalité, les 6 types de VBG se vérifient rarement chez la même personne. Toutefois, comme 3 à 4 types de VBG se trouvent chez la même survivante comme l'indiquent les encadrés et les graphiques qui suivent. Ainsi, dans les cas de viol qui ont été présentés plus haut, il ressort par exemple que, les survivantes ont subi :

- une agression physique lorsque l'enquêté déclare par exemple : *« On m'a attrapée à la gorge en marchant le visage attaché »* (Adolescente, Diffa) ;
- le viol comme l'atteste ces propos : *« quand j'ai pu détacher mon visage je n'avais plus le-contrôle de moi-même ; ma conscience me disait qu'il m'a violée ».* Une maltraitance psychologique et émotionnelle par l'acte de viol même suivi de grossesse (*« C'est une douleur ancrée dans mon* âme que je ne vais jamais oublier *».*

Le graphique ci-après montre à partir de l'exemple d'un cas de viol, la complexité des VBG.

Figure 8.1. : Enchevêtrement des actes de violence autour d'un cas de viol



VIII.6. Conséquences du viol

Comme signalé plus haut, plusieurs types de conséquences peuvent être observés : les conséquences sanitaires, psychosociales, économiques, etc. En termes de conséquences psychologiques, on peut citer la stigmatisation. Comme l'affirme une enquêtée : « *Quand je prends la parole ils me disent "toi qui fait un enfant hors mariage, tu n'as pas à parler, ta vie n'a pas de sens donc tu n'as rien à nous dire. Ce genre de réaction m'empêche d'affronter les gens, cela me fait très mal, plus que vous ne pouvez le croire. Les gens me le répètent maintes fois »* (Adolescente, Diffa). Les conséquences peuvent aussi être le risque de grossesses. Nombre d'entre elles ont des grossesses et connaissent des difficultés d'intégration sociale. Une enquêtée partage aussi cette expérience lorsqu'elle affirme *« Deux mois plus tard [...], ils m'ont fait des tests et c'est là qu'ils ont découvert une grossesse ».*

Cas de Viol suivi de grossesse non désirée à auteur non identifié

Quand j'avais subi un viol j'avais 13 ans.
C'était dans le couloir de notre quartier, il faisait un peu sombre, dans la nuit, entre 20h et 21h, les gens n'empruntaient pas beaucoup cette voie. Mais comme c'est mon chemin pour aller à la maison, je ne pouvais pas le contourner. Ma mère m'avait envoyée quelque part, je marchais, je ne savais pas qu'il y avait un individu qui me suivait, j'ai juste constaté qu'on m'a attaché le visage, je n'ai aucune connaissance de là où il m'a amenée. Seulement après quand j'ai pu détacher mon visage je n'avais plus le-contrôle de moi-même ; ma conscience me disait qu'il m'a violée. Quand j'avais ouvert mon visage c'était comme si je venais de me réveiller, je ne sais plus rien d'autre. C'est ainsi que cette situation s'est produite. A mon arrivée à la maison j'ai informé ma mère de ce qui s'est passé, plus précisément de ce que j'ai pu retenir. Elle m'a demandé l'auteur de l'acte. Je lui ai dit que je ne le connais pas. Ils ont insisté et je leur ai dit que je sais juste qu'on m'a attrapée à la gorge en marchant le visage attaché. Après je ne me souviens de rien du tout. Donc je ne peux rien dire exactement à propos de ce qui s'est passé après. Nous avions fait de notre mieux pour identifier l'auteur mais en vain [....]

Après, on m'a ramené à l'hôpital et j'ai été accueillie et soignée par le service de santé. Deux semaines après on m'a ramenée à l'hôpital. Ils m'ont posé des questions et j'ai dit que depuis que cette situation m'était arrivée, je sentais un grand changement dans mon corps, et je ne sentais pas la force physique comme avant, ils m'ont prescrit des médicaments. Deux mois plus tard les choses se sont empirées et nous sommes retournés à l'hôpital, ils m'ont fait des tests et c'est là qu'ils ont découvert une grossesse… (Pleure). On m'a demandé si quelqu'un m'a touché j'ai dit non c'est uniquement ce Monsieur qui m'a violé.

Dieu est au contrôle de tout. Quelques mois plus tard, disons 9 mois après, je suis arrivée à terme et au moment de l'accouchement j'ai attrapé une crise d'Éclampsie. Ils m'ont amenée dans un centre d'accouchement et la césarienne s'était imposée. [...] j'ai été relâchée de l'hôpital 2 semaines plus tard.
Des jours passent, puis des mois et des années et nous ne connaissons toujours pas l'auteur de cet acte. Actuellement au moment où je vous parle, l'enfant a 3 ans. Il vit avec moi chez mes parents.

Être victime d'un viol fait mal même si on connaît l'auteur, mais le fait de ne pas le connaître, fait encore plus mal, car si au moins on le connaissait, il allait être arrêté et puni. Mais moi, je ne sais pas du tout à quoi il ressemble, jusqu'à présent

Nous n'avions pas été à la gendarmerie car vous savez qu'on ne part à la justice ou au commissariat qu'avec une cause solide car tout a une cause. Donc, si je pars au commissariat je dois m'assurer que je connais l'auteur de l'acte, c'est en ce temps-là que j'aurais la force de le convoquer, mais je ne le connais pas du tout. Si je le connaissais, j'allais utiliser toutes mes forces et moyens pour le poursuivre aussi loin qu'il faut. Mais comme je ne le connais pas, je suis obligée de remettre tout dans la main de Dieu, parce que les gendarmes allaient me poser des questions auxquelles je n'aurais pas de réponses ni d'arguments convaincants. [...]

J'ai subi des actes de discrimination et de stigmatisation : la plupart des gens même dans des simples causeries quand je prends la parole ils me disent "toi qui fait un enfant hors mariage, tu n'as pas à parler, ta vie n'a pas de sens donc tu n'as rien à nous dire." Ce genre de réactions

m'empêche d'affronter les gens, cela me fait très mal, plus que vous ne pouvez le croire. Les gens me le répètent maintes fois ; je ne peux rien faire, je ne qu'encaisser et être patiente.

Cet acte m'a mise dans une situation très compliquée. Ça me fait mal mais je sais que quoi que je fasse, je ne pourrai jamais retrouver mon bien-être d'avant, je ne peux rien faire pour me rendre heureuse. C'est une douleur ancrée dans mon âme que je ne vais jamais oublier surtout quand je pense que j'ai enfanté alors que je n'ai pas atteint l'âge d'avoir un enfant au point où il a fallu me faire une opération pour sortir l'enfant, et je ne l'ai pas eu légalement (dans un mariage).

Des fois, quand je pleure ce sont mes parents qui me consolent en me disant que c'est une question de destin. Mais, je suis obligée de pleurer parce que je n'ai aucune solution à part pleurer, je ne peux jamais oublier cet acte jusqu'à la fin de ma vie.

A mon avis pour éradiquer ce fléau, les parents doivent avoir les yeux sur la vie de leurs enfants et aussi éviter de les envoyer dans des endroits reculés ou isolés surtout les filles. En plus l'Etat doit aussi assumer ses responsabilités dans chaque localité pour garantir la sécurité En plus, l'autorité doit punir les auteurs de ces actes sans distinction ; la justice doit être rendue sans discrimination.

Les questions que vous m'aviez posées me suffisent parce que vous avez touché. Ce que j'ai ressenti au plus profond de moi, je n'oublierai jamais jusqu'à la fin de mes jours.

Chapitre IX :
MARIAGE FORCE ET MARIAGE DES ENFANTS

Le mariage est une institution coutumière ou traditionnelle, religieuse et civile qui confère à toute forme de conjugalité sa validité sociale. Dans la plupart des communautés, il constitue un évènement important qui marque la vie des individus dans la société car, il matérialise l'entrée dans la vie reproductive et confère des responsabilités sociales. Ce chapitre analyse le phénomène de mariage forcé et de mariage des enfants.

IX.1. Mariage forcé

IX.1.1. Ampleur et caractéristiques du mariage forcé

Le mariage forcé constitue également une forme de violence basée sur le genre. Encore appelé mariage « non consenti » ou « mariage non souhaité », selon les contextes, il s'agit d'une forme de violence du fait que l'individu se marie contre son gré. L'enquête sur les VBG a permis d'analyser les mariages dits précoces.

Dans le cadre de cette enquête, le mariage précoce désigne un mariage initié par le conjoint ou la famille mais accepté du fait de pressions d'ordre psychologique, social ou physique provenant des parents ou d'autres personnes apparentées ou non. Dans cette section, l'analyse porte sur l'ampleur du phénomène. Sont également explorées la prise de décision en cas de mariage forcé et la réaction des victimes ainsi que les conséquences de cet acte sur les victimes.

Pour analyser le mariage forcé, deux questions ont été posées aux enquêtés qui sont mariés ou ceux qui ont déjà contracté une union. La première permet de savoir qui avait pris la décision lors du mariage. Elle a cinq réponses possibles : i) Vous-même ; ii) Vous deux ensemble ; iii) Votre conjoint (e) ; iv) Vos parents ou vos beaux-parents ; v) Une autre personne (de votre famille). Cette question permet de déterminer dans quelle mesure la personne enquêtée a individuellement formulé son désir de se marier. Lorsque la personne enquêtée n'a pas elle-même pris l'initiative du mariage (réponse iii, iv ou v), une autre question précise son degré de consentement. Il lui est demandé : Diriez-vous qu'à l'époque :

i) Vous vouliez vraiment vous marier ;

ii) Vous vouliez vraiment vous marier mais vous auriez préféré plus tard ;

iii) Vous ne vouliez pas vous marier et vous y avez été obligé par des pressions sociales ou familiales.

Au terme de cette question, l'enquêteur considérait comme victimes ceux des enquêtés ayant déclaré qu'ils ne voulaient pas se marier et qu'ils ont été obligés par des pressions sociales ou familiales.

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête montrent que la prévalence de mariage forcé au Niger est globalement de 2,4%. Les femmes sont les plus victimes de cette pratique (4,8%).

Parmi les personnes en union, la proportion de celles ayant subi un mariage forcé est de 8,4%. Chez les femmes en union, cette proportion est de 11,9% (Graphique 9.1).

Graphique 9.1. : Proportion (%) de femmes et d'hommes victimes de mariage forcé, Niger 2021

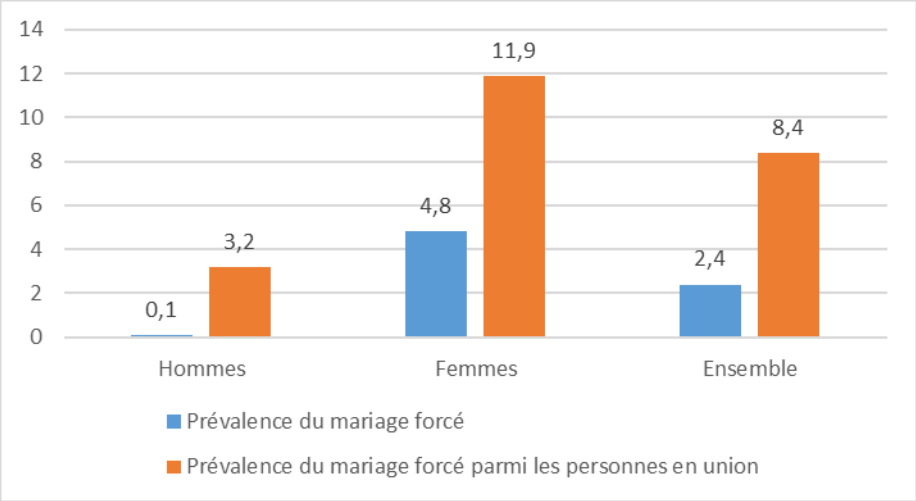

La pratique du mariage forcé est plus accentuée en milieu rural (4,7%) qu'en milieu urbain (2,9%). Les proportions les plus élevés s'observent dans les régions de Dosso (6,9%) et Maradi (5,8%). L'ampleur de phénomène s'atténue avec l'augmentation du niveau d'instruction. En effet, la proportion des victimes passe de 5,9% chez les femmes sans instruction à 2,2% chez celles ayant le niveau du secondaire (Tableau 9.1).

Tableau 9.1. : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans victimes de mariage forcé selon certaines caractéristiques sociodémographiques, physiques, socioculturelles et socioéconomiques

Caractéristiques sociodémographiques, physiques, socioculturelles et socioéconomiques	Pourcentage des femmes victimes de mariage forcé	Effectif des femmes victimes de mariage forcé
Caractéristiques sociodémographiques		
Groupe d'âges		
10-14	0,0	1
15-19	0,0	6
20-24	7,4	35
25-29	5,2	23
30-34	4,2	14
35-39	7,4	22
40-44	5,2	13
45-49	0,5	9
50-59	5,4	16
Milieu de résidence		
Urbain	2,9	35
Rural	4,7	103
Région		
Agadez	2,2	11
Diffa	0,0	5
Dosso	6,9	30
Maradi	5,8	17
Niamey	3,2	19

Tahoua	4,9	26
Tillabéri	4,7	19
Zinder	5,0	11
Situation de résidence		
Résident	4,1	135
Déplacé interne	0,0	3
Réfugié(e)	0,0	0
Retourné(e)	0,0	0
Caractéristiques physiques		
Situation d'handicap		
Vit avec un handicap	4,5	2
Vit sans handicap	4,8	136
Caractéristiques socioculturelles		
Niveau d'instruction		
Aucun	5,9	75
École Cornique	3,5	21
Primaire	3,4	28
Secondaire	2,2	14
Supérieur	-	0
Caractéristiques socioéconomiques		
Occupation principale		
Agriculture/Élevage	2,7	3
Commerce/artisanat	5,2	18
Administration publique/privée	2,4	2
Travaux ménagers ou domestiques	6,2	105
Élèves/étudiants	0,1	1
Inactifs	1,8	7
Autres activités	2,1	2
Niveau de vie		
Faible	4,3	47
Moyen	4,5	48
Élevé	3,6	41
Ensemble	**4,1**	**138**

Les résultats de cette étude montrent que l'essentiel des mariages forcés (98,6%) au Niger surviennent avant l'âge de 18 ans, soit près de 55,8% avant que la fille n'atteigne ses 15 ans et 42,8% quand elle est âgée entre 15 et 17 ans (Tableau 9.2). Quels que soient le milieu de résidence, la région, le niveau d'instruction de la victime et le niveau de vie, le phénomène touche principalement et presque exclusivement les filles de moins de 18 ans.

Tableau 9.2. : Répartition (%) des enquêtées ayant subi un mariage forcé par âge à la survenue de l'évènement selon certaines caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et socioéconomiques

Caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et socioéconomiques	< 15	15-17	18+	Effectif
Caractéristiques sociodémographiques				
Groupe d'âges				
10-14	100,0	NA	NA	1
15-19	100,0	0,0	0	6
20-24	51,4	45,7	2,9	35
25-29	47,8	47,8	4,3	23
30-34	64,3	35,7	0,0	14
35-39	40,9	59,1	0,0	22
40-44	76,9	23,1	0,0	13
45-49	33,3	66,7	0,0	9
50-69	62,5	37,5	0,0	17
Milieu de résidence				
Urbain	51,4	48,6	0,0	35
Rural	57,1	40,9	0,0	105
Région				
Agadez	81,8	18,2	0,0	11
Diffa	40,0	60,0	0,0	5
Dosso	50	50	0,0	30
Maradi	52,9	47,1	0,0	17
Niamey	42,1	57,9	0,0	19
Tahoua	61,5	38,6	0,0	26
Tillabéri	68,4	31,6	0,0	19
Zinder	46,1	46,1	7,7	11
Caractéristiques socioculturelles				
Niveau d'instruction				
Aucun	59,2	39,5	1,3	76
École Cornique	52,4	47,6	0,0	21
Primaire	53,6	46,4	0,0	28
Secondaire	46,7	46,7	0,0	15
Supérieur				
Caractéristiques socioéconomiques				
Niveau de vie				
Faible	56,2	41,6	2,1	48
Moyen	59,2	38,8	2,0	49
Élevé	51,2	48,8	0,0	41
Ensemble	**55,8**	**42,8**	**1,4**	**140**

Le phénomène du mariage des enfants n'épargne aucune région et semble prendre de l'ampleur au-delà de ses foyers connus (Zinder et Maradi). En effet, c'est devenu désormais préoccupant à Dosso, Agadez ou à Tahoua comme le cas de cette adolescente arrachée de l'école à 13 ans alors qu'elle amorçait son entrée en 6e, pour être mariée de force à un migrant saisonnier et qui est amenée à avoir son premier enfant à l'âge d'adolescence :

« C'est ma propre histoire que je vais raconter sur le mariage forcé et précoce puisqu'on m'a fait ça et je suis toujours dedans. J'étais au CM2 quand on m'a donnée en mariage. J'entrais en 6ème, mais, au lieu d'aller au collège, on m'a amenée chez moi. J'avais 13 ans et en ce temps j'entendais à peine parler de ce mariage puisqu'ils (les parents) avaient conclu mon mariage en secret sans m'en parler jusqu'au jour où je me suis réveillée et on m'appelait "jeune mariée". Et je me mettais en dispute avec les gens parce que je n'en savais rien. On est là comme ça jusqu'aux vacances on ne m'avait pas dit qu'on va faire la cérémonie du mariage. Après la cérémonie on m'avait amenée chez moi dans mon village d'origine. C'était un mariage de famille et c'est ma maman qui avait tout arrangé comme déjà mon papa n'est plus. J'avais deux ans quand il était décédé. Quand maman avait arrangé le mariage, celui même qui allait m'épouser n'avait pas envie mais c'est ma maman qui avait pris la décision qu'on fasse ce mariage. Au fait, à la base de ce mariage, il y avait eu un problème avec sa première femme ; il était parti en Libye laisser sa femme enceinte et quand il était revenu il l'a divorcée. Donc il était à la recherche d'une autre femme et par coïncidence, ma maman était partie là-bas chez eux ; donc elle lui avait dit qu'il y a sa fille mais elle est encore jeune. Mais lui, il ne s'était pas opposé et on avait fait le mariage on m'avait amenée chez lui et j'avais fui après une semaine car je suis revenue avec ceux qui m'ont amenée là-bas. On m'a ramenée et on est resté comme ça. Je pars, je reviens parce qu'on me négociait à chaque fois de partir. Mais je ne suis jamais partie seule parce qu'on sait que je ne l'aime pas, il y'a une femme qui m'accompagne chaque fois pour que je reste un peu tranquille, mais je n'ai jamais dépassé une à deux semaines et je reviens toujours en pleurant. Même maintenant que ma mère est décédée je suis toujours avec lui en sachant que je ne l'aime pas, tout le monde le sait et lui-même il le sait mais on refuse de me séparer de lui. Dans cette situation où je pars et je reviens, on a même eu une fille. La fille a trois ans maintenant. Je ne ressemble même pas à une femme mariée qui a un enfant ; je ne suis pas là pour lui car, en plus, il ne prend pas soin de moi et de sa fille. » (Jeune mariée, Tahoua)

IX.1.2. Type de personnes ayant pris la décision et caractéristiques des partenaires

En tant que forme de violence, le mariage forcé traduit le non consentement des futurs conjoints dans la prise de décision relative à la constitution de l'union. Il s'agit donc d'un acte dont la décision a été prise indépendamment de la volonté de la victime. De ce point de vue, il est intéressant de savoir qui exerce la contrainte ou la pression sur la victime afin de l'obliger à accepter cette situation. Habituellement, ce sont des mariages arrangés entre les familles, souvent dès la naissance de la jeune fille, avec une grande influence qui échoit au père dans toutes les décisions qui concernent le calendrier du mariage et le choix du conjoint. De l'avis de certaines filles rencontrées, *« refuser la décision du père peut constituer une source de malédiction pour les enfants car c'est de leur honneur de marier leurs filles lorsqu'ils sont encore en vie »* (Entretien, fille, Diffa). Dans plusieurs cas, le mari est parfois un cousin de la jeune fille ou le fils de l'ami de la famille.

Dans la majorité des cas de mariages forcés déclarés par les femmes, l'initiative viendrait principalement du père (44,2% des cas) ou des deux parents (28,3% des cas). La décision du mariage forcé peut également venir d'un autre parent (21,0%). L'initiative exclusive de la mère n'a été relevée que dans 6,5% de cas. On observe donc que la décision du mariage demeure une affaire de famille, car l'influence des responsables religieux ou traditionnels reste insignifiante (Graphique 9.2).

Graphique 9.2. : Répartition (%) des victimes de mariage forcé selon l'initiateur

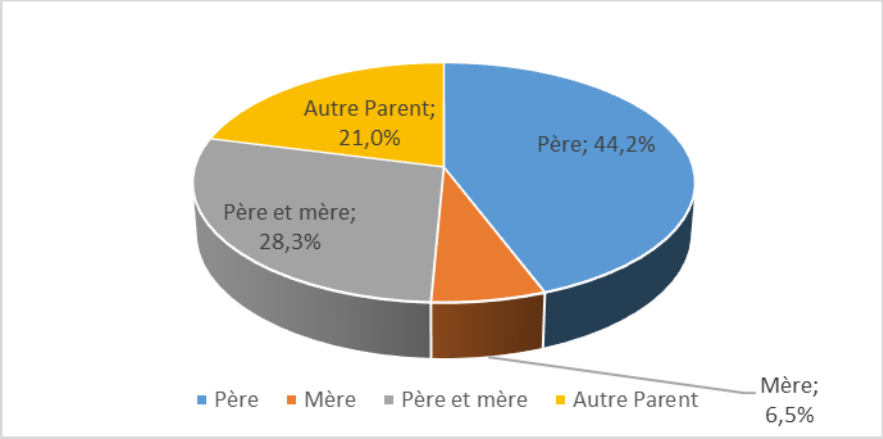

Malgré le poids des traditions et des normes sociales, certaines survivantes résistent et arrivent à prendre le dessus sur la décision de leurs parents face au mariage des enfants, comme cette jeune écolière qui a pu s'extraire du système, malgré l'insistance brutale de sa mère. Ce cas illustre le fait que même si les normes sociales et les coutumes sont fortes, la détermination individuelle soutenue par des forces du changement peut permettre d'éviter les VBG en général et le mariage forcé des enfants. Cela prouve aussi que des avancées significatives sont enregistrées dans ce domaine.

A Dosso aussi, des tentatives de mariage des enfants ont échoué avec l'impact des initiatives et mécanismes communautaires de prévention et d'actions coordonnées. En effet, dans cette région, certaines écoles sont même dotées de "gouvernements scolaires" qui sont constitués d'un bureau dont les membres ont l'appellation des membres d'un gouvernement (Président, Premier Ministre, Ministres). Cette structure a pour mission de sensibiliser dans le sens du changement des normes à l'école avec les autres élèves et à la maison avec leurs parents. Les membres des gouvernements scolaires sont aussi tenus de signaler de manière précoce, tout cas de VBG et de mariage des enfants dont ils sont saisis par leurs pairs. Dans les milieux non scolarisés, ce mécanisme s'appelle ''Clubs des enfants''. Dans les deux cas, ces mécanismes qui impliquent les concernés (même les enfants) ont prouvé leur efficacité. L'exemple de la fille qui a fugué pour éviter un mariage forcé d'enfant est à noter ; En effet, quand l'enfant a été retrouvée en ville passant la nuit à la belle étoile sur la place du marché, *"le comité de protection de l'enfant de Mokko a fait la première prise en charge et a ensuite référé le cas à la direction régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant de Dosso, qui, à son tour, convoqua les parents de la fille. A leur arrivée au niveau de la direction, on leur explique tous les enjeux du mariage forcé et les risques que leur fille a encouru avant d'arriver jusqu'ici. A la fin les parents de la fille ont compris et accepté tous les conseils qu'on leur a donné »* (Adolescente Dosso)

IX.1.3. Exposition aux menaces et circonstance des mariages forcés

Pour les cas de mariage forcé, les femmes victimes ont déclaré majoritairement (80 %) avoir été mariées à des partenaires beaucoup plus âgés. 40,1 % d'entre elles ont déclaré avoir subi des menaces pour accepter de se marier.

Certaines filles rencontrées sur le terrain ont affirmé que le mariage s'est passé en l'absence du conjoint en migration. Conformément à plusieurs traditions, les unions résultent souvent d'arrangement entre les familles, la décision étant prise par les parents et autres ascendants, en l'absence des futurs conjoints.

Tentatives répétées de mariage forcé d'enfant

Ma mère a voulu me marier de force, j'ai fui parce que je ne suis pas assez mature pour me marier. Je suis partie dans un autre village à pied, c'est loin chez mes oncles paternels après quelques temps, elle a su et elle m'a suivi pour me ramener mais en cours de route, en pleine brousse nous nous sommes arrêtées et elle m'a frappée et elle a attaché un gri-gri sur moi, sans mon consentement et j'ignore l'importance de ce gri-gri qu'elle m'a imposé. Arrivée à la maison, elle a insisté pour me mettre le henné aux pieds ; j'ai refusé et fuis à nouveau.

Cette fois j'étais chez une tante qui habite dans un village loin du premier village où je m'étais refugiée pour m'échapper à ma mère, ensuite j'ai quitté pour venir dans la commune la plus proche. Ma mère [..] m'a suivie jusque dans cette commune. Je m'étais cachée, elle m'a cherchée mais elle ne m'a pas retrouvée. Elle est repartie et revenue quelques jours après. Quand on s'est vu elle m'a insulté en me maudissant ; c'était horrible ; j'ai pleuré. J'étais en classe de CE2 quand elle a décidé ce mariage, elle m'a interdite d'aller à école. Au début, quand j'étais venue dans la commune, je me suis rendu chez le chef du canton pour lui expliquer ma situation, il m'a beaucoup soutenu comme confié ma garde à l'un des sages du village que je considère comme mon propre grand-père. Il m'a inscrite à l'école de nouveau puis il a parlé de mon cas au maire de la commune pour m'épauler. Une fois dans ma famille d'accueil, ses femmes étaient étonnées d'entendre mon histoire.

Un jour, elle a su et elle est revenue me trouver à l'école j'ai pleuré, crié je me suis cachée derrière la maîtresse, elle m'a arraché de force, m'a traînée au sol comme une moins que rien, elle m'a frappée, les enseignants ont appelé les gendarmes pour me secourir, ils ont réussi parce qu'ils l'ont menacé elle a quitté. J'ai eu trop peur car toutes mes amies ne sont pas encore mariées, l'élu de ma maman est plus grand que moi il va me blesser c'est sûr en faisant l'amour avec lui, il y a risque des fistules obstétricales je ne vais pas gâter ma vie c'est pour cela j'ai fui. Il n'y a aucun lien entre le prétendant et moi ; c'est quelqu'un de plus âgé que moi, j'ai peur de lui ; il s'est marié trois fois et divorce toujours les femmes ; il est brutal je ne l'aime pas du tout.

Depuis qu'elle a été menacée par les gendarmes, elle m'en veut mais elle a cessé de me chercher. Mais moi je lui rends visite pendant les congés et vacances scolaires, notre relation n'est pas bonne, je restais chez ma grande sœur qui est dans le même village que ma maman pour les congés et vacances. Elle me déteste. (Adolescente, Zinder)

IX.1.4. Partage de l'information

Les victimes de mariage précoce se confient principalement auprès des membres de la famille. Les résultats révèlent que le père est la personne à qui les victimes se sont confiées majoritairement (22,4% des cas). La mère arrive en deuxième position dans le partage de l'information (18,8 %) suivi des grands parents et des autres membres de la famille (16,7% et 16,1% respectivement). Quant aux responsables religieux, ils n'ont été sollicités que dans 0,5% des cas (Tableau 9.3).

Tableau 9.3. : Répartition (%) des victimes de mariage forcé selon la personne avec qui l'information a été partagée en premier

Personne à qui la victime en a parlé	Pourcentage (%)
Père	22,4
Mère	18,8
Père et mère	16,7
Grands Parents	7,3
Oncle/Tante	9,4
Autre parents	16,1
Responsable religieux Autre	0,5
Autre	8,8

IX.1.5. Réactions des survivant-e-s

Les réactions immédiates des survivant-e-s face à la survenance du mariage forcé sont multiples. Si la majorité des victimes déclarent n'avoir rien fait (56,9%), 6,6% disent avoir accusé le coup et s'être effondré (évanouissement), 13,2% ont tenté de s'enfuir, 11,4% se sont plaintes auprès des parents, et 4,2% ont tenté de se suicider. Par ailleurs, s'agissant de la perception par les victimes de l'ampleur de cette pratique, bon nombre d'entre elles (86,9%) estiment que cette pratique s'est arrêtée tandis que pour 5,8%, cette pratique est toujours d'actualité (Tableau 9.4).

Tableau 9.4. : Répartition (%) des femmes victimes de mariage forcé suivant l'âge du conjoint, la réaction immédiate, les menaces subies et l'avis sur l'occurrence du phénomène

	Pourcentage (%)	Effectif
Âge du conjoint		
Plus jeune que la mariée	12,5	21
Environ même âge	4,2	7
Plus âgé que la mariée	80,2	134
NSP	2,9	5
Réaction immédiate		
Ne rien faire	56,9	95
Essayer de discuter	7,8	13
Abattue	6,6	11
Tenter de fuir	13,2	22
Plainte	11,4	19
Tentative de suicide	4,2	7
A été menacée		
Oui	40,1	67
Non	59.9	100
Avis sur le risque de récurrence		
Se sont arrêtés	86,9	167
Se sont arrêtés mais pourraient se reproduire	4,2	8
Se poursuivent actuellement	5,8	11
NSP	3,1	6

IX.1.6. Fondements socioculturels du mariage forcé

Les caractéristiques actuelles des survivant-e-s ne pouvant pas permettre de mieux expliquer un phénomène qui s'est produit depuis plusieurs années dans la vie d'un individu, l'analyse des déterminants est basée sur les données qualitatives à travers ses fondements socioculturels.

Les facteurs et les circonstances des mariages forcés sont multiples et peuvent varier selon le sexe. La pratique résulte d'abord de l'influence des pesanteurs socioculturelles et l'importance accordée au mariage au sein de plusieurs communautés. En effet, d'après plusieurs traditions, le mariage constitue une valeur. Il s'agit même d'un facteur de mobilité sociale ascendante car il leur permet de passer du statut de jeune fille à celui de femme au sens plein du mot. Il confère aux individus plus de considération sociale puisqu'ils cessent d'être des enfants et des adolescents ou des dépendants. Compte tenu du fait qu'il unit des familles, la prise de décision ne concerne pas souvent les concernés, même si l'union les engage directement. De l'avis de plusieurs enquêtés, il est du « *devoir de la communauté et des parents de marier ses enfants".* La place du mariage dans la société et le système de valeurs peuvent justifier soit la précocité des unions, soit le phénomène de mariage forcé. Par ailleurs, d'autres facteurs comme l'ancrage dans les traditions, l'âge des conjoints, la peur des grossesses hors mariage par les parents, la faible scolarisation ont été évoqués dans les entretiens comme étant des facteurs d'exposition à la pratique, notamment des filles. Il est généralement de l'honneur des parents de marier leurs enfants. La peur que ces derniers plongent dans la dépravation des mœurs (grossesses hors mariage, consommation de stupéfiants) peut les y pousser. Lorsqu'ils surviennent, les mariages précoces sont souvent accompagnés d'autres formes de violences (verbales, physiques et même sexuelles) au sein de la famille. Les victimes font très souvent l'objet de représailles. Des cas où les victimes ont été poussées à avoir des relations sexuelles avec leur futur conjoint contre leur gré ont été relevés par les enquêtes qualitatives et les récits d'enquête.

Même si les deux sexes sont concernés par ce type de violence basée sur le genre, on constate que les filles sont plus nombreuses à subir le mariage forcé et ses conséquences. Il s'agit d'une pratique coutumière néfaste qui est contraire aux critères de maturité physiologique et de consentement devant s'appliquer à toute décision d'union conjugale ou de mariage entre les personnes tel que le stipule la réglementation nationale relative au mariage. L'existence de ce phénomène pose aussi l'épineuse question du respect des instruments juridiques internationaux (CDE, CEDEF) et nationaux de protection des droits humains ratifiés ou adoptés par le pays qui garantissent la nécessité d'obtenir préalablement le consentement éclairé de toute personne (y compris les enfants) par rapport à une décision la concernant. Ces résultats mettent en évidence la nécessité de continuer la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes dont le mariage forcé afin de protéger les enfants et surtout les filles contre ces multiples conséquences.

La survivance du mariage est un phénomène extrêmement complexe qui est associée à plusieurs facteurs immédiats, sous-jacents et structurels :

Facteurs immédiats	Facteurs sous-jacents	Facteurs structurels
Peur des grossesses hors mariage Perception de la grossesse hors mariage comme une honte pour la famille Ignorance des conséquences des mariages d'enfants Désir de sauvegarder la virginité de la fille Non scolarisation/Abandons et échecs scolaires des filles Désir de mariage chez les filles/Imitation des pairs Simplicité /non complexité (des procédures matrimoniales ne nécessitant pas la présence des conjoints, l'absence de consentement des concernés) Perception des mariages tardifs Place de la fille (et même du garçon) dans le processus de prise de décision concernant le mariage Coût de la prise en charge des enfants (partir en mariage est une bouche de moins à nourrir) par les parents Coûts du mariage Perception de l'utilité de l'école pour la fille et de sa place dans la socialisation de l'enfant (école comme facteur de dépravation des mœurs) Impact des grossesses survenues chez les filles scolarisées ou à l'école Perception des filles mères dans la société Corruption/détournement de mineurs (corruption)	Analphabétisme Moyen d'élever le statut socio-économique de la famille (perception de la dot) Dysfonctionnements observés dans le système de protection de l'enfant (structures souvent non équipées, non fonctionnelles et disposant de peu de personnel pour les activités opérationnelles comme le suivi) Absence d'acte de naissance Méconnaissance du développement physique de la fille Absence de commodités pour renforcer l'hygiène menstruelle Peur de la malédiction des parents Statut familial de la fille (orphelin, enfants vulnérables, lorsqu'elle est l'aînée, préfère se marier pour prendre en charge les autres cadets) Disponibilité de famille/tuteur en ville pour accueillir les filles qui souhaitent poursuivre leurs études Difficultés rencontrées par les filles d'origine rurale pour leur scolarisation (absence de tuteurs, éloignement des établissements ; retour très tardif des classes avec risque d'expositions aux violences) ; Influence de croyances religieuses et interprétation souvent erronée des dispositions relatives au mariage et aux droits de la femme Mariage comme un arrangement familial et absence de consentement des futurs conjoints Possibilité d'échelonner le versement/paiement de la dot en milieu rural	Influence de traditions séculaires transmises de génération en génération et des normes sociales (mariage des filles dès la puberté) Le mariage comme facteur de consolidation de liens interfamiliaux et intercommunautaires Contexte de pauvreté des parents Désir/demande d'enfants en tant qu'assurance vieillesse Absence d'un système d'alerte précoce généralisé au niveau communautaire Absence de services sociaux et d'un système efficace protection sociale pour les vulnérables/Rôle de la famille comme système de survie Niveau élevé de fécondité (croissance démographique) dans un contexte de précarité Statut de l'enfant/des filles dans la famille (membre du clan, du lignage et de la famille) Relations de genre dans la société et au niveau des communautés Statut social de la femme Rôles sociaux des femmes (prédominance de l'idée de femmes ménagères) Organisation sociale de type patriarcal et les normes de genre qui la sous-tendent : incarnation de l'autorité par les hommes) Législation sur l'âge du mariage non conforme aux exigences internationales Non catégorisation du mariage comme délit par la législation/Difficulté de pénaliser ces actes La tolérance juridique : L'absence d'un code de la

Facteurs immédiats	Facteurs sous-jacents	Facteurs structurels
Mauvaise interprétation des préceptes de l'islam		famille Difficultés/Problèmes d'adaptation à la vie urbaine (crise d'adolescence, risque de débauche), entraînant une mauvaise gestion de l'adolescence par les filles (risque de grossesses /troubles de l'adolescence et préférence de les marier pour les parents) Absence de synergie entre les acteurs de prise en charge (psychosociale, médicale, socioéconomique) Pluralisme juridique (coexistence droit coutumier et droit positif)

IX.1.7. Conséquences des mariages forcés

Le mariage peut avoir un certain nombre de conséquences : les abandons scolaires ; les grossesses précoces des adolescentes ; avec pour corollaire l'accès à la maternité précoce et ses impacts sur la santé de la mère (risque de mortalité néonatale, mortalité infantile, exposition aux fistules obstétricales dont la prise en charge est assez coûteuse etc.) et des enfants (malnutrition notamment). Il s'agit également d'un des déterminants de la hausse de la fécondité et de la dynamique démographique au Niger car avant d'atteindre l'âge de 18 ans, 44% des adolescentes ont entamé leur vie procréative ; (EDSN-MICS, 2012). Sur le plan psychosocial, les jeunes filles refusant le mariage sont rejetées par leur famille et la communauté. Il en est de même de celles qui sont divorcées ou répudiées, y compris celles dont la décision avait été prise par les parents.

Face aux multiples conséquences observées aujourd'hui, la question de la prévention et de la prise en charge (psychologique, sociale, socio-économique et médico-sanitaire) des victimes se pose avec une grande acuité si l'on considère le nombre d'adolescentes qui en souffrent.

Cas de mariage forcé

J'ai 15 ans et je suis non scolarisée. En 2011, on m'a donné en mariage à l'âge de 15 ans à un de mes cousins, que je n'aimais pas car j'avais un fiancé. Sur insistance de mes parents, le mariage a été célébré entre mon cousin et moi prétextant qu'avec le temps je l'accepterai. Malheureusement ce ne fut pas le cas. Pendant les 3 ans de vie conjugale, j'avais toujours refusé les rapports intimes avec ce dernier ; je dormais dehors. C'est seulement quand il pleut que j'entre dans la chambre mais dès que la pluie s'arrête, je sors. Pendant tout ce temps, chacun de nous a gardé le secret. Un jour, mon mari raconta les faits à deux de ses amis qui l'ont aidé à monter un plan contre moi. Une nuit les trois sont rentrés dans notre concession alors que je dormais. Les deux amis ont fermé ma bouche avec mon foulard pour m'empêcher de crier. Ensuite ils m'ont transporté dans la chambre et m'ont attaché sur le lit à l'aide d'une corde et ont invité mon mari à se coucher avec moi. Je me suis débattue et du sang commençait à couler de mes narines. Dans cet état mon mari leur a

demandé de me défaire et me proposa d'aller faire la toilette car le sang a sali mes habits. J'ai pris la bouilloire et me dirigea vers la douche où j'ai sauté de par le mur pour fuir car, si je retournais chez mes parents, ces derniers m'auraient ramenée chez mon mari. J'ai couru toute la nuit et il a fallu le lendemain au petit matin pour que j'atteigne Mirriah où j'ai trouvé refuge dans une famille. Dès que je suis rentrée une femme me posa la question suivante : « qu'est-ce qu'une fille de ton âge vient chercher à pareil moment » ? Ensuite cette dernière constata du sang sur mes habits et me demanda ce qui ne va pas. Je lui relatai les faits et elle me proposa de rester jusqu'à l'arrivée de son mari, un policier qui est parti à Zinder. Elle me donna les habits pour me changer et m'a fait prendre un repas avec ses enfants. Dès son arrivée et après avoir été informé de ma situation le chef de famille (le policier) me transporta au commissariat de Mirriah qui à son tour a saisi la Direction Départementale de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Ensuite le commissaire convoqua mes parents, mon mari et ses deux amis. En attendant leur arrivée j'ai été hébergée chez la Directrice Départementale de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Après avoir été écouté par le commissaire, l'affaire a été transférée à la justice où le juge demanda mon avis. Il voulait savoir ce que je souhaite par rapport à cette affaire ? je lui ai répondu que « je ne veux que le divorce sans que personne soit arrêtée ». Actuellement, je suis libre et j'ai des prétendants parmi lesquels au moment venu je choisirai celui avec qui je me marierai (Témoignage d'une adolescente, Zinder).

IX.2. Mariage des enfants

IX.2.1. Âge à la première entrée en union

Les violences conjugales constituent une part importante des Violences Basées sur le Genre. L'analyse de la primo nuptialité est importante compte tenu de la relation étroite entre l'âge d'entrée en union et, d'une part les conditions de survenance de l'union (mariage forcé, mariage précoce) et d'autre part le début d'exposition aux violences conjugales. Le tableau 9.5 présente les proportions de femmes et d'hommes ayant déjà contracté une union à différents âges et suivant certaines caractéristiques sociodémographiques (Tableau 9.5).

L'entrée en union reste assez précoce chez les Nigériennes. Parmi les enquêtées âgées entre 25 et 29 ans au moment de l'enquête, environ une femme sur quatre (24,9%) était déjà mariée avant l'âge de 15 ans. Près de deux femmes sur trois (63,6%) étaient déjà en union à 18 ans. Chez les hommes par contre, l'entrée en union est assez retardée comparativement aux femmes. En effet, si dans l'ensemble près de la moitié des femmes enquêtées (41,9%) ont déjà contracté une union avant l'âge de 18 ans, cette proportion n'est que de 3,0% chez les hommes. Le mariage précoce est encore important dans les jeunes générations puisque 53,4% des filles de 20-24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans (76,3% selon l'EDS 2012). Ce résultat témoigne toutefois d'une tendance à la baisse de ce phénomène.

L'entrée précoce en union s'observe beaucoup plus en milieu rural que dans les villes. 20,3% des enquêtées en milieu rural avaient déjà contracté une union avant l'âge de 15 ans contre 6,2% en milieu urbain. Dans les régions de Diffa, Dosso, Tahoua et Zinder, plus de la moitié des femmes interrogées étaient déjà en union avant l'âge de 18 ans. Les proportions respectives sont de 55,3%, 50,0%, 60,5% et 56,8%.

Il est à relever par ailleurs que l'entrée précoce en union chez les femmes semble s'atténuer avec l'augmentation du niveau d'instruction. Parmi les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction ou n'ayant fait que l'école coranique, près d'une femme sur quatre (22,7% contre 22,9%) ont été en union avant 15 ans. Cette proportion n'est que de 8,4% chez les femmes de niveau primaire et de 4,2% chez celles de niveau secondaire.

Tableau 9.5. : Répartition (%) des enquêtées par âge à la première union selon certaines caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles

Caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles	Femmes				Hommes			
	Pourcentage en première union avant l'âge exact			Age médian à la 1ière union	Pourcentage en première union avant l'âge exact		Age médian à la 1ière union	
	< 15	< 18	18+		< 15	< 18	18+	
Caractéristiques sociodémographiques								
Groupe d'âge								
10-14	0,7	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
15-19	13,0	29,3	31,4	NA	NA	0,6	0,9	NA
20-24	21,6	53,4	68,4	NA	NA	4,3	25	NA
25-29	24,9	63,6	84,0	NA	NA	3,0	61,6	NA
30-34	21,1	58,9	81,3	NA	NA	5,6	71,5	NA
35-39	14,7	58,5	82,9	NA	NA	5,3	76,1	NA
40-44	21,3	50,2	77,1	NA	NA	4,5	25,3	NA
45-49	11,2	50,0	85,4	NA	NA	5,2	75,7	NA
50-69	15,9	49,3	75,7	NA	NA	3,6	77,7	NA
Milieu de résidence								
Urbain	6,2	23,4	46,1	17	NA	11,7	41,7	26
Rural	20,3	52,2	63,7	20	NA	3,8	49,7	22
Région								
Agadez	9,1	26,9	42,1	19	NA	3,1	38,8	25
Diffa	16,8	55,3	71,6	18	NA	2,8	61,2	23
Dosso	22,2	50,0	66,1	17	NA	3,7	46,1	22
Maradi	18,0	41,7	48,5	17	NA	6,0	48,2	22
Niamey	3,1	13,5	41,4	21	NA	0,9	21,5	28
Tahoua	24,1	60,5	69	16	NA	4,8	50,3	23
Tillabéri	16,5	47,4	62,9	17	NA	0,8	43,6	22
Zinder	18,6	56,8	84,7	16	NA	3,4	45,3	22
Caractéristiques socioculturelles								
Niveau d'instruction								
Aucun	22,7	58,2	74,2	15	NA	4,2	51,3	22

Caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles	Femmes				Hommes			
	Pourcentage en première union avant l'âge exact			Age médian à la 1ière union	Pourcentage en première union avant l'âge exact		Age médian à la 1ière union	
	< 15	< 18	18+		< 15	< 18	18+	
École Coranique	22,9	61,5	73,4	15	NA	4,8	36,1	22
Primaire	8,4	25,6	38,0	16	NA	1,7	75,5	23
Secondaire	4,2	17,3	36,7	18	NA	1,3	76,9	25
Supérieur	0,0	1,4	40	18	NA	3,9	53,4	25
Ensemble	15,3	41,9	57,6	15	NA	3,0	42,6	23

IX.2.2. Ampleur du mariage des enfants

Dans le cadre de cette étude, la prévalence du mariage des enfants est la proportion des enfants du groupe d'âge 20-24 ans mariés avant l'âge de 18 ans. Au Niger, le risque pour un enfant d'entrer en union avant l'âge de 18 ans est de 38,2% (Graphique 9.3). Tout comme le mariage forcé, le mariage des enfants touche principalement les filles avec une prévalence de 53,4 % (76,3% à l'EDS 2012) contre seulement 0,04 % chez les garçons.

Graphique 9.3. : Proportion des enquêtés de 20-24 ans mariés avant l'âge de 18 ans par sexe au Niger en 2021

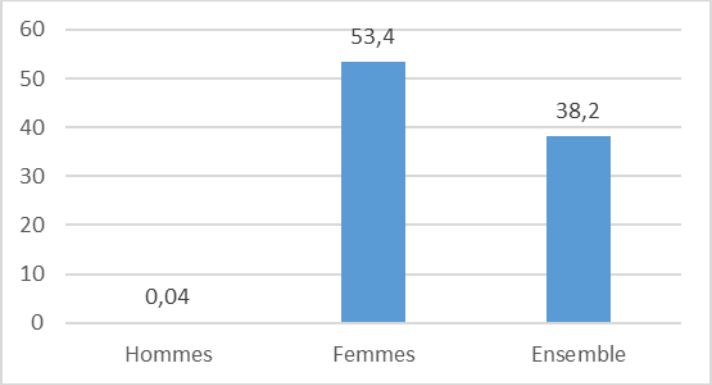

Les résultats de cette étude mettent en évidence un écart considérable entre les milieux de résidence. La prévalence du mariage des enfants filles variant de 29,3% en milieu urbain à 65,4% en milieu rural. Les résultats selon les régions montrent que c'est dans les régions de Niamey et Agadez (17,7% et 31,1% respectivement) que les niveaux de prévalence du mariage des enfants sont les plus faibles. L'ampleur du phénomène est au-delà de 50,0% dans les autres régions avec des pics de 75,0% à Tahoua et 72,6% à Diffa.

Les résultats selon le niveau d'instruction de la femme montrent que la prévalence du mariage des enfants diminue à mesure que le niveau d'instruction s'élève (27,9% pour celles ayant le niveau secondaire contre 66,4% pour celles n'ayant aucun niveau d'instruction).

L'ampleur du mariage des enfants s'atténue également avec l'augmentation du niveau de vie. La prévalence varie de 70,6 % pour les femmes issues de ménages de niveau

de vie faible à 29,3 % pour celles résidant dans des ménages de niveau de vie élevé (Tableau 9.6).

Tableau 9.6. : Pourcentage (%) des femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques socio démographiques	Pourcentage des 20-24 ans mariés avant l'âge de 18 ans	Effectif des 20-24 ans mariés avant l'âge de 18 ans
Milieu de résidence		
Urbain	29,3	46
Rural	65,4	206
Région		
Agadez	31,1	23
Diffa	72,6	45
Dosso	68,7	46
Maradi	53,3	16
Niamey	17,7	14
Tahoua	75,0	63
Tillabéri	52,9	27
Zinder	72,0	18
Niveau d'instruction		
Aucun	66,4	97
Ecole Coranique	72,7	64
Primaire	64,3	54
Secondaire	27,9	36
Supérieur	*	1
Niveau de vie		
Faible	70,6	113
Moyen	64,2	88
Élevé	29,3	49
Ensemble	53,4	252

IX.2.3. Déterminants du mariage des enfants

Compte tenu de la féminisation du phénomène, l'analyse des déterminants porte sur la population féminine. Ainsi, les résultats de cette étude montrent que le mariage des enfants (filles) est une pratique qui connait l'influence de la région de résidence et du niveau d'instruction de la jeune fille.

En effet, les filles des régions de Diffa, Dosso, Tahoua et Zinder sont 3 à 4 fois plus exposées au risque d'être mariée avant l'âge de 18 ans (OR respectifs de 4,2 ; 3,8 et 4,8 et 4,3) comparativement à celles vivant à Agadez (Tableau 9.7).

S’agissant de l’influence du niveau d’instruction, les résultats nous révèlent qu’une fille nigérienne de niveau du secondaire ou supérieur a respectivement 68% et 96% moins de risque d’être mariée avant l’âge de 18 ans comparativement à celle sans instruction.

Tableau 9.7. : Facteurs de risque de subir le mariage chez les filles : Résultats de la régression logistique, Niger 2021

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Odds Ratios ajustés	95% IC	P-value
Milieu de résidence			
Urbain	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Rural	0,8	0.40 - 1,62	0,55
Région*			
Agadez	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Diffa	4,23	1,82 - 9,78	0,001
Dosso	3,78	1,70 - 8,42	0,001
Maradi	1,68	0,65 - 4,35	0,28
Niamey	0,86	0,35 - 2,12	0,754
Tahoua	4,81	2,15 - 10,72	< 0,000
Tillaberi	2,005	0,89 - 4,48	0,09
Zinder	4,31	1,46 - 12,66	0,008
Niveau d'instruction*			
Aucun	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Ecole Cornique	0,99	0,51 - 1,94	0,998
Primaire	1,09	0,59 - 2,0	0,779
Secondaire	0,32	0,17 - 0,59	< 0,000
Supérieur	0,04	0,005 - 0,48	0,005
Niveau de vie			
Faible	***Réf***	***Réf***	***Réf***
Moyen	1,02	0,59 - 1,75	0,935
Elevé	0,61	0,31 - 1,20	0,157
(*) = association significative **Nombre d'observation = 464 ; Pseudo R2 = 0,2065**			

Chapitre X :
PERCEPTION DE LA QUALITE DES SERVICES DE PRISE EN CHARGE DES VBG

La problématique des VBG appelle des réponses nationales qui répondent aux normes de qualité et qui sont en cohérence avec les engagements du pays vis-à-vis de la communauté internationale. D'un point de vue juridique et institutionnel, la qualité des services peut être déterminée par le cadre juridique, politique et institutionnel existant dans le pays. Ainsi, après une brève présentation du cadre juridique et réglementaire de prévention et de lutte contre les VBG, ce chapitre rappelle le dispositif institutionnel mis en place pour y faire face. Ensuite, l'analyse de la perception de la qualité des services offerts est menée par type de composante de la prise en charge. En effet au Niger, la réponse nationale s'articule autour de quatre piliers de la prise en charge des cas : la prise en charge psychosociale, la prise en charge médicale, la prise en charge juridique et la prise en charge socioéconomique. L'analyse de la perception de la qualité prend en compte ces quatre dimensions.

X.1. Perception de la qualité des services de prise en charge psychologique et des barrières à leur utilisation

La perception de la qualité des services est un facteur susceptible d'encourager ou de rebuter les utilisateurs potentiels au sein de la population. L'analyse de la perception de la qualité des services prend en compte l'acceptabilité des dispensateurs des services, l'attrait lié à la qualité attendue ou l'adéquation des prestations aux attentes et besoins spécifiques des utilisateurs potentiels. La perception de la qualité intègre aussi la perception des composantes techniques, la continuité des services de prise en charge, les coûts d'utilisation, la perception des caractéristiques organisationnelles, les relations interpersonnelles entre les usagers et les prestataires. On peut supposer qu'à mesure que les populations ont une perception satisfaisante et positive des services qui leur sont offerts, les comportements d'utilisation s'améliorent.

La perception de la qualité du service résulte d'une comparaison entre les attentes de/du survivant-e et la performance du service. Les évaluations de service ne se basent pas uniquement sur les résultats ou les bénéfices perçus du service, mais elles impliquent également les évaluations du processus du service, c'est-à-dire de la prestation de service reçu.

Dans plusieurs localités du pays, la prise en charge psychologique peut être assurée par les ONG et associations, les communautés, la famille ainsi que d'autres services comme la police, la gendarmerie et les centres éducatifs, y compris ceux impliqués dans l'encadrement des jeunes en conflit avec la loi. Dans le cadre de la délivrance des services d'assistance juridique et sanitaire, la police, la gendarmerie et les centres de santé peuvent aussi fournir aux survivant-e-s un appui psychosocial. On peut observer que dans l'ensemble, cette assistance psychosociale est assurée sans nécessairement une formation appropriée ou une bonne maîtrise des procédures standards opérationnelles y relatives. De même, si l'accompagnement familial se fait de façon profane et amateur, les institutions formelles ne disposent pas toujours de psychologues véritablement formés à la tâche.

Le fonctionnement de la prise en charge traduit la complexité des actes de VBG. Généralement, l'appui psychosocial est accompagné d'autres types de prise en charge

(prise en charge sanitaire et appui juridique). Dans certains cas, le partage de mêmes bâtiments administratifs entre différents services peut faciliter l'interopérabilité et la délivrance de services d'appui psychosocial par les travailleurs sociaux.

X.1.1. Opinions des populations sur la qualité des services et l'appui psychologique

Selon le point de vue des survivant-e-s, la prise en charge psychologique se résume au soutien et au réconfort après l'acte. La nature de ce soutien peut varier selon deux principaux paramètres : d'une part selon que l'auteur de l'acte est dans l'entourage ou dans la communauté ou alors s'il/elle n'est pas membre de la communauté ; d'autre part selon la nature et la gravité de l'acte. Le réconfort peut de ce fait ne pas être le même selon qu'on traite d'une agression physique légère ou grave ou encore d'un viol.

Lorsque l'auteur est un membre de la famille ou de la communauté, le type de réconfort mobilise au premier chef la famille et dans une certaine mesure les leaders communautaires (le chef de quartier ou de village notamment). Il consiste généralement pour la mère d'apporter à sa fille son réconfort moral, même si plusieurs filles victimes de viols estiment que ce soutien n'est pas total. En effet, les parents ont généralement tendance à culpabiliser la fille de vagabondage ou de mœurs sexuelles légères. Cette tendance à la culpabilisation est très courante et ressort de plusieurs récits de vie. Cette enquêtée déclare à ce sujet : *« Je n'ai pas informé mes parents parce qu'ils diront que je suis en train de l'accusé seulement parce que je ne veux pas aller à l'école coranique et que je ne suis pas la seule fille dans l'école ; Et quand ma mère avait remarqué que je suis enceinte, elle m'a demandé comment j'ai fait pour tomber enceinte. Je lui ai dit que c'est le marabout mais elle ne m'avait pas crue. Elle avait dit: " de toutes ces filles c'est toi seule que le marabout a vu''? ».* Cette situation peut généralement influencer l'acceptabilité des autres formes de prise en charge, surtout qu'elles ne se feront pas des acteurs non familiaux et non connus, la fille ayant généralement peur de la stigmatisation et de ne pas pouvoir se marier plus tard.

Chez les garçons, ce réconfort peut surtout venir de la « *fada* », c'est-à-dire un groupe de pairs résidant dans le même quartier ou village. Le garçon subit par contre moins de railleries de la part de ses pairs qui l'assistent dans la recherche de l'aide et du recours approprié pour sa prise en charge globale.

Lorsqu'il s'agit d'un viol par exemple, la gestion de l'information autour du cas ne mobilise pas généralement trop de personnes du réseau familial, comparativement aux cas de violences physiques. Les cas de viol peuvent être gérés exclusivement entre femmes alors que les agressions physiques peuvent mobiliser plusieurs acteurs communautaires (chefs de famille, leaders religieux, leaders traditionnels). Comme l'indique un homme enquêté « *avant toute autre démarche de jugement nous avons des sages dans notre localité chez qui nous partons chercher conseils et solutions à nos problèmes ; puis nous portons plainte chez le chef de village qui essaie de solutionner le problème. En cas de rejet du jugement du chef de village ou en cas d'un désaccord persistant, nous référons l'affaire soit au commissariat, à la gendarmerie ou même si le cas nécessite des soins médicaux, nous nous transportons dans un centre médical. Il y a aussi l'association islamique en cas de nécessité ou de divorce. S'il y a un problème de couple et que la femme amène l'affaire au commissariat, c'est tout un lot de problèmes qui va s'abattre sur elle ; problèmes venant du côté du mari et de la société qui l'entourent, parce que dès que tu convoques ton mari, tu ne seras pas vue de bon œil et tu seras aussi diffamée et dénoncée à tort. La victime sera tout le temps, dans notre localité, discréditée, décriée et même dénigrée* ». (FGD homme Niamey).

Cependant, si le/la survivant-e-s est membre de la même communauté que l'auteur, le fait de ne pas pouvoir en parler aux tiers peut limiter la capacité de bénéficier d'un soutien. Dès lors, les actes de violence qui sont subis ne sont pas partagés et l'impact psychologique peut graduellement affecter la vie de la survivant-e. On peut de ce fait penser que les filles victimes de viol vivent une double peine, la première relative à l'absence de soutien du réseau familial et la seconde relative aux difficultés de pouvoir demander les autres services de prise en charge, de peur d'être stigmatisée.

Lorsque l'auteur n'est pas de la même communauté, le/la survivant-e bénéficie d'un réconfort de l'ensemble des membres de la communauté. Des prières peuvent être faites pour l'accompagner en vue de lui procurer le soutien moral.

Lorsque l'appui psychosocial est apporté par l'entourage et la communauté, la nature de la gravité de l'acte subi peut déterminer le réseau de partage de l'information. Les règles éthiques nécessaires ne sont pas systématiquement respectées. Dans le cadre des services fournis par les ONG et cliniques juridiques, des rencontres sont organisées avec le/la survivant-e en vue de lui apporter le réconfort nécessaire pour lui éviter de perdre l'estime de soi, d'avoir honte ou peur. Cette assistance vise à redonner confiance à la personne ayant subi la violence. Qu'il s'agisse de l'appui communautaire ou institutionnel formel, on constate généralement qu'il s'accompagne d'une prière et d'exhortations. La place de la foi y joue un rôle important comme dans toutes les autres formes de prise en charge, la religion musulmane étant un marqueur de la vie sociale.

La perception de la qualité des services et institution d'appui psychosocial peut donc varier aussi selon la proximité avec la personne. Les personnes enquêtées estiment dans l'ensemble que le réconfort aide et est satisfaisant, même s'il ne panse pas profondément les blessures subies. Compte tenu des souffrances profondes que subit le/la survivant-e, l'appui psychologique reste très apprécié parce que les autres formes de recours sont très limitées. La peur de porter plainte ou de se faire prendre en charge dans une formation sanitaire réduit la prise en charge à ce type de soutien. Dès lors, le réconfort reste très apprécié des enquêtés parce qu'en réalité, au regard du contexte socioculturel, c'est le seul soutien dont il/elle peut bénéficier de ses proches et des personnes à qui il ou elle peut décider de parler de ce qu'il/elle a subi. Face à la peur et à l'angoisse, l'appui psychosocial de l'entourage apparaît dès lors comme un apport important pour avoir le mental. C'est pour cette raison qu'un enquêté affirme : *« Ici on n'a pas ces lieux là pour aller chercher de l'aide. Et même s'il y en a, on ne le sait pas, mais si non les femmes sont vraiment violentées par leurs maris à un point où tu verras la femme parler seule et lorsqu' elle a où se confier peut-être chez une amie quand elle dira qu'elle veut aller porter plainte, son amie lui dira ce n'est bon car ça sera une honte. Et voulant quitter le domicile aussi elle ne pourra pas partir et laisser les enfants. Moi c'est tout ce que j'ai à dire »* (FGD femmes, Niamey).

En somme, les services d'appui psychologique permettent de rassurer, de mettre en confiance et au survivant d'avoir l'estime de soi afin d'éviter de plonger dans la peur ou d'avoir honte dans son entourage. Fondée sur le relationnel, ils contribuent à faire perdre de vue l'impact de la violence sur la vie de l'individu.

X.1.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC

La prise en charge psychologique reste l'une des prestations les plus offertes par les acteurs de prise en charge. Cependant, la plupart des acteurs rencontrés n'ont pas toujours reçu une formation appropriée pour un meilleur accompagnement des survivant-e-s. De ce fait, leur perception de la qualité des services traduit l'idée d'une prestation fournie au rabais et en l'absence de respect des procédures standards opérationnelles dans la majorité des

cas. Par ailleurs, l'inadéquation entre leur formation de base et les activités d'appui qu'ils sont amenés à mener pour soutenir les survivant-e-s constitue pour eux une des grandes faiblesses de la qualité des services fournis.

X.1.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations

La prise en charge psychosociale communautaire est généralement faite en prenant en compte le principe de « secret familial » et le contexte socioculturel. Dès lors, elle est basée sur une sélection des personnes à qui l'information peut être partagée. Dans les institutions formelles comme les ONG, les centres de santé et les services des forces de l'ordre, même si les services offerts peuvent répondre aux attentes des survivant-e-s, il reste que tous les principes directeurs peuvent ne pas être respectés et susciter chez les survivant-e-s un sentiment d'insatisfaction. Ainsi, plusieurs enquêtés ont relevé la question de la confidentialité à respecter qui n'est pas de rigueur, même lorsque les actes subis peuvent être d'une gravité ou entraîner la stigmatisation au sein de la communauté. Dans les services publics, les temps d'attente, les lourdeurs des procédures, la corruption sont autant de facteurs qui peuvent déteindre sur la perception de la qualité du service.

X.1.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'appui psychosocial sont relatives à la gestion de la confidentialité, les défaillances techniques et aux capacités des prestataires qui sont amenés à délivrer ces services. Dès lors, les prestations peuvent être fournies avec des défaillances techniques qui sont ignorées à la fois des bénéficiaires et des prestataires eux-mêmes dans la mesure où ils ne disposent pas de procédures standards opérationnelles ou n'ont pas bénéficié d'une formation adaptée.

X.2. Perception de la qualité des services de prise en charge socioéconomique et des barrières à leur utilisation

Peu d'institutions apportent en plus des autres types de services de prise en charge (psychosocial, sanitaire et juridique) un appui économique. La prise en charge socioéconomique est fréquente dans les zones de réfugiés et sous intervention du HCR, et dans les zones du programme Spotlight.

X.2.1. Opinions des populations sur la qualité des services de PEC socioéconomique

Les activités génératrices de revenu et les transferts financiers dont peuvent bénéficier les survivantes restent très appréciés dans la mesure où ils peuvent faciliter leur autonomisation socioéconomique.

X.2.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC socioéconomique

Les appuis donnés aux bénéficiaires visent à les soutenir pour leur permettre de vivre plus tard à leur propre compte, compte tenu de la stigmatisation et des difficultés d'intégration sociale et de mariage. D'après quelques prestataires, la perception que les bénéficiaires ont de ce type d'appui est souvent tronquée au regard du contexte de pauvreté. Ils pensent pouvoir résoudre désormais tous les problèmes auxquels ils sont confrontés par ce type d'appui alors que les ressources qui leur sont mises à disposition sont très modestes. Par ailleurs, les réticences sont observées dans l'acceptabilité des formations et d'appui à l'auto-installation. Dès lors, les différences de perception de l'utilisation des ressources et du but de ce type d'assistance génèrent des conflits entre prestataires et bénéficiaires et une perception négative du rôle que jouent les institutions qui sont chargées de leur fournir ces services.

X.2.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations

Même si les services d'assistance socioéconomique peuvent aider à l'autonomisation, les montants mis à disposition des bénéficiaires leur semblent toujours limités pour assurer une autonomisation. En revanche, les formations qui leur sont offertes leur permettent de mener des activités agropastorales. Les bénéficiaires peuvent souvent trouver les méthodes de ciblage peu adaptées à leur réalité.

X.2.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services

Les principales difficultés sont liées aux capacités d'épargne des bénéficiaires et aux critères de ciblage.

X.3. Perception de la qualité des services de prise en charge médicale et des barrières à leur utilisation

X.3.1. Opinions des populations sur la qualité des services de PEC médicale

Comme l'indiquent les résultats du volet quantitatif, qu'il s'agisse des violences physiques ou des violences sexuelles, y compris le viol, l'utilisation des services de santé par les survivant-e-s reste marginale. De l'avis des enquêtés, cette faible utilisation est associée au contexte socioculturel, les filles victimes de viol étant mal perçues dans la société et plus spécifiquement par leurs parents qui ont d'abord tendance à leur rejeter le tort. La peur d'être culpabilisée et de subir un second traumatisme est au centre de cette tendance à ne pas en parler et à ne pas solliciter une prise en charge sanitaire. D'après un responsable d'une ONG, *« dans tous les foyers il y'a la violence, mais les femmes ne veulent pas en parler. Les femmes ne veulent pas sortir pour dire ce qu'il a dans leur foyer, elles vivent silencieusement avec ce fardeau-là* » (Responsable ONG, Tillabéri).

Même lorsque les services sont disponibles comme dans les chefs-lieux de Région, la tendance au non recours à la prise en charge sanitaire s'observe dans plusieurs cas. Dans ce contexte, l'analyse de la perception de la qualité des services reste limitée par l'ampleur du taux d'utilisation.

A partir de quelques récits de vie, il a été demandé aux filles victimes de viol si elles ont eu recours à une prise en charge médicale. Il ressort que généralement le recours aux services de santé est tardif et ce durant la prise en charge de la grossesse. La peur que la jeune fille puisse avoir d'informer son entourage sur l'acte subi l'amène à ne pas solliciter ce type de prise en charge.

En revanche, pour ceux dont les cas ont conduit à une consultation médicale (test VIH, test de grossesse, etc.), les prestations reçues ont été appréciées parce qu'elles ont été combinées avec l'appui psychologique. En outre, parce que ces prestations leur ont permis de réduire les multiples risques sanitaires qu'elles ignoraient, elles apprécient l'accueil, la disponibilité et l'accessibilité des coûts compte tenu des niveaux de vie des parents.

X.3.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC médicale

D'après les prestataires, la qualité des services offerts ne répond pas aux normes en matière de prise en charge parce que le paquet minimum de services attendu n'est pas souvent offert, faute d'un plateau technique adéquat. A titre d'illustration en cas de viol, les PEP kits ne sont pas souvent disponibles. De même, dans les formations sanitaires la délivrance des certificats médicaux n'est pas systématique. Il n'existe pas souvent de médecins légistes assermentés pour accompagner les procédures.

X.3.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations

Parmi les services qui peuvent être offerts aux survivant-e-s, la prise en charge médicale et l'appui psycho social ressortent des enquêtes qualitatives comme ceux qui répondent au mieux aux attentes des populations. Si l'appui psychosocial retient leur attention à cause du réconfort qu'il permet d'avoir et qu'il procure à toute personne touchée, l'assistance médicale est plus appréciée à cause de l'accueil qui peut être donné aux usagers. Même si la demande de service de santé dans le cadre de la prise en charge reste marginale, les populations affirment qu'elles répondent à leurs attentes dans la mesure où ce type de prestation reste associé à l'image générale qu'elle peut avoir des services de santé qui sont peu touchés par la corruption et le népotisme. L'absence de pratique de corruption constitue aussi un facteur d'appréciation de la qualité. Cependant, ces services leur posent également quelques difficultés. L'appréciation que les survivant-e-s ont généralement des services de santé reste associée à l'association de l'assistance médicale à une assistance morale. Deux types de prestations peuvent y être offerts conjointement. A ce titre, une survivant-e déclare *« Quand j'ai été violée par le marabout, on m'a amené à l'hôpital selon moi j'ai beaucoup aimé leur aide, quand ils m'ont amené à l'hôpital, ils ont veillé sur moi jusqu'à ce qu'on finisse le traitement. Après, ils nous ont ramené à la maison. J'étais dépassée, mais ils m'ont apporté le soutien moral, en plus des soins, ça m'a beaucoup aidé. C'est celle qui nous a reçu qui nous a même dit comment on peut faire pour poursuivre ce monsieur parce que nous on ne connaissait rien de tout ça »* (Récit de vie Agadez).

X.3.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services

Parmi les difficultés qui déteignent la perception de la qualité des services de prise en charge médicale, on peut citer la gestion confidentielle des cas et le dispositif institutionnel de prise en charge. D'après les POS, la prise en charge des cas est bâtie autour d'un certain nombre de principes directeurs dont la confidentialité, la garantie de la sécurité de la personne affectée. Dans la pratique, plusieurs enquêtés relèvent que ces principes ne sont pas toujours respectés, les personnels impliqués étant souvent de la communauté d'une part et d'autre part parce que les documents administratifs ne sont pas conservés avec la plus grande discrétion. S'agissant du dispositif institutionnel de prise en charge, les cas de fistules sont gérés avec des catégories de personnels et des services souvent spécialisés qui contribuent à ne pas préserver l'image de la personne victime au sein de sa communauté. Cette réalité peut limiter d'ailleurs la demande de service par les femmes qui ont peur d'être stigmatisée *« comme celles qui ont déjà eu les relations sexuelles »* (Entretien personnel sanitaire).

Sur un tout autre plan, les problèmes de genre sont posés par quelques enquêtés qui estiment que les services délivrés aux femmes sont souvent assurés par les hommes alors qu'il y a des « choses qui ne peuvent pas être échangées dans ces conditions ». Dès lors, la peur et la honte peuvent limiter la demande de service. Pour un prestataire de service, les femmes se sentent plus à l'aise avec les femmes et elles peuvent d'ailleurs dans ce contexte de proximité mieux partager toutes les conséquences subies pour une meilleure prise en charge. Dans le cas contraire, il est vraiment difficile d'accéder à la vie intime de la survivante, de pouvoir apprécier la profondeur des traumatismes et de lui apporter le soutien et l'assistance médicale nécessaire.

X.4. Perception de la qualité des services de prise en charge judiciaire et des barrières à leur utilisation

X.4.1. Opinions des populations sur la qualité des services de PEC judiciaire

Comme les services de prise en charge sanitaire, le niveau d'utilisation des services judiciaires reste faible. En effet, compte tenu de l'importance des violences conjugales dans les cas de VBG, les femmes ont généralement peur d'engager des poursuites contre leur conjoint. Socialement, une femme qui le fait, est l'objet de discriminations sociales. De peur d'être également répudiées, elles auront généralement tendance à garder sous silence les cas de violences qu'elles peuvent subir.

On observe que ce type de recours semble plus important chez les jeunes filles non mariées, et qui généralement sont victimes d'abus sexuels et de viols notamment. Mais leur perception de la qualité des services reste déterminée par les conditions d'accueil, de traitement de leurs dossiers, de possibilité de les aider à avoir leur droit. C'est pour cette raison qu'une image d'insatisfaction se dégage généralement des entretiens car les services restent lents, complexes, lourds et souvent entachés de pratiques de corruption. Très souvent plusieurs personnes enquêtées ont souligné le fait que les témoins refusent de se rendre disponibles surtout lorsque c'est une femme qui a décidé de porter plainte.

En outre, il peut arriver que des témoins cités par la victime ne parviennent pas à faire des témoignages en sa faveur, de peur d'être rejetés par leur communauté. Dans cet environnement, les prestations en matière de prise en charge judiciaire sont fortement marquées du sceau du contexte socioculturel qui ne donne pas assez de possibilité aux femmes victimes d'abus de faire valoir leurs droits. L'insatisfaction est également liée à la tolérance administrative qui fait régner l'impunité en protégeant tacitement les auteurs de violences. Par ailleurs, la non application rigoureuse des textes déteint l'image que les femmes victimes peuvent avoir de ces services. C'est dans ce sens qu'une enquêtée victime de viol affirme *« c'est souvent les membres de la famille et quelqu'un d'une grande responsabilité dans la famille et on ne pouvait pas en parler, la fille dit que c'est lui et lui il dit non surtout si les parents de la fille sont pauvres tu es obligé de fermer ta bouche et laisser tout dans les mains de Dieu ou bien on va coller la grossesse à un de ses copains c'est lui qui va accepter l'enfant* » (FGD femmes Agadez)

X.4.2. Opinions des prestataires sur la qualité des services de PEC

La capacité des prestataires à assurer une bonne prise en charge dépend aussi de la capacité des victimes à porter auprès des services compétents leurs plaintes. Or, comme l'affirme un prestataire, *« Quand il s'agit d'une femme et son mari ils ont un problème on peut montrer à la femme que voilà la route voilà le chemin à suivre mais on ne peut pas se substituer en elle pour faire un certain nombre de choses on ne peut qu'accompagner nous on accompagne. Comme je vous l'avais dit c'est la réticence des victimes de VBG elles-mêmes qui ne veulent pas venir, souvent ce qui peut menacer certaines femmes c'est ne pas qu'elles veulent pas venir dire mais ce qu'elles ont peur du mari, souvent il y'a la peur, souvent il y'a cette réticence-là, elle peut pas venir dire pour que après si le mari a des problèmes la société va l'accusé tout ça là sa limite »* (Entretien responsable service régional, Agadez). En outre, ajoute un autre, *« les difficultés c'est même au niveau des victimes, pourquoi je dis cela parce qu'elles ne veulent pas venir à la direction, je sais que aujourd'hui dans cette ville il y'a beaucoup de cas de VBG mais les intéressées même ne veulent pas venir. Pourquoi, parce que pour beaucoup quand elles viennent elles disent qu'elles sont victimes de VBG par exemple c'est comme si elles sont venues s'exposer alors que ce n'est pas le cas, ce n'est pas comme si elle est le dire à quelqu'un c'est un service il y'a le secret professionnel, nous on a pas le droit d'aller raconter ou de dire x. y. Secondo c'est même quelque part dans notre culture parce que certaines femmes même si elles subissent ces violences-là, elles pensent que en venant le dire à la direction c'est comme si*

on va l'accuser de vouloir emprisonner son mari, parce qu'il sera appelé c'est une chaîne comme je te l'ai dit si elle vient ici ça peut remonter à la justice et on peut appeler l'auteur vous voyez ? Donc pour certaines femmes c'est pour éviter tout ça là. Elles pensent qu'elles vont mettre leur mari dans des problèmes ou bien elles vont exposer leur vie et tout le monde va savoir ce qu'elles sont en train de vivre et ça les freinent. Beaucoup vivent ces violences là mais elles n'osent pas en parler elles préfèrent garder ça en silence. On a cette réticence des femmes-là qui ne veulent pas parler, qui ne veulent pas venir dire ce qu'elles vivent » (entretien responsable régional Agadez) "

X.4.3. Adéquation des services offerts aux attentes et besoins des populations

La perception que les communautés ont d'une manière générale de chaque type de VBG a une influence sur la perception de l'adéquation des services de prise en charge avec leurs attentes spécifiques. Ainsi, il existe autour des VBG des croyances, elles-mêmes déterminées par le contexte socioculturel qui fait qu'il est difficile souvent de parler de certains types d'actes subis à des tiers.

La plupart des services travaillant dans le domaine de la prise en charge juridique relèvent du domaine public. De ce fait, ils connaissent comme d'autres services publics des dysfonctionnements qui peuvent conduire à leur inadéquation avec les attentes des populations. Parmi ces dysfonctionnements, on peut citer le manque de personnel, les carences en matériels de bureau. En outre, d'autres types de comportements peuvent être développés par les agents publics et produire auprès des populations un sentiment d'insatisfaction : la corruption, les absences et retards au service, entraînant la non continuité du service public. Ces multiples dysfonctionnements font que les services ne sont pas toujours en adéquation avec les attentes des populations qui, dans l'espoir de bénéficier de leurs droits, peuvent être abusées. A ce titre, les enquêtés indiquent qu'une personne accusée peut faire interrompre la procédure à cause de son statut social et de ses privilèges. Les inégalités sociales dans le traitement des usagers conduit à une mauvaise perception des services et de leur adéquation aux attentes des populations.

X.4.4. Difficultés rencontrées par les populations pour l'utilisation des services

Dans le cadre de l'assistance judiciaire, les principales difficultés qui déteignent la perception de la qualité du service sont liées à l'impunité, la corruption, la lourdeur des procédures, les coûts des procédures et le mauvais accueil dont les victimes peuvent faire l'objet. Par ailleurs, la perception de la qualité des services reste associée au fait que les droits des plaignants ne sont pas toujours respectés. Les auteurs peuvent user de leur statut, de leurs privilèges pour corrompre les agents de police ou de gendarmerie en vue d'interrompre les procédures. Un enquêté à Diffa déclare à ce sujet que *« Quand les gens partent se plaindre, le policier-même ne vous accueille pas, et vous ne trouverez pas le comité de protection qui a été désigné pour vous faire l'intermédiation. Cela décourage de retourner vers eux si quelque chose nous arrive encore. On connaît beaucoup de cas où les femmes se plaignent sans qu'elles soient reconnues dans leur raison car les hommes ont les moyens et peuvent corrompre la police. On est dans une société où la femme a toujours tort. En plus dans notre contexte on ne peut pas avoir raison face à un riche »* (FGD hommes Diffa).

Elles peuvent induire le découragement des survivant-e-s et dans une certaine mesure l'abandon des procédures. De même, il ressort des entretiens avec les femmes que la pression sociale et la perception d'une personne qui a décidé d'engager un recours sont de nature à limiter le suivi et l'aboutissement de la procédure.

Comme l'indique une femme lors d'une discussion de groupe « *C'est vraiment difficile pour aller dans ces centres et chercher de l'aide surtout si vous avez des enfants. Les enfants ne te pardonneront jamais d'avoir convoqué leur père et même la famille du mari dira de te divorcer car tu n'es pas une femme et ton mariage prendra fin pourtant toi qui tu es allée rechercher de l'aide. Ici nous avons seulement besoin d'une personne qu'elle soit du village où pas qui va nous conseiller et nous sensibiliser et chez qui nous pouvons chercher refuge ou aide. Ici si tu pars dans ces endroits pour chercher de l'aide ça sera un problème. Car la femme va rechercher de l'aide pour qu'on stabilise son foyer mais il y aura toujours des tierces personnes qui viendront pour dire à l'homme de te divorcer parce qu'une femme qui convoque son mari n'est pas une femme mariable* » (FGD femmes, Niamey).

Dans certains cas, les plaignant-e-s eux-mêmes peuvent dans ce contexte décider d'abandonner la procédure et subir en retour dans leur entourage familial et communautaire des railleries. C'est d'ailleurs cette réalité qui limite le recours à une prise en charge juridique par les survivant-e-s même lorsque l'acte qui a été subi est d'une gravité. L'enquête quantitative a révélé le très faible niveau de recours aux services de prise en charge juridique qui peut se traduire d'une part par l'ignorance des procédures et des droits mais aussi et surtout par cette perception des usagers du recours et de la qualité du service chargé d'assurer cette assistance aux personnes affectées.

Une autre difficulté est liée à la question de l'interopérabilité entre les différentes entités impliquées dans la prise en charge. En effet, la collaboration entre les différents services ne contribue pas efficacement à une prise en charge intégrée. Souvent cloisonné, le système de référencement ne fonctionne pas toujours convenablement pour permettre aux survivant-e-s de bénéficier d'une prise en charge holistique. Liée aussi aux capacités limitées des acteurs impliqués et à l'absence de cadre de concertation, cette faiblesse peut conduire aux perdus de vues. Ainsi, un responsable d'un service à Agadez affirme *« En fait nous notre mission se limite vraiment au soutien moral de la victime on ne peut pas être devant pour aller à la justice ou autre non, même si on informe les autorités on les informe et on donne à la victime la chance d'aller se faire expliquer mais nous on ne prend pas le devant pour aller le faire. Mais la victime on l'a poussé et on va on intervient pour dire qu'une telle voilà son problème voilà son problème faites quelque chose et c'est à elle de faire le travail on ne peut pas nous mettre à sa place pour porter plainte ou autre mais on peut la conduire faire ce qu'elle fait c'est entre elle et son...* » (Responsable ONG, Agadez). Ce cloisonnement des services ne permet pas toujours aux usagers et survivant-e-s d'avoir accès à l'ensemble de la prise en charge. Les services de prise en charge psychologique ne collaborent pas toujours avec tous les autres pour faciliter le référencement en vue d'une meilleure prise en charge holistique des cas. Ainsi, nombre de personnes victimes de VBG peuvent se retrouver sans assistance parce que les premiers services ne les ont pas accompagnés à retrouver d'autres services en vue d'une prise en charge complète. Parfois, l'éloignement des autres services peut justifier ce manquement. Or la qualité de la prise en charge suppose aussi que les survivant-e-s aient la possibilité une fois enrôlées d'être accompagnées pour une prise en charge complète.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

• Conclusion

La problématique des violences basées sur le genre reste aujourd'hui une préoccupation importante. C'est pourquoi le Niger a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux et a mis en place une stratégie nationale en vue d'enrayer le fléau qui touche à la vie de nombreux citoyens et citoyennes. Mais, en dépit de cette avancée sur le plan juridique, le phénomène persiste.

Ainsi, les résultats de l'enquête quantitative mettent en relief l'importance de la question selon les types de VBG.

S'agissant des **VBG en général**, l'enquête montre que la **prévalence globale des VBG** au cours de la vie est de 29,0%, soit respectivement 38,2% chez les femmes et 16,3% chez les hommes.

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, la prévalence globale des VBG est de 4,8%, soit 7,8% chez les femmes et 2,0% chez les hommes.

Parmi les enquêtés ayant déclaré avoir déjà subi une VBG au cours de leur vie, 10,0% ont été victime d'une VBG au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, soit 13,8% chez les femmes et 4,9% chez les hommes.

Les **principaux déterminants globaux** des VBG chez les femmes sont la région de résidence, le milieu de résidence, l'alphabétisation et le niveau de vie du ménage ; et chez les hommes, les principaux facteurs qui déterminent les VBG sont le groupe d'âges, la région de résidence et le milieu de résidence.

S'agissant de la **maltraitance psychologique**, il ressort de l'enquête que 17,4% des personnes enquêtées ont été victimes de maltraitance psychologique/émotionnelle au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (21,8%) que chez les hommes (11,4%). Au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, la prévalence s'établit à 4,8% dont 5,8% des femmes et 3,6% des hommes. La prévalence de la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête parmi les enquêtés ayant déclaré avoir subi une VBG au cours de leur vie est de 12,6%, avec 15,8% chez les femmes et 8,7% chez les hommes.

Le **déni de ressources, d'opportunités et de services** sévit différemment les femmes et les hommes. En effet, 10,1% des personnes enquêtées ont été victimes de déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (14,6%) que chez les hommes (3,9%). Parmi les personnes ayant déclaré en être victimes au moins une fois de leur vie, 12,3% ont été victimes du déni de ressources, d'opportunités ou de services au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est plus importante chez les femmes (20,0%) que chez les hommes (3,6%). Ce type de VBG touche plus la région de Dosso (21,6%).

S'agissant des **agressions physiques**, la prévalence des agressions physiques au cours de la vie est de 8,3% (soit 12% chez les femmes contre 3,3% chez les hommes) alors que la prévalence des mêmes actes subis au cours des 12 douze mois est de 1,7% (soit 2,3% chez les femmes contre 0,9% chez les hommes).

Concernant **les agressions sexuelles**, y compris le viol, la prévalence reste plus faible, quels que soient les caractéristiques des enquêtés et le sexe de l'enquêté. Les femmes et les filles sont les plus affectées par ce type de violences. Au cours de leur vie, 3,9% des personnes interrogées ont déclaré avoir subi au moins un acte d'agression sexuelle (soit 5,1% chez les femmes contre 1,8% chez les hommes). La prévalence des agressions sexuelles au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête est de 0,3% (0,5% chez les femmes et 0,1% chez les hommes). Parmi les enquêtés ayant déclaré avoir subi un acte d'agression sexuelle au cours de leur vie, 8,1% l'ont subi au cours des douze derniers mois. Globalement, 1,8 % des femmes enquêtées ont déclaré avoir subi un acte de **viol** à un moment de leur vie et 0,3% l'ont subi au cours des 12 derniers mois. Chez les hommes, cette prévalence est de 0,1% au cours de la vie.

Le risque pour une femme de subir le **mariage forcé** varie d'une région à l'autre et selon le milieu de résidence, et s'atténue avec l'augmentation du niveau d'instruction et du niveau de vie. Si l'ampleur du mariage forcé semble marginale, plus d'un enquêté sur deux (53,4%) âgé de 20-24 ans a déjà contracté une union avant l'âge de 18 ans. Le phénomène de mariage des enfants touche principalement les filles. Cette pratique reste élevée dans la quasi-totalité des régions du Niger mais s'atténue avec l'augmentation du niveau d'instruction et du niveau de vie.

Parmi les enquêtées âgées entre 25 et 29 ans au moment de l'enquête, environ une femme sur quatre (24,9%) était déjà mariée avant l'âge de 15 ans. Ce qui traduit la précocité de l'entrée en union et l'importance du phénomène de **mariage des enfants** dans le pays. Près de deux femmes sur trois (63,6%) étaient déjà en union à 18 ans. Chez les hommes par contre, l'entrée en union est assez retardée comparativement aux femmes. En effet, si dans l'ensemble près de la moitié des femmes enquêtées (41,9 %) ont déjà contracté une union avant l'âge de 18 ans, cette proportion n'est que de 3,0% chez les hommes.

En outre, la complexité entre les VBG est démontrée dans le cas du Niger où les cas de **viol** renvoient ou sont concomitants à d'autres types de violences basées sur le genre comme l'agression sexuelle, la violence physique, l'agression psychologique et émotionnelle, le déni de ressources, d'opportunités et de services.

Divers facteurs permettent de comprendre les fondements du phénomène.

Au niveau individuel, les caractéristiques individuelles des enquêtés montrent des différences de risque d'être victime de violence. Quel que soit le contexte où survient la violence et le type de violence, les résultats de l'enquête quantitative ont montré que la vulnérabilité est différentielle selon le profil sociodémographique, socioéconomique et socioculturel des victimes. Des différences régionales et ethniques importantes sont relevées selon le contexte où se produisent les violences.

Au niveau communautaire, l'imaginaire collectif qui considère la femme comme être inférieur à l'homme constitue un facteur de la persistance des violences envers les femmes. L'intériorisation par la femme elle-même de son infériorité par rapport à l'homme renforce cette situation d'autant plus qu'elle est très souvent dotée de faibles capitaux financiers (revenus et occupation principale) et culturels (connaissances de leurs droits, niveau d'instruction, alphabétisation). La dépendance économique, sociale et décisionnelle des femmes vis-à-vis des hommes peut permettre de comprendre leur exposition à certaines violences, notamment dans les sphères privées (famille et couple) et dans les sphères publiques (milieu de travail, espace public, milieu scolaire). Cette position de la femme est ressortie des cas de violences subies de la part de l'enseignant, du conjoint ou du maitre coranique.

Au niveau sociétal, l'impunité et la corruption dans les services publics sont de nature à favoriser une culture de la violence et la vulnérabilité des plus pauvres. En outre, les conflits armés et troubles socio-politiques font que le risque de subir une violence physique et sexuelle tend à augmenter pendant ou après des conflits armés. Le harcèlement sexuel s'exerce principalement dans le milieu éducatif, notamment dans les établissements scolaires et écoles coraniques (makaranta). Un environnement de promiscuité est favorable à la survenance de certains actes de violences comme le viol, l'inceste, les coups et blessures et les propos injurieux. En effet, l'enquête qualitative montre que nombre de familles vivent cette situation de promiscuité à cause de la précarité. Ce qui rend vulnérable les plus jeunes filles, notamment les élèves, les travailleurs du secteur informel et les femmes, surtout lorsqu'elles ne sont pas formellement mariées comme c'est très souvent le cas dans les localités enquêtées. Les données qualitatives montrent également que dans les contextes sociaux où les normes sociales favorisent l'inégalité entre les sexes, où les communautés ne punissent pas les auteurs, notamment les hommes qui pratiquent la violence physique ou sexuelle contre les femmes, et où la violence contre les femmes est considérée comme normale ou justifiée, on peut y retrouver plus de victimes et le risque de récidive de la part des auteurs est fréquent, notamment pour les viols, les agressions sexuelles, les violences physiques et les dénis de ressources, d'opportunités et de services.

Les résultats de l'enquête montrent qu'il y a un contraste entre la proportion de victimes de violences et celle de personnes qui décident de partager l'information sur l'abus subi, en dépit des risques et conséquences encourus. Faute de déclaration systématique dans les délais requis, les nouvelles violences viennent encore grossir les effectifs des victimes de violence non déclarées et non prises en charge par les juridictions et les services d'assistance psychologique. En outre, en plus des déclarations ou de recours tardifs aux juridictions, on observe qu'un nombre très important de victimes décident de ne pas en parler ou porter plainte. Des victimes sont donc invisibles et perdues de vue, dans les villes comme dans les campagnes.

L'analyse du processus de prise en charge montre qu'il y a un certain nombre de facteurs ou de goulots d'étranglement qui peuvent justifier ce phénomène « perdus de vue », c'est-à-dire les victimes de violences qui ne se font pas prendre en charge par des services compétents. Ces facteurs se situent à deux niveaux au moins : au niveau institutionnel et au niveau des acteurs. Ainsi, les enquêtes qualitatives à travers les entretiens réalisés avec les victimes, leurs proches ou les professionnels/prestataires de services montrent que les raisons de ce déficit sont multiples : l'engagement timide et les faibles capacités des services spécialisés, les mauvaises pratiques de terrain notamment chez les professionnels (professionnels de la santé, officiers de police judiciaire, responsables de tribunaux/parquets) la non application de la loi et des textes sur la gratuité de certains services, l'absence d'inscriptions budgétaires, la complexité et le coût des procédures, la pauvreté ou la négligence des victimes ou de leurs parents/proches, l'absence de mécanismes de coordination entre les intervenants, la méconnaissance de la procédure par les victimes/parents ou proches, mais aussi à des problèmes structurels tels que les dysfonctionnements de l'administration, etc.

Par ailleurs, la proportion de victimes qui décide de faire recours à une instance de prise en charge judiciaire en faisant une plainte et celles des victimes qui fait établir un certificat médical reste largement très faible, quels que soient le type de violence, le lieu où survient la violence, l'auteur de la violence ou la période de référence. Le problème est encore plus préoccupant lorsque l'auteur est un membre de la famille de la victime ou connue d'elle. On constate par ailleurs que les chefs de quartier jouent un rôle important dans la médiation sociale lorsque survient un acte de violence. Or, ces derniers ne sont pas toujours suffisamment outillés pour faciliter la réparation des dommages, soit à cause de leur ignorance du droit en la matière, soit à cause des exigences socioculturelles qui recommandent la médiation traditionnelle.

Les résultats de cette étude montrent aussi que la survenance des VBG ne s'accompagne pas toujours soit d'un partage de l'information avec les tiers ou de la décision de recourir à une prise en charge appropriée. Malgré les conséquences et la perception de la gravité, les violences sont marquées par un grand silence des victimes, soit à cause de leur banalisation, soit à cause de la peur de représailles ou surtout de la stigmatisation notamment lorsqu'il s'agit de femmes. Porter plainte contre un parent ou un conjoint reste socialement très mal perçu et de peur d'être stigmatisées, les femmes préfèrent garder le silence.

Quelle que soit la personne victime, les violences causent des dommages à celui ou celle qui la subit. Ainsi, l'enquête montre qu'on peut retrouver diverses conséquences dont : les grossesses non désirées ; les risques de contamination aux IST, VIH et Sida ; des blessures graves avec hémorragies ; le prolapsus des organes génitaux et fistules obstétricales ; les blessures physiques ; la stigmatisation et le rejet par la famille et par la communauté, certaines victimes de violence sexuelle étant perçues comme des prostituées ou des femmes aux mœurs légères. On note également le grand silence qu'il y a autour des actes de violences basées sur le genre, notamment lorsque les auteurs sont membres du réseau familial. Par peur de représailles, les victimes de viol par exemple ont honte de rendre public le délit subi. De ce point de vue, les conséquences psychologiques sont également importantes dans un environnement où les femmes n'ont pas les possibilités de s'exprimer librement sur les atrocités qu'elles subissent. Cette situation reste aussi associée au fait qu'il est difficile aux femmes de se faire prendre en charge ou de recourir à une prise en charge juridique, judiciaire, médicale, faute de moyens ou même à cause de l'ignorance de leurs droits ou des procédures requises.

A partir de données provenant d'une enquête couplant les méthodes qualitatives et quantitatives, cette étude montre que les violences basées sur le genre sont multiformes et de prévalence différenciée selon le sexe, l'âge, la localité et le type de violence. Quel que soit le type de violence considéré, les femmes sont plus affectées que les hommes et parfois par les actes les plus graves ; ce qui entraîne des conséquences physiques, sociales, psychologiques, économiques, sanitaires, etc. Dans le contexte nigérien, la violence contre les femmes se reproduit dans des rapports inégaux de genre à l'échelle domestique et sociétale.

Dans un tel contexte, l'analyse de la typologie des violences basées sur le genre au Niger fait ressortir sept grandes catégories de violence ayant des causes et des manifestations diverses. Les auteurs de ces violences se retrouvent dans tous les secteurs de la vie sociale, avec des fonctions et niveaux de responsabilité variés.

Les conséquences des actes de violences basées sur le genre sont également multiformes et apparaissent aux niveaux psychologique, physique et social. Elles affectent non seulement la victime directe, mais aussi touchent son entourage proche, sa communauté et même la société toute entière.

Il convient de noter que, si la femme est plus exposée aux VBG que l'homme, c'est de par l'image que la société a d'elle et au statut social qui lui est conféré. Ainsi, le rapport de force offert par une société inégalitaire permet aux hommes d'abuser de leurs partenaires ou de les « instrumentaliser ».

Les informations fournies dans le cadre de cette étude sur les cas de violence basées sur le genre aident à améliorer les réponses au regard du contexte socioculturel marqué par un grand silence autour des abus subis par les femmes et une quasi absence de recours

pour rétablir leurs droits ou encore garantir leur état de santé physique, mentale et psychique. Cette analyse a permis de mieux cerner l'ampleur du phénomène et de mesurer l'impact négatif des différentes formes de violence.

Les résultats de cette étude justifient la pertinence de la Stratégie nationale élaborée pour faire face à ce phénomène qui affecte de façon disproportionnée les femmes et les hommes. Les principales problématiques soulevées par ces résultats concernent les défis suivants :

- le renforcement du cadre juridique et la vulgarisation des dispositions juridiques concernant les VBG ;
- le renforcement de la coordination entre les différentes parties prenantes en vue d'assurer la prise en charge multisectorielle et holistique des cas de VBG dès leur survenance ;
- le renforcement des capacités institutionnelles des services impliqués dans la prise en charge en vue d'améliorer la qualité des services ;
- le renforcement des capacités techniques des personnels impliqués dans la prise en charge holistique ;
- le renforcement de l'état de droit et la lutte contre l'impunité ;
- le renforcement du dispositif d'interopérabilité et de référencement entre les différentes parties prenantes ;
- la mobilisation sociale et communautaire en vue d'accroître la prise de conscience autour des conséquences des VBG et en vue de réduire les pratiques néfastes et le silence autour des VBG ;
- l'harmonisation des approches et pratiques de terrain dans le cadre de la prise en charge à travers des procédures opérationnelles harmonisées ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la société civile en vue de les rendre plus opérationnels et efficaces.

Compte tenu de ce qui précède, cette étude permet de façon prospective de focaliser la lutte contre ce fléau atour des axes suivants :

- ***la prévention des VBG*** : il s'agira de poursuivre des interventions contribuant à un changement durable des mentalités et des comportements à caractère sexiste et visant à perpétrer contre les femmes des actes de violence socialement tolérés ;
- ***l'assistance aux victimes/survivant-e-s*** : il s'agira d'assurer que les dispositifs nécessaires à l'identification de cas de VBG et à une prise en charge adéquate soient fonctionnels puis culturellement et économiquement accessibles à tous les citoyen-ne-s ;
- ***la lutte contre l'impunité*** : il s'agira d'inciter les populations à faire recours aux institutions judiciaires face à toute infraction commise à l'égard des femmes/des filles et d'assurer la protection des survivant-e-s au cours de procédures de poursuite des auteurs ;
- ***le renforcement des moyens techniques et opérationnels des services de prise en charge*** à travers la mise en place d'un cadre législatif et des autres moyens techniques et financiers indispensables à la mise en œuvre de la Stratégie nationale ;
- ***le renforcement de la prise en charge multisectorielle et holistique des cas de VBG*** : il s'agira d'assurer aux survivant-e-s un accès à la prise en charge médicale, psychosociale, juridique et judiciaire ainsi qu'un appui pour une réintégration socioéconomique de qualité et adaptée au contexte socio-culturel ;

- ***la coordination multisectorielle et la collecte des données:*** il s'agira d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs impliqués dans la PEC en vue de faciliter un référencement vers les structures spécialisées, en respectant les procédures standards opérationnels et en procédant systématiquement à la documentation des cas selon les normes éthiques requises.

Recommandations

A la persistance des VBG et leur recrudescence, des actions doivent être menées à plusieurs niveaux. Il faudra cependant, en plus de l'approche répressive, procéder à une réorientation paradigmatique articulée autour de la prévention. Celle-ci doit s'appuyer sur la jonction des actions des différents acteurs de la société civile. Il faut au niveau des pouvoirs publics former les personnels chargés de l'accueil et du traitement des VBG dans les institutions publiques pour faciliter la prise en charge des cas et favoriser la dénonciation. Les organisations de la société civile pourraient renforcer leurs interactions et s'inscrire dans des dynamiques de mutualisation des stratégies pour éviter la dispersion des moyens, en unifiant aussi les cadres d'intervention.

Sur un autre aspect, le combat de la sensibilisation sur les VBG et de la prévention des VBG, ne doit pas être mené par des acteurs isolés, mais plutôt impliquer aussi bien les décideurs publics que les acteurs à la base. Cela permettra de mettre en valeur les capacités et stratégies endogènes des communautés locales à faire face aux VBG. C'est d'ailleurs pour cette raison que les travailleurs interrogés optent plus pour un renforcement de la communication que pour l'adoption de mesures répressives contre les VBG dans les milieux professionnels. Le dialogue social est un concept à opérationnaliser pour prévenir efficacement les violations des droits humains dans les espaces de travail.

Les principaux défis évoqués ci-dessus nécessitent une formulation des recommandations suivantes au regard des orientations stratégiques suggérées :

Domaine stratégique	Recommandations et actions majeures à mener	Responsables et acteurs impliqués	Niveau de priorité 1 = Elevé 2 = Moyen
Prévention des VBG	Prévenir les comportements à risque chez les adolescent-e-s scolarisé(e)s et en dehors de l'école	MPFPE + MEN + ONG	2
	Renforcer le plaidoyer en faveur de la prise en compte des VBG dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement	PTF + MPFPE	1
	Renforcer les activités de prévention de la stigmatisation des survivant-e-s	MPFPE	1
	Elaborer des outils de communication et de sensibilisation à grande échelle en langue locale	MPFPE + ONG	1
	Renforcer les activités de mobilisation communautaire et de sensibilisation sur les VBG	MPFPE + ONG+ Radios communautaires+ Chefs traditionnels	1
	Renforcer les capacités des associations féminines et de jeunes dans les stratégies de lutte contre les VBG	MPFPE + ONG	1
	Former les leaders communautaires sur les VBG	MPFPE + ONG	1
Assistance aux victimes de VBG	Renforcer les services essentiels pour les VBG au niveau des services sociaux et des écoles	MPFPE + ONG+ MEN	1
	Renforcer la confidentialité dans la gestion des cas de VBG	MPFPE + ONG + Gendarmerie + Police	1
	Créer une ligne verte pour l'assistance et l'orientation des victimes de VBG	MPFPE + Gendarmerie + Police	2
	Développer un dispositif d'alerte précoce (ou de détection) des cas de VBG, y compris en milieu scolaire, familial et conjugal respectant le contexte socioculturel	MPFPE + ONG + Gendarmerie + Police+ Clubs scolaires	1
Lutte contre l'impunité	Renforcer l'assistance juridique et judiciaire aux survivantes de VBG	MJ/ANAJJ + MPFPE+ Gendarmerie + Police+ ONG	2
	Renforcer l'application des décisions de justice concernant les VBG	MJ + MPFPE + Gendarmerie + Police	2
	Créer des cliniques juridiques d'accompagnement des survivant-e-s	MJ/ANAJJ + MPFPE + Gendarmerie + Police	1
	Faire le plaidoyer pour la délivrance gratuite des certificats médicaux pour les victimes de VBG (agression physique, agression sexuelle et viol)	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF	1
	Assurer que les infractions pénales commises soient punies et fassent l'objet de poursuites	MJ/ANJJ + MPFPE + Gendarmerie + Police+ ONG	1
	Renforcer les capacités des leaders communautaires dans la gestion	MPFPE	1

Domaine stratégique	Recommandations et actions majeures à mener	Responsables et acteurs impliqués	Niveau de priorité 1 = Elevé 2 = Moyen
	communautaire des cas en respectant les droits des survivant-e-s		
Renforcement des moyens techniques et opérationnels des services de prise en charge	Elaborer/Harmoniser les POS pour toutes les structures impliquées dans la PEC des cas (médical, psychosocial, juridique, sécurité)	MJ/ANAJJ + MPFPE + Gendarmerie + Police+ MSP	2
	Renforcer le soutien aux ONG et associations travaillant dans le domaine de la lutte contre les VBG	MPFPE+PTF+ONG	2
	Renforcer le cadre légal et institutionnel de la PEC des cas de VBG	MJ + MPFPE + PTF + Gendarmerie + Police	3
	Mettre à disposition des centres de santé des Kit post viol et former les prestataires sur leur utilisation	MSP + PTF + Gendarmerie + Police	1
	Renforcer les capacités opérationnelles des structures existantes en équipements	MJ + MPFPE + MSP + Gendarmerie + Police	2
	Renforcer les capacités techniques des personnels impliqués dans la PEC sur les normes standards opérationnelles	MPFPE + Gendarmerie + Police+ ONG	1
Prise en charge multisectorielle et holistique des cas de VBG	Mettre aux normes les services de PEC médicale, psychologique, sociale, juridique et de réintégration de moyens leur permettant d'être opérationnels	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	2
	Définir les normes minimales de qualité pour les services de PEC	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Renforcer le respect de la confidentialité dans le traitement des cas de VBG lors de la prise en charge	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Doter la police d'une expertise scientifique (criminalistique) pour la validité et crédibilité des preuves médico-légales des cas de viol	MI + PJ + Gendarmerie + Police	2
	Développer des modules de formations sur la prise en charge respectant les normes éthiques et les droits humains et adaptés au contexte	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Mettre en place un mécanisme pour faciliter le référencement des cas selon les normes éthiques	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
	Former l'ensemble des acteurs à l'utilisation des Procédures opérationnelles standards de prévention et de réponse aux VBG au Niger	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	2

Domaine stratégique	Recommandations et actions majeures à mener	Responsables et acteurs impliqués	Niveau de priorité 1 = Elevé 2 = Moyen
	Intégrer les VBG dans les curricula de formation à l'école de gendarmerie, de police, d'infirmiers, sages-femmes, des travailleurs sociaux, des juristes)	MJ + MPFPE + MSP+ Gendarmerie + Police	1
Coordination multisectorielle et la collecte des données	Renforcer le dispositif de collecte des données sur les VBG et les indicateurs clés à documenter	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF+ Gendarmerie + Police	3
	Créer des cadres de concertation pour conjuguer les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à une réponse holistique	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF+ Gendarmerie + Police	1
	Favoriser des séances d'échanges d'expériences des acteurs de lutte contre les VBG au Niger, en vue d'identifier les bonnes pratiques et de les répliquer dans d'autres zones affectées par le fléau	MJ + MPFPE + MSP + ONG + PTF+ Gendarmerie + Police	1

BIBLIOGRAPHIE

- Hill Collins Patricia et Bilge Sirma, Intersectionality, Cambridge, Polity Press, 2016.
- Fatou Diop Sall et al, Ampleur et Déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger, Rapport final, UNFPA, 2015.
- IASC, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement, 2015.
- Cheikh Ibrahima Niang et al, Etude situationnelle sur les violences basées sur le genre dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès, UNIFEM, Avril 2012.
- Kayembe Patrick et al, Connaissances, perceptions, attitudes et pratiques des membres de la Police Nationale Congolaise en matière de violences sexuelles dans trois provinces de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, Février 2010.
- Kimberlé Crenshaw, Cartographie des marges : Intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, n° 39, 2005
- Mimche H. et al, Développement des profils des survivantes des attaques terroristes de Boko Haram dans la Région de Diffa (Niger), ONUFEMMES, 2017.
- Ministère de la famille et de la solidarité nationale, Les violences faites aux femmes au Bénin, Rapport d'étude, octobre 2009.
- Outil d'évaluation et de suivi de l'impact genre.
- OXFAM, Etude sur les violences faites aux femmes à Agadez, rapport d'étude, Québec, août-octobre 2006.
- OXFAM, Etude sur les violences faites aux femmes à Zinder, rapport d'étude, août-octobre 2006.
- OXFAM, Etude sur les violences faites aux femmes et aux enfants dans les régions de Dosso et de Maradi, rapport de synthèse, août-octobre 2007.
- Plan Internationale et al. Etude sur la prévalence et les causes de la violence basée sur le genre en milieu scolaire au Niger, Rapport final, février 2017.
- République du Niger, Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'Enfant Politique Nationale de Genre révisée, 2017.
- République du Niger, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, 2012.
- République du Niger/ Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Violences selon le genre et les relations Hommes/femmes au Niger, Rapport final, mars 2009.
- République du Niger/Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) au Niger (2017-2021), septembre 2017.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de la Famille et des Affaires Sociales, Analyse des violences basées sur le genre dans les départements de Bouake-Daloa-Danane-Duekoueguiglo-Korhogo-man et Yamoussoukro Résultats de l'enquête quantitative, avril 2008.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de la famille, de la femme, de l'enfant et des affaires sociales, Crise et violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire : résultats des études et principaux défis, octobre 2008.
- UNFPA, Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.
- UNFPA, Ampleur et déterminants des violences basées sur le genre au Niger, rapport final de l'étude, septembre, 2015.
- UNIFEM/Université Nationale du Rwanda, Enquête de référence sur les violences sexuelles basées sur le genre au Rwanda, regard empirique sur les cas de violences faites aux femmes dans les Districts de Rutsiro, Kayonza, Ngororero et ville de Ki, juin 2008.

- UNIFEM, Situation des violences basées sur le genre au Sénégal Régions de Dakar, Matam, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor, Décembre 2008.
- UNFPA et al, Le Système de gestion des informations sur la Violence basée sur le genre. Guide de l'utilisateur.

Annexes

Annexe 1 : Note complémentaire sur la méthodologie

A.1.1. Définition des concepts utilisés

1- **Prévalence d'une forme de VBG au cours de la vie** : il s'agit de la proportion des femmes 10-59 ans et des hommes 10-69 ans qui ont déclaré avoir subi au moins une forme de VBG au cours de leur vie par rapport à la population totale des femmes 10-59 ans et des hommes 10-69 ans.

Cet indicateur est calculé séparément pour les femmes et pour les hommes en faisant l'hypothèse que l'auteur de la violence chez les femmes et les hommes est de sexe opposé.

2- **Prévalence actuelle d'une forme de VBG au cours des 12 derniers mois** : il s'agit de la proportion des femmes 10-59 ans et des hommes 10-69 ans qui ont déclaré avoir subi au moins une forme de VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête par rapport à la population totale des femmes 10-59 ans et des hommes 10-69 ans.

Cet indicateur est calculé séparément pour les femmes et pour les hommes en faisant l'hypothèse que l'auteur de la violence chez les femmes et les hommes est de sexe opposé.

3- **Prévalence combinée d'une forme de VBG au cours des 12 derniers mois** : il s'agit de la proportion des femmes 10-59 ans et des hommes 10-69 ans qui ont déclaré avoir subi au moins une forme de VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête par rapport à la population totale des femmes 10-59 ans et des hommes 10-69 ans ayant déclaré avoir subi au moins une forme de VBG au cours de leur vie.

Cet indicateur est calculé séparément pour les femmes et pour les hommes en faisant l'hypothèse que l'auteur de la violence chez les femmes et les hommes est de sexe opposé.

Les analyses descriptives explicatives vont essentiellement porter sur la prévalence combinée au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques individuelles des enquêté(e)s.

A.1.2. Présentation de la méthode de régression logistique utilisée

Analyse explicative : la régression logistique

Principe de la régression logistique
En général, le but de la plupart des recherches en sciences sociales est de déterminer des relations entre un ensemble de variables. Les analyses « multivariées » ont été développées à cette fin. Souvent, on considère une variable dépendante que l'on veut prédire et des variables indépendantes ou explicatives. L'analyse explicative nous permet de mettre en relief les facteurs qui déterminent les violences basées sur le genre et les mécanismes par lesquels certaines variables influencent ces violences. Etant donné que la variable à expliquer est dichotomique (avoir subi ou pas une violence basée sur le genre), c'est le modèle de régression logistique que nous avons retenu. La régression logistique est l'une des méthodes adaptées à l'analyse des variables dépendantes catégorielles[19]. Dans la régression logistique, une variable dépendante de nature dichotomique est expliquée par un ensemble de variables qui peuvent être qualitatives ou quantitatives. Dans le cas de la présente étude, la variable à expliquer est la probabilité qu'un homme ou une femme subisse ou pas une violence basée sur le genre. Ce qui est modélisé dans la régression logistique, c'est la quantité P/1-P appelée odds, qui est le rapport de deux probabilités : la probabilité que l'événement

[19] La régression logistique (ou logit) est un cas particulier du modèle log-linéaire général (modèle général dans lequel aucune distinction n'est faite entre variables dépendantes et variables indépendantes).

survienne (P) et la probabilité que celui-ci ne survienne pas (1-P). En considérant X_i variables indépendantes (i allant de 1 à k), l'équation de régression logistique peut s'écrire :

$P/1-P= e^{B_0+B_1+.....+B_k}$

Où les B_i représentent les coefficients de régression ; e^{Bi} le facteur par lequel le odds change lorsque la i^e variable indépendante passe de la valeur 0 à la valeur 1.

Dans la comparaison de deux sous-populations ou catégories d'une variable indépendante (dans lesquelles la probabilité que l'événement survienne est respectivement P1 et P2), ce qui est examiné, c'est le rapport (P2/1-P2)/ (P1/1-P1) appelé rapport de chances (odds ratio en anglais). Le rapport de chances s'interprète en termes d'écart par rapport à une modalité de référence.

La régression logistique fournit entre autres statistiques d'interprétation des résultats :

Le "odds ratio" ou risque relatif de connaître l'évènement étudié ;

La statique de Khi-deux (Khi2) pour le test de signification du modèle et des paramètres ;

Le pseudo R2 pour le test de l'adéquation du modèle ;

Les seuils de signification des odds ratios ;

Le coefficient de corrélation partiel r.

Le test de Khi2 permet de savoir si le modèle est adéquat ou pas. Si la probabilité critique associée au Khi2 est inférieure au seuil choisi, le modèle est jugé adéquat. Ceci signifie que les variables indépendantes considérées dans l'ensemble expliquent la variation de la variable dépendante. Elles peuvent donc prédire la valeur de Y. Dans le cas de cette étude, un modèle sera adéquat lorsque le seuil de signification associé au Khi2 sera inférieur ou égale à 5%.

Le Pseudo R2 permet d'estimer la part (en %) de la variance de la variable dépendante expliquée par le modèle.

Pseudo R2 = Khi-deux/ (Khi-deux +n) où n est la taille de l'échantillon.

La contribution de chaque variable indépendante à l'explication sera calculée à partir de la formule suivante :

$$C_x = \frac{\chi_f - \chi_s}{\chi_f}$$

C_x : Contribution de la variable

χ_f : Khi-deux final

A.1.3. Méthodologie de construction de l'Indice de bien-être économique

L'indice du bien-être économique est un indicateur de substitution du niveau de vie à long terme d'un ménage qui a été validé et soutenu par la Banque mondiale.

Biens et services sondés lors de l'enquête	
Type de revêtement du sol	Possession d'un Réfrigérateur
Approvisionnement en eau	Possession d'une voiture
Installations sanitaires	Possession de bétails
Accès à l'électricité	Quantité de bétails possédés
Possession d'une Radio	Possession de terres cultivables
Possession d'une télévision	Nombre d'hectares de terres cultivables possédées
Possession d'un téléphone	

- **Quintiles de bien-être économique**

L'indice de bien-être économique mesure le niveau de vie d'un ménage par rapport aux autres ménages dans le même pays.

Les quintiles de bien-être économique ne précisent pas si un ménage vit dans la pauvreté selon la définition de pauvreté utilisée dans le pays.

Les quintiles de bien-être économique classent les ménages : La situation socio-économique d'une personne vivant dans un ménage du second quintile est plus élevée que celle d'une personne située dans le quintile le plus bas, mais plus faible que quelqu'un dans le quintile moyen.

- **Étapes de construction de l'indice de bien-être économique**

1. Chaque ménage enquêté reçoit un score basé selon les biens qu'il possède. Les ménages sont ensuite classés par ordre croissant ;
2. L'échantillon est divisé en quintiles, c'est-à-dire cinq groupes avec le même nombre de personnes dans chaque ;
3. Les 20% de la population avec les scores les plus faibles en termes de total de biens deviennent les individus du quintile le plus bas, les 20% suivants sont considérés comme le second quintile de richesse, et ainsi de suite ;
4. Au niveau national, environ 20% de la population des ménages se situe dans chacun des quintiles de bien-être économique.

- **Construction de l’indice de richesse**

1. Tous les biens des ménages pour lesquels des informations ont été collectées se voient attribuer une pondération, ou un poids, générée après analyse des composantes principales ;
2. Les résultats relatifs aux biens sont standardisés par rapport à une distribution normale standard, avec une moyenne de 0 et un écart-type de 1 ;
3. Chaque ménage se voit attribuer un score standardisé pour chaque bien ; le score varie selon que le ménage est propriétaire ou non de ce bien ;
4. Les scores sont additionnés par le ménage. Les personnes sont classées selon le score total du ménage dans lequel ils résident et tous les ménages sont divisés en quintiles.

Annexe 2 : Tableaux complémentaires

A 2.1 : Estimation des ménages enquêtés par région (effectifs pondérés)

Région de résidence	Effectifs des ménages
Agadez	121 506
Diffa	132 084
Dosso	362 661
Maradi	597 980
Niamey	235 586
Tahoua	713 773
Tillaberi	459 712
Zinder	790 996
Total	**3 414 298**

A.2 2 : Estimation des populations des ménages enquêtés par région selon le sexe des populations enquêtées (effectifs pondérés)

Région de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	168 267	188 005	356 272
Diffa	148 008	189 358	337 366
Dosso	388 009	477 881	865 890
Maradi	625 107	937 944	1 563 051
Niamey	302 590	396 244	698 834
Tahoua	808 055	1 445 234	2 253 289
Tillaberi	645 662	1 097 225	1 742 887
Zinder	314 104	462 710	776 814
Total	**3 399 802**	**5 194 601**	**8 594 403**

A.2.3 : Prévalences des VBG par période de référence selon le sexe (effectifs pondérés)

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectifs	%	Effectifs		
Au cours de la vie	16, 3	544 488	38,2	1 933 598	29,0	2 478 086
Au cours des 12 derniers mois	4,9	193 600	13,8	734 869	10,0	928 469

A 2.4 : Répartition (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois selon le type de VBG et le sexe de l'enquêté, Niger 2021

Région de résidence	VBG Globales			Maltraitance psychologique et émotionnelle			Dénis de ressources, de services et d'opportunité			Agressions physiques			Agressions sexuelles			Mariage des enfants : Proportion des filles de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Agadez	4,2	12,3	8,4	5,8	11,7	8,8	7,4	25,6	17,9	5,8	10,5	8,3	0,0	7,4	6,7	31,1
Diffa	2,2	5,6	4,1	4,9	8,1	7,0	5,6	5,0	5,2	2,0	7,1	3,9	0,0	0,0	0,0	72,6
Dosso	6,3	18,5	13,0	7,2	19,4	11,9	2,6	46,1	21,6	1,5	20,8	7,0	8,3	0,0	4,0	68,7
Maradi	4,5	15,6	11,1	6,8	21,3	14,3	3,3	10,2	6,0	0,0	11,3	4,7	0,0	15,4	12,5	53,3
Niamey	3,3	17,8	11,5	11,7	24,5	20,7	0,1	14,0	10,3	3,5	13,1	9,3	0,0	0,0	0,0	17,7
Tahoua	3,4	11,9	8,9	7,5	12,8	10,2	1,1	21,5	11,4	2,2	12,3	6,0	0,0	31,6	27,3	75
Tillaberi	8,3	14,3	12,0	17,7	13,4	15,2	2,6	17,5	9,2	9,5	17,6	14,3	0,0	0,0	0,0	52,9
Zinder	11,5	14,6	13,3	13,1	9,4	11,0	6,1	7,0	6,7	4,1	5,0	4,5	0,0	7,1	6,7	72
ENSEMBLE	**4,9**	**13,8**	**10,0**	**8,7**	**15,8**	**12,6**	**3,6**	**20,0**	**12,3**	**3,3**	**12,5**	**7,6**	**3,7**	**9,0**	**8,1**	**53,4**